

LE CADASTRE D'APHRODITÔ*

par Jean GASCOU et Leslie MACCOULL

Le présent document, un cadastre du début du VI^e s., fait partie d'un lot de papyrus acheté en 1908 au Caire par Sir Charles Freer. Il est conservé depuis lors à la Freer Gallery of Art de Washington sous les numéros d'inventaire 08.45 a et b. D'après les fiches de la conservation, il se composait, jusqu'à la mise sous verres en 1971, de deux rouleaux a et b.

a) Actuellement sous 4 verres, correspondant à nos colonnes I à VI; dimensions H. 29,5 × l. 127,5 cm. La précision du dernier chiffre est illusoire puisque les colonnes I à III n'existent qu'à l'état de montage photographique et se présentent matériellement comme une collection désordonnée de fragments. La vraie longueur, restituable comparativement, a dû se situer autour de 160 cm.

b) Sous 3 verres, nos colonnes VII à IX; même hauteur et 86,2 cm de longueur.

Ces deux pièces firent l'objet d'une première édition par L. MacCoull en 1973, sous les nos 1 et 2 de ses *Greek and Coptic Papyri in the Freer Gallery of Art*, Washington, mais cette dissertation ne fut pas imprimée. En 1982/83, Gascou reprit la question à l'aide du dossier photographique de MacCoull et d'un examen de l'original à Washington. Il en résulta des vues nouvelles sur la forme, la succession des colonnes, le texte et la nature du document. Une réédition parut dès lors nécessaire : la voici¹.

I. — Caractères extérieurs.

Les deux rouleaux sont jointifs, le raccord passant entre les colonnes VI et VII. Il est clair que ces deux pièces ont autrefois formé un seul et même volumen, tronçonné ultérieurement, à une époque et dans une intention indéterminables. Le document, consigné parallèlement aux fibres à l'intérieur de ce

* Pour les recueils papyrologiques, les sigles utilisés sont ceux de J. F. Oates, R. S. Bagnall, W. H. Willis et K. A. Worp, *Checklist of Editions of Greek Papyri and Ostraca*, Third Edition, 1985.

1. Notre tâche a été grandement facilitée par M. Craig Korr, conservateur à la Freer Gallery, à qui nous adressons ici l'expression de notre reconnaissance. Les clichés publiés aux pl. I-IX sont la propriété de la Freer Gallery.

rouleau originel, se développe sur 9 colonnes comportant de 33 à 37 lignes jusqu'à la col. VIII et seulement 27 pour la col. IX. La mise en page est très régulière. On discerne deux mains. Celle à qui nous devons l'essentiel du document est une cursive épaisse et droite, très proche de celles de livres de comptes d'Aphroditô du début du VI^e s.² La deuxième, très droite, très fine et menue, ne se rencontre pratiquement que dans de brèves formules de récapitulation, généralement apposées au bas des colonnes.

La langue n'appelle pas d'observations particulières. A noter cependant l'accusatif en -v des noms propres de la 3^e déclinaison à génitif en -τος, trait morphologique déjà attesté à l'époque byzantine, particulièrement à Aphroditô³. Nous citons comme exemples :

| | | |
|--------------------|---|--------------------|
| Ἀπολλῶς (-ῶτος) | → | Ἀπολλῶν (l. 78) |
| Βησσοροῦς (-οῦτος) | → | Βησσοροῦν (l. 111) |
| Μουση̄ς (-ῆτος) | → | Μουση̄ν (l. 150) |
| Πνῖς (-ῖτος) | → | Πνῖν (l. 166) |
| Σανσνεῦς (-εῦτος) | → | Σανσνεῦν (l. 259) |

II. — Provenance.

Notre document provient du village d'Aphroditô (κώμη Ἀφροδίτης) en Moyenne-Égypte, l'actuel Kûm Ishqaw, à une cinquantaine de kilomètres au sud d'Assiout, site qui, depuis le début du siècle, a livré des centaines de papyrus d'époques byzantine et arabe⁴. La κώμη Ἀφροδίτης est mentionnée explicitement aux lignes 294, 305, 308. Quand bien même nous ne disposerions pas de cette donnée, les nombreuses correspondances prosopographiques entre ce papyrus et d'autres textes de cette provenance suffiraient à nous en garantir l'origine.

III. — Finalité et date.

Au début du VI^e s. probablement, et sans doute peu de temps avant juin-juillet 524, le lettré, σχολαστικός, et recenseur, κησίτωρ, Jean réforma l'assiette de la fiscalité foncière d'Antaeopolis, actuel Kaw al-Kebir, cité dont dépendait Aphroditô. Il procéda pour cela à un arpentage, μέτρησης. Il en résulta un nouvel inventaire foncier, census, δημοσία ἀπογραφή, conservé dans un κῶδιξ. D'autres

2. Particulièrement *P. Flor.* III 297, de 525/26 (voir R. RÉMONDON, *Studi Volterra V*, Milan 1971, 775) et *P. Cairo Masp.* II 67138 + 67139, qui couvrent les années 541 à 546 (R. RÉMONDON, *ibid.*, 775).

3. Voir F. GIGNAC, *Grammar* II, 59-61.

4. Voir, en attendant l'ouvrage plus étoffé qu'il nous annonce sur Aphroditô, J. KEENAN, *BSAC*, 26, 1984, 51-63. Sur l'état de la documentation d'Aphroditô voir, pour l'époque byzantine, J. GASCOU, *Aeg.*, 61, 1981, 275 ; listes à compléter par *P. Hamb.* III 230-34, *SB XIV* 11855 ; textes divers repris dans *SB XVI* 12256, 12370-71, 12510 et 12542. Rééditions partielles par J. GASCOU, *CRIPPEL*, 7, 1985, 129-35 (*P. Mich.* XIII 665) et J. KEENAN, *BASP*, 20, 1983, 127-34 (*PSI VIII* 935).

arpentages eurent lieu vers la même époque dans le même ressort⁵, mais le registre de Jean fut apparemment jugé le plus fiable et on s'y référa de préférence, dans les questions fiscales, jusqu'à 566 au moins, soit longtemps après la mort de ce personnage, intervenue entre 524/25 et 547⁶.

Pour asseoir les impôts, l'administration villageoise d'Aphroditô se procura un extrait de ce *kôdix*, limité à son terroir : notre document.

Quelle certitude en avons-nous ?

P. Freer 08.45 a + b comporte, disséminées en divers lieux, onze entrées au nom d'un propriétaire bien connu dans l'Aphroditô de la première moitié du VI^e s., le comte (du consistoire) Ammônios, fils de Theodosios⁷. Or nous possédions déjà un inventaire des propriétés de cet Ammônios ayant servi au calcul de ses impôts reproduisant les dites entrées à peu près *in terminis* dans l'ordre même où elles se présentent ici. Le tout sous le titre :

[+ Γ]νῶ[σ(ις) ἀ]ρο[υρῶν τοῦ] μεγαλοπ[επε(στάτου) κόμ]ε[ι]τος Ἀμμωνί[ου] | πρὸς κῶ[δικ(α)] Ἰωάννου ἐλλογι(μωτάτου) σχολ[αστικοῦ] καὶ κ[η]ησίτωρος⁸.

P. Freer 08.45 a + b dérive donc bien du cadastre du censiteur Jean. Peut-on dès lors en préciser la date ? On serait tenté de répondre immédiatement un peu avant juin-juillet 524, *terminus ante quem* de la *metrêsis* de notre censiteur. Mais ce n'est pas si simple.

Il semble qu'à l'occasion de son arpentage, le censiteur Jean avait détaché certaines parcelles du territoire d'Aphroditô pour les incorporer à la *kômê* voisine de Monechthè. Cela donna lieu, de la part d'un certain Psimanôbet fils de Kuros à des contestations qui aboutirent, en 524/25, par décision du *defensor* d'Antaeopolis, au retour des parcelles à Aphroditô⁹. Parmi les propriétaires touchés figurait l'église du village d'Euphrosunos. Or nous retrouvons dans notre

5. Ceux de Dioskoridès, du *scholastikos* Mammas et d'autres encore (voir J. GASCOU, *Aeg.*, 61, 1981, 280-81).

6. Dossier de Jean : juin-juillet 524 (*P. Cairo Masp.* I 67117, 13-14) ; 524/25 (*P. Cairo Masp.* III 67329 i, 4-5 et 10 ; sur la date, voir *P. Ross. Georg.* III 34, p. 141 ; le *πρόην* de la l. i, 4 suggère que l'opération de Jean est récente) ; Jean est encore vivant dans le texte non daté *P. Cairo Masp.* III 67140, qui dérive du nôtre (ci-dessous, Appendice I, p. 146-148). Jean est mort avant 547 (*P. Cairo Masp.* I 67118, 29-31) ; peut-être avant 539 (*P. Michaël.* 41, 23-24), encore que 554 soit encore, pour le texte de référence, une date possible. Attestations ultérieures en 565 (*P. Lond.* V 1686, 17-20), 566 (*P. Michaël.* 42A, 19-21). Pièces non datées postérieures à la mort de Jean : *P. Cairo Masp.* I 67097 r, 40-42 ; *P. Herm. Rees* 32, 10-11 ; *P. Michaël.* 40, 24-26 ; *P. Mich.* XIII 667, 10-11. Dans *P. Vatic. Aphrod.* 25C, 24, on ne peut décider si Jean vit encore (voir J. GASCOU, *Aeg.*, 61, 1981, 280). Sur le censiteur Jean, voir R. RÉMONDON, *CdE*, 30, 1955, 121 et A. CLAUS, 'Ο σχολαστικός, diss. Cologne 1965, 118 s.

7. L. 21, 58-59, 74-75, 133-34, 181-82, 183-84, 224, 228, 230-31, 232, 286-88. Sur cet Ammônios, voir *P. Ross. Georg.* III 37, n. 3 ; *PSI VIII* 933 ; *P. Vatic. Aphrod.* 1, 21. A la l. 16 de *P. Cairo Masp.* I 67107, restituer [Ἀμμωνίου Θεο]δοσίου (correction inédite de R. Rémondon, que nous avons plaisir à faire connaître ici).

8. *P. Cairo Masp.* III 67140, 1-2. Ce rapprochement permet d'ailleurs de mieux établir le texte du document de référence (voir notre Appendice I, ci-dessous p. 146-148) et aussi *P. Freer* 08.45 a + b lui-même, notamment aux l. 19, 21, 58-59 et 74-75.

9. *P. Cairo Masp.* III 67329 (pour la date, voir ci-dessus n. 6), complété par sa notice technique *P. Cairo Masp.* II 67150.

cadastre la surface correspondante¹⁰. De quoi on conclura que la rédaction de *P. Freer* 08.45 a + b est postérieure à la rectification de 524/25. L'est-elle de beaucoup? Antérieure du moins à juillet/août 540¹¹, elle semble en fait très proche de l'année 525/26 à cause de nombreux recoupements prosopographiques avec le livre de comptes fiscal *P. Flor.* III 297¹².

IV. — L'inventaire foncier (l. 1 à 293).

1. Description générale.

Cette partie du document se présente comme une suite d'entrées au nom de personnes physiques ou morales, désignées collectivement comme des *κτήτορες*, propriétaires (l. 304), ou, plus techniquement, comme des *δνόματα* (l. 292)¹³. Nous ne discernons pas dans leur succession un principe organisateur d'ensemble¹⁴. Presque chaque entrée est précédée d'un tiret oblique, sans doute une marque de collationnement¹⁵, avec parfois, devant, un ζ barré¹⁶, signe interprété comme *ζητητέον* ou comme une forme abrégée de *ζητέω* indiquant que l'entrée est à compléter ou à vérifier¹⁷. Les mentions marginales *χωμητικ(όν)*, l. 77, 86, 102, 178, se rapportent à des modifications de la classe comptable de l'entrée¹⁸.

En regard des entrées sont consignées, afférentes à des parcelles, des données superficielles, en aoures¹⁹ et fractions d'aoures²⁰, selon quatre catégories cadastrales déjà bien connues dans la région d'Aphroditô²¹, successivement la

10. *P. Freer* 08.45 a + b, 178-80; cf. *P. Cairo Masp.* III 67329 i, 16 et II 67150, 1.

11. Un certain Charisios fils d'Hermouôs (l. 37 et 156) est présenté comme mort en juillet-août 540 par *P. Michaël.* 45, 32.

12. Voir les notes du texte; sur la date de *P. Flor.* III 297, voir ci-dessus n. 2.

13. *Όνομα*: le propriétaire en tant que titulaire d'une entrée dans un livre cadastral; par extension, les éléments figurant sous cette entrée, tels la propriété ou la cote fiscale; cf. *CPR* IX 79, 4, 8 ou *P. Oxy.* I 126, 8 (WILCKEN, *Chrest.* 180).

14. On observe quelques passages ordonnés autour du *topos* ou lieu-dit (voir n. 55); de l'*ekbolê* (terme discuté ci-dessous § IV, 5, b, p. 109-110; voir n. 45). Mais aucun enseignement général ne ressort de ces remarques et la manière dont le censiteur Jean a conçu son codex nous échappe.

15. Voir *CPR* V 26, n. 4.

16. L. 61, 97, 99, 158, 169.

17. Voir *WB* I, col. 646 § 9; *P. Ness.* 36, n. 15/16; plus récemment *CPR* V 26, n. 212, *P. Landlist.*, p. 51, n. 62.

18. Voir ci-dessous p. 113-114.

19. L'aoure est traitée ici comme unité d'assiette de l'impôt (R. RÉMONDON, *Proceedings XIIIth Congress*, Toronto 1970, 433 s.).

20. Notre document met en œuvre la suite habituelle 1/2, 1/4, 1/8, etc. et ne descend guère au-dessous de 1/64, conformément à l'usage (voir U. WILCKEN, *Grundz.*, p. LXXII; H. C. YOUTIE, *Scriptiunculae* II, 837, 1014 et n. 25). Mais il y a des exceptions: à nos l. 296-301 apparaissent les fractions ρ' et σ', en fait des abréviations de 1/128 et 1/256. Le signe χ, l. 84, qui ne s'intègre pas aux suites précédentes si on lui confère la valeur 1/600, est peut-être une marque de contrôle (cf. H. C. YOUTIE, *Scriptiunculae* I, 131).

21. Essentiellement et dans le même ordre, avec cependant inclusions de *νήσοι* (voir ci-dessous p. 115), par *P. Cairo Masp.* I 67057 iii (voir A. C. JOHNSON et L. C. WEST, *Byzantine Egypt*, 275-79). Nos catégories sont du reste très bien attestées en Égypte aux époques antérieures.

terre arable, *σπόριμος* ou *σπορίμη* (γῆ)²², la terre à joncs, *θρούς* pour *θρουῖτις* (γῆ)²³, les vignobles, *ἀμπελος*, et les vergers, *παράδεισοι*, désignés par d'autres textes d'Aphroditô comme *δένδρα* ou *δενδρικῆ* (γῆ)²⁴.

L'inventaire se clôt, l. 292-93, par le total des aoures recensées dans chaque classe, respectivement 1375 1/2 1/8; 12; 21 1/2 et 61 3/4 1/32.

Chaque colonne a été sommée par le deuxième scribe.

La l. 1 fait allusion à des renseignements qui devaient figurer sur une colonne précédente: l'inventaire est donc lacuneux. On peut évaluer approximativement cette perte en comparant les chiffres qui nous restent, ou les totaux partiels, à ceux du total général. Il y a concordance pour la terre à joncs, les vignobles et les vergers: comme la colonne I, la partie manquante n'enregistrait que de la *σπορίμη*. Nous notons en effet sur ce point un déficit de 109,7345 aoures. Si nous considérons l'ordre de grandeur des surfaces recensées dans nos colonnes I à VIII, toujours plus de 109 aoures et souvent beaucoup plus; si nous considérons enfin qu'une partie du déficit est à mettre au compte de lacunes dans le texte de la colonne II, nous conviendrons qu'il ne doit manquer tout au plus qu'une colonne, et encore en réservant un large espace pour un titre²⁵.

2. Les entrées: les titulaires.

Comme nous l'indiquons plus haut, les entrées sont au nom de personnes physiques et morales.

Dans les dernières, nous ne comptons que des institutions religieuses, 5 *ἐκκλησίαι*, 3 *ἐκκτήρια*, 8 *μοναστήρια* et un *ξενεών*, hôpital ou hôtellerie. Ces établissements sont déterminés par un nom propre et/ou par une donnée topographique²⁶.

Les personnes physiques sont identifiées par le nom et, selon des combinaisons variables, par le patronyme (plus rarement le nom du grand-père), la parenté ou les alliances²⁷, la profession ou la qualité et l'origine géographique. Beaucoup de titulaires figurent ici sous leurs *κληρονόμοι*, ce qui ne signifie pas nécessairement que leur succession soit restée indivise, mais que l'administration la considère techniquement comme telle²⁸.

22. *Σπορίμη* est en fait la forme usuelle à l'époque. A ce terme correspond apparemment *στ(ική)* dans *P. Cairo Masp.* I 67059 ii, 1.

23. Voir l. 302. *Θρούς* aussi dans *P. Cairo Masp.* I 67057 iii, 3 et dans *P. Goth.* 20, 18 (voir ci-dessous p. 149-151), mais *θρουῖτις* (seule forme retenue par *WB*) dans *P. Cairo Masp.* I 67118, 20. Voir aussi *P. Cairo Masp.* I 67059 ii, 1 et III 67140, 12 et 14 (voir ci-dessous p. 146-148). Sur l'utilité économique des joncs et roseaux voir *CPR* VII 8, intr.

24. *P. Cairo Masp.* I 67059 ii, 1; 67118, 20-21; III 67140, 13. Sur la notion cadastrale et fiscale de *paradeisos*, voir H. GEREMEK, *Karanis*, Wrocław-Varsovie-Cracovie 1969, 105 s.

25. Le document reste incomplet à un autre point de vue; voir ci-dessous p. 113-114.

26. Les *ἐκκλησίαι*, sauf celle de s. Démétrios d'Antaeopolis (l. 9, 165 et 185), n'ont pas de dédicataire, ce qui est le propre d'églises épiscopales ou principales de villages ou de quartiers de villes (*P. Strasb.* 470-80, p. 206).

27. Une femme peut être déterminée par le nom de son mari (l. 22, 130), de son frère (l. 122, 146, 161, etc.).

28. La succession de Truphiodôros, sténographe de Panopolis (l. 158-60) semble avoir été divisée entre ses fils Dios (l. 124-25) et Jôannês (l. 169-71, 187-88, 207-9, 267-68). Sur les *κληρονόμοι* dans les cadastres, voir *P. Berl. Bork.*, p. 28-29.

3. La copropriété.

Rapport relativement fréquent ici, mais difficile à élucider²⁹, la copropriété s'exprime de plusieurs manières et selon deux points de vue.

a) La responsabilité de l'impôt du bien-fonds pèse sur l'ensemble des copropriétaires. Dans ce cas, l'entrée comportera plusieurs titulaires :

— sans distinction des parts; comme exemples :

Κῦρις Ἀρωνος πρε[σβ](ύτερος) (καὶ) λοι(ποί) ... (l. 28)

Βικτωρ Χαργαῦς ἀπὸ Ἀπόλλωνος καὶ Τασίας ἀπὸ Ἀνταίου ... (l. 99)

— en distinguant les parts :

μο]ναστήρ(ιον) Ἄπα Σουροῦτος τὸ (ἡμισυ) (καὶ) Πανόλβιος πολ(ιτευόμενος) τὸ (ἡμισυ) (l. 4)

κλ(ηρονόμοι)]Τιμοθέου Ἀντᾶ Ουωε(...) (τὸ) (δίμοιρον) (καὶ) ἐκκλ(ησία) Δημητρίου Ἀνταίου τὸ (τρίτον) (l. 8-9)

b) Pas de solidarité; l'administration considérant un propriétaire donné indépendamment de ses associés. Pour ces entrées, le schéma invariable est :

ὁ δεῖνα κατὰ κοινωνίαν τοῦ δεῖνος ... ἀπὸ ἀρουρῶν Ν ὑπὲρ μέρος α ἄρουραι η³⁰.

Les copropriétaires introduits par κατὰ κοινωνίαν peuvent réapparaître en d'autres lieux du cadastre comme titulaires d'entrées, mais jamais pour la quotité restante. Nous proposons plus bas une explication³¹.

4. La représentation : διὰ τοῦ δεῖνος ; ὀνόματος τοῦ δεῖνος.

Ces formules sont fréquentes dans les cadastres et les pièces fiscales en général.

a) Tel titulaire est à l'occasion représenté διὰ τοῦ δεῖνος. Quand plusieurs personnes représentent, s'introduit parfois un système de parts comme dans la copropriété³². Ὁ δεῖνα porte devant le fisc la responsabilité du paiement de l'impôt³³. Ce cas se présente surtout à propos de *consortia* d'héritiers³⁴, ce qui laisse à penser que le représentant appartient à la parentèle, aux descendants ou aux ayants-droit du défunt à un titre quelconque³⁵. Mais d'autres explications restent possibles³⁶.

29. Voir *P. Berl. Bork.*, *ibid.*

30. Quand la catégorie cadastrale n'est pas expressément précisée, il est entendu, d'après le contexte, qu'il s'agit toujours de *sporimè*.

31. Ci-dessous n. 79.

32. Voyez l. 158-60 et 169-71.

33. Ceci est bien connu et prouvé, en l'occurrence, par le dossier *P. Cairo Masp.* III 67329 i, 9-12 et II 67150, surtout les l. 6-7 du dernier texte. Voir nos n. 36 et 37.

34. L. 8, 114, 124-25, 158-60, 169-71, 187, 207, 213, 267. L'exception de l. 178 concerne une église représentée par un prêtre.

35. Voir l. 158-60 et 169-71.

36. Voir ci-dessous § b et *P. Berl. Bork.*, p. 30-32.

b) Tel titulaire représente en fait une autre personne. L'entrée suit alors le schéma ὁ δεῖνα ὀνόματος (pour le compte) τοῦ δεῖνος, équivalent renversé de la formule ὁ δεῖνα διὰ τοῦ δεῖνος³⁷. Les contextes n'éclaircissent guère le sens de ces médiations. Dans l. 286, ὀνόματος semble introduire un ancien propriétaire dont le « nom » servait encore à l'enregistrement des impôts du propriétaire actuel (le comte Ammônios). D'après un dossier lié au présent document et déjà évoqué³⁸, un propriétaire d'Aphroditô, Psimanôbet fils de Kuros paye les impôts de certaines aroures, à la fois pour son propre *onoma* et pour ceux de propriétaires du voisinage. Parmi eux, deux soldats d'Hermopolis, des non-résidents, qui ont pu trouver commode de laisser Psimanôbet s'occuper à leur place de leurs affaires.

5. Propriétés d'origine particulière : μετάπτωσις ; ἐκβολή.

Dans les papyrus, l'origine de la propriété se marque souvent par ἀπό suivi du titre de propriété : ainsi ἀπό διαδοχῆς καὶ κληρονομίας³⁹. Ici l'origine n'est spécifiée que dans les cas ἀπό μεταπτώσεως et ἀπό ἐκβολῆς, modes d'accès à la propriété plus rares que l'héritage ou l'achat et plus notables.

a) Μετάπτωσις.

Une fois seulement dans l. 183 (et dans l'extrait *P. Cairo Masp.* III 67140, 8) : ὁ αὐτὸς [ἀ]πὸ μεταπτ(ώσεως) ἀδεσπ(ότου sc. γῆς) κώμ(ης) Μονεχθῆ. Le titulaire est ici le comte Ammônios/Theodosios (cf. l. 181). Apparemment, de la terre ἀδέσποτος du village limitrophe de Monechthè, des biens vacants⁴⁰ ont été rattachés à Aphroditô et répartis sur des propriétaires du ressort, dont notre Ammônios. Μετάπτωσις paraît se rapporter techniquement au « changement » ou au « transfert » de la propriété au bénéfice d'un tiers⁴¹. Nous avons déjà examiné un cas de modification des limites de Monechthè au profit d'Aphroditô, avec μετάθεσις de la contribution grevant les parcelles transférées⁴².

b) Ἐκβολή.

Ce vocable se rencontre souvent dans notre cadastre comme détermination des propriétés de divers titulaires d'entrées, dans les expressions ἀπό ἐκβολῆς τοῦ δεῖνος/τῶν δεῖνων⁴³. Ὁ δεῖνα peut lui-même réapparaître comme titulaire

37. Comparer *P. Cairo Masp.* III 67329 i, 9-12 et II 67150, 7. Voir *P. Landlist.* I, 54 et II, 73, 251 et 416. Nous n'adhérons pas à la théorie faisant de *onomatos* un équivalent occasionnel de *dia* (*P. Cairo Isid.* 6, p. 56-57 et *P. Oxy.* XLIV 3169, 155 n.).

38. Voir n. 33.

39. *P. Cairo Masp.* II 67151, 109.

40. Catégorie cadastrale bien connue; voyez *P. Corn.* 20, p. 108-12, *P. Cairo Isid.* 2, p. 31 et *P. Mich.* VI 891, 7-8 et 894, 4; voir aussi N. Svoronos, *BCH*, 83, 1959, 46. Noter deux siècles plus tard à Aphroditô les ἀδέσποτα κτήματα de *P. Lond.* IV 1419, 1225.

41. Voir *CIG* III 3702 cité par LSJ, s.v. Noter l'emploi correspondant de μεταπίπτω dans *SPP* IV, p. 114, *P. Oxy.* III 636, *PSI* VIII 874, 12.

42. Ci-dessus p. 105.

43. Voir col. I, pass. et l. 37, 67, 91, 93, 100, 103, 104, 108, 113, 115, 127, 128, 134, 144, 156, 165, 172, 185, 197, 207, 213, 215 et 242.

d'entrée, comme propriétaire⁴⁴. Nous avons relevé un rôle organisateur « local » de l'ἐκβολή τοῦ δεῖνος dans la succession de certaines entrées⁴⁵. Les allusions à l'ἐκβολή τοῦ δεῖνος suivent souvent une entrée dont ὁ δεῖνα est propriétaire titulaire⁴⁶.

Le mot en cause est déjà apparu dans la documentation d'Aphroditô. Il s'agit de *P. Cairo Masp.* III 67140, 3 et 6, simple extrait de notre texte, de *P. Goth.* 20, fragment de type cadastral peu explicite⁴⁷ et de *P. Cairo Masp.* II 67243, location de terres mutilée du temps de Justinien, portant, l. 10-11, sur : τῶν πολλὰ κεις εἰρη[μ]έγ[ω]ν [ἀ]ρ[ου]ρῶ[ν] δέκα] ὄνο τριάντου σὺν τῇ εἰρημένη ἐκβολῇ τῆς μιᾶς ὄγ[δ]όρου [ἀ]ρ[ου]ρῶς πλέω ἔλαττον κτλ.

Ἐκβολή se restitue d'autre part dans l'acte de transfert de propriété, ἐπισταλμα τοῦ σωματισμοῦ, de juin-juillet 524 *P. Cairo Masp.* I 67117, 13 : ἐκβολήν au lieu de εἰσβολήν. Mais le contexte est mutilé et la syntaxe obscure.

En papyrologie, ἐκβολή revêt de nombreux sens, parfois mal précisés. Nous renvoyons sur ce point à *WB I-II s.v.* L'édition de *P. Cairo Masp.* II 67243 propose « contribution ». *WB* donne pour ce texte « saillant » ou « bout de terrain », Vorsprung, Zipfel. Le présent contexte, en l'espèce le parallélisme avec ἀπό μεταπτώσεως, montre qu'il s'agit plutôt d'une marque d'origine de la propriété⁴⁸. Nous proposons donc de retenir ici une acception bien connue d'*ekbolè*, et soutenue par des emplois parallèles du verbe ἐκβάλλειν, celle d'« expulsion »⁴⁹. Une entrée comme ὁ δεῖνα ἀπό ἐκβολῆς τοῦ δεῖνος ἀρουραὶ n se traduira : « un tel (possède) par suite de l'expulsion de un tel, n aroures ». Nous pensons, à propos de *P. Cairo Masp.* I 67117 et II 67243, que le mot *ekbolè* a pu en venir à désigner la pièce de terre ainsi acquise. On notera que dans *P. Freer* 08.45 a + b, l'« expulsé » est parfois maintenu dans les lieux à titre de locataire, γεωργός⁵⁰.

Notre document ne fournit pas la raison de ces expropriations. Peut-être sont-elles à mettre au compte de remboursements fonciers ou de suppressions de titres de propriété douteux opérés par le censiteur Jean au cours de sa *metrèsis*⁵¹.

44. Par ex. le monastère d'Apa Sourous (l. 31, cf. 32 ; 97, cf. 100 ; 103, 104 et 108) ; le comes Eruthrios et ses frères (l. 112, cf. 113 et 115) ; les héritiers de Dios fils de Truphiodôros (l. 124, cf. 127 et 128) ; le *venedn* d'Apa Dios (l. 142, cf. 144) ; les héritiers de Iôannès fils de Truphiodôros (l. 169, cf. 172-73). Dans l. 269, un certain Hermias fils de Iôannès apparaît comme copropriétaire du titulaire de l'entrée où il figure au titre d'une *ekbolè* (l. 242).

45. Voir l. 13-18 ou 99-108.

46. Voir les 5 premiers cas cités n. 44.

47. Voir notre Appendice II, ci-dessous pp. 149-151.

48. C'est ce qu'a compris en un sens l'édition de *P. Cairo Masp.* III 67140, d'après sa traduction « acquises (?) des héritiers de Papnoute le médecin » (intr. ; cf. ici même, l. 19 et 21).

49. Ce sens est donné par LSJ ; pour ἐκβάλλω au sens d'expulser ou déposséder d'une terre, voir *WB I-II, s.v.* et, particulièrement, *P. Flor.* III 319, 4-6.

50. Voir l. 134, 185-86, 197-98, 207-09, 213-14 et 215-16.

51. L'*ekbolè*, chez nous, ne porte que sur de la *sporimè*, terre probablement plus facile à remembrer que des plantations permanentes comme les vignobles et les vergers.

6. Ἄφρσις.

Une attestation dans l. 164 :

τὸ (αὐτὸ) (le monastère d'Apa Sourous), ἐν ἀφέσει σπο(ρ.) (ἀρ.) (ἡμισυ) δλδ'.

Le sens de l'expression ἐν ἀφέσει, appliquée à la terre, est controversé⁵².

D'après les archives d'Aphroditô, il s'agit de terrain χερσώδης καὶ ἀμμώδης, « aride et sablonneux » (*P. Cairo Masp.* I 67118, 36-37), ou ἄσπορος (*P. Lond.* V 1674, 57), supportant néanmoins l'impôt, ce qui suggère de rejeter ici, pour *aphesis*, le sens d'exemption fiscale⁵³, au profit du « unbearbeitet » de *WB I-II, s.v.* Mais dans *P. Goth.* 20, 20 (notre Appendice II, p. 149-151), la terre ἐν ἀφέσει est dégrevée, tout au moins de loyer. Il se présente donc, dans la définition de cette notion, une difficulté qu'un nouveau document lèvera peut-être bientôt.

7. Localisation des biens-fonds : le τόπος.

La localisation de la parcelle n'est pas toujours donnée. Quand le scribe la consigne, c'est d'une manière assez vague, par référence au τόπος ou, peut-être, τοποθεσία⁵⁴. Le rôle organisateur du *topos*, dans la succession des entrées, est faible⁵⁵ et un même *topos* peut revenir à des endroits très éloignés les uns des autres dans le cadastre⁵⁶. A supposer que le censiteur Jean ait effectué un travail *in situ*, une *καταπάτησις*⁵⁷, cela ne se reflète pas directement.

8. Responsables de l'exploitation : ὑπὸ τὸν δεῖνα.

En matière d'impôts, les autorités locales devaient, au jour le jour, traiter plutôt avec les usagers des biens-fonds, leurs exploitants, qu'avec les propriétaires, lointains souvent ou, dans le cas des indivisions successorales, mal connus⁵⁸. Aussi, la majorité des entrées donnent-elles le nom du responsable de l'exploitation, généralement à la fin. Ces agents sont introduits de deux manières. 1) Assez marginalement, au titre d'une *ekbolè* les ayant réduits à la condition de *geôrgoi*⁵⁹ et 2), beaucoup plus fréquemment, à l'aide de ὑπό suivi d'accusatif, expression où se mêlent les idées de « occupé par », « utilisé par », « loué par », « sous la responsabilité de » et tout ce qui peut relever du droit d'usage par opposition à la propriété abstraite⁶⁰.

52. Voir J. SHELTON, *CdE*, 46, 1971, 113-19 ; *P. Tebt.* IV, p. 3.

53. Sens bien attesté, par ex. par Bas., *Ep.* 104.

54. Comme notre texte ne donne qu'une forme abrégée τὸπ(), les deux vocables, également attestés dans la documentation d'Aphroditô au sens de « lieu-dit » sont des résolutions également plausibles. A l'avantage de τοποθεσία, on pourrait même faire valoir la forme complète donnée l. 277. Voir cependant l'objection présentée, note *ad loc.*

55. Quelques exemples cependant aux l. 189-92, 261-62 et 272-74.

56. Voir l. 204 et 269-70 ; 87 et 232.

57. Sur ce terme, voir A. PASSONI DELL'ACQUA, *Atti XVII Congresso* III, Naples 1984, 1309-1315.

58. D'après un reçu d'Aphroditô du début du VI^e s., *PSI VIII* 937, 4, Apollôs fils de Dioskoros, fermier d'une église du village, portait directement les impôts au *demosion* pour le compte du propriétaire. Nombreux cas dans *P. Flor.* III 297 ; *mos solitus* d'après *CJ XI*, 48, 20 § 3.

59. Voir ci-dessus n. 50.

60. Sur cette valeur de ὑπό, voir, à propos de maisons, G. HUSSON, *ZPE*, 46, 1982, 227-30. Pour les terres, elle est illustrée à Aphroditô par des quittances de rente telles que *P. Flor.* III 289, 6-7, *P. Michaël.* 49, 5, *P. Ross. Geogr.* III 41, 2, *PSI VIII* 937, 2.

Certaines suites d'entrées semblent déterminées par la communauté d'exploitant, ce qui laisse à penser que le censiteur a organisé ces passages non pas, classiquement, à l'aide des *professiones, ἀπογραφαι*, soumises par les propriétaires, mais d'après des informations recueillies auprès des exploitants ou d'après des déclarations souscrites par eux au nom de plusieurs *κτῆτορες*⁶¹.

Ces exploitants sont le plus souvent des colons ou fermiers, *γεωργοί*⁶², seuls ou associés⁶³. Quand la qualité de *geōrgos* manque, il y a parfois lieu de la présumer⁶⁴. Ce milieu comprend des femmes⁶⁵. Des *geōrgoi* sont autrement connus comme propriétaires⁶⁶. Le cumul de la qualité de *geōrgos* avec une autre profession est fréquent. Il ne surprend pas outre mesure quand il s'agit de bergers, *ποιμένες*⁶⁷. Mais nous relevons aussi des colons prêtres⁶⁸, diacres⁶⁹, un moine⁷⁰, un menuisier⁷¹, un huilier⁷², un boulanger⁷³, un médecin⁷⁴, un notaire⁷⁵, d'anciens magistrats et agents administratifs communaux⁷⁶. Ces associations, peu compatibles avec le travail effectif aux champs, suggèrent que la notion de *geōrgos*, tout au moins dans notre texte, est plus juridique que technique. Le colon devait être avant tout le titulaire du bail et le responsable du paiement

61. Voir par ex. les l. 74-77, 85-88, 135-38, 221-23 et 249-51. Sur les déclarations de recensement présentées par des locataires, voir *P. Berl. Bork.*, pp. 31-32.

62. On peut se faire une idée des termes de leurs contrats d'après des *μισθώσεις* d'Aphroditô où certains réapparaissent. On rapprochera ainsi *P. Cairo Masp.* III 67301, 8 de l. 78, 80, 82-83, 131-32, 277-78; *P. Lond.* V 1695, 21 de l. 125; *P. Flor.* III 279, 3 de l. 182; III 282, 6-7 de l. 259; III 286, 9-10 de l. 10-11 et 90 (sur les problèmes de l'identification du colon, voir cependant n. 10-11 de notre texte).

63. Associations l. 7 (frères), 106-07 (monastère et colon), 111 (frères), 155, 157, 214, 217-18, 233-34, 235, 277-78 (trois associés dont deux frères), 286-87 (frère et sœur). Nous ne manquons pas de contrats de location souscrits par des colons associés.

64. Soit on la tire d'autres textes, ainsi *P. Cairo Masp.* III 67140, 7, pour le moine Isakos fils de Biktôr de l. 182; soit elle apparaît en d'autres lieux du cadastre: les cas des l. 81, 84, 127, 135 s'éclaircissent par l. 121, 137-38; de même l. 204 par 243.

65. L. 215-16 et 287.

66. Iôannès fils de Mousaios (petit-fils de Suriôn), l. 228 et 231, est ou a été copropriétaire l. 286 (voir sur cette famille notre n. ad l. 286-88). Autre cas de locataire propriétaire avec Biktôr fils de Prômaôs (l. 218, 284 et 219).

67. Par ex. Anouphis fils d'Abraamios (l. 250-51); Biktôr fils de Prômaôs (l. 218 et 219); Isakos fils de Psenthaësiôs (l. 187-88). Bergers d'Aphroditô louant des terres dans *P. Cairo Masp.* I 67101, *P. Flor.* III 281, *P. Lond.* V 1689, *P. Michaël.* 48 et *PSI VIII* 931. Sur la position sociale des bergers à Aphroditô, voir J. KEENAN, *YCIS*, 28, 1985, 245-59.

68. Prêtres et *geōrgoi*: Abraamios (l. 163 et 272); Hellôs (l. 204 et 243); prêtre seulement: Apollôs (l. 221, 223, 261 et 263).

69. Diacre et colon: Iôannès fils de Psaios (l. 244).

70. Isakos fils de Biktôr (l. 182), *geōrgos* dans *P. Cairo Masp.* III 67140, 7, réapparaît comme locataire dans *P. Flor.* III 279, 3-4. Les moines en position de locataires nous paraissent rares dans les papyrus (mais voir *P. Oxy.* XVI 1917, 11 et 65).

71. Iôannès fils de Hermauôs, *τέκτων* et *γεωργός* (l. 10-11, 90; cf. *P. Flor.* III 286, 9-10).

72. Iôséphios fils de Biktôr (l. 196).

73. Abraamios, prêtre, colon et *ἀρτοκόλλυτος* (l. 163 et 272).

74. Mousès fils d'Hermauôs (l. 31 et 167).

75. Isakos le *nomikos* (l. 49-50).

76. Un *ex-prôtokômêtês* (l. 139, 150-51); un *ex-boëthos* (l. 42).

du loyer et de l'impôt, les tâches pouvant incomber à des subrogés ou à des salariés⁷⁷.

Υπό introduit aussi une personne morale, le monastère de Tarouthis⁷⁸. Il est difficile de se faire une idée de la forme juridique de la relation.

9. Ἀστικά et κωμητικά.

D'après les l. 292-93 et 304, les titulaires des entrées sont des *ἀστικά ὀνόματα* ou encore des *ἀστικοὶ κτῆτορες*.

Sous le rapport des surfaces enregistrées, respectivement pour les quatre catégories: 1375 1/2 1/8; 12; 21 1/2; 61 3/4 1/32 aroures (l. 293 et 304), et par comparaison avec le montant total de la *κώμη* (l. 294): 5 200; 34 3/4 1/8; 101 et 570 1/2 aroures, ces *onomata* ne détiennent que la moindre part du terroir, soit, proportionnellement *ca* 1/4, *ca* 1/3, *ca* 1/5 et *ca* 1/9.

Quelles que soient les lacunes intrinsèques de notre rouleau, il manque donc une partie bien plus considérable, le *census* des propriétaires non *astikoi*⁷⁹ qui devait porter, d'après la l. 307, sur 3 824 1/4 1/8; 22 3/4 1/8; 79 1/2 et 508 3/4 aroures⁸⁰.

Nous conjecturons qu'il s'agissait des *κωμητικοὶ κτῆτορες* ou *κωμητικά ὀνόματα*. Nous nous fondons pour cela sur les mentions *κωμητικόν* introduisant les entrées des l. 77, 86, 102 et 178. Sans doute a-t-on voulu ici corriger ou modifier le classement initial dans les *astika*. Noter, dans notre sens, que les surfaces manquantes étaient supposées contribuer *διὰ τῆς κώμης* Ἀφροδίτης (l. 305).

L'opposition entre *ἀστικός* et *κωμητικός* recouvrait, à Aphroditô, une distinction comptable entre la partie des impôts du village enregistrée à la caisse municipale d'Antaeopolis, *εἰς ἀστικὸν Ἀνταίου*⁸¹, pour les *δημόσια ἀστικά πόλεως Ἀνταίου*⁸² et celle acquittée, comme le dit notre document, *διὰ τῆς κώμης*⁸³, à la caisse villageoise, *εἰς τὸ κωμητικόν*⁸⁴, ou *δημόσιον τῆς κώμης*⁸⁵, *ὑπὲρ κώμης Ἀφροδίτης*⁸⁶. *Astikos* et *kômêtikos* s'appliquaient aussi aux *κτῆματα* chargés des dits impôts⁸⁷ et, d'après notre texte, à leurs propriétaires.

Pas de comparaison possible avec la vieille distinction entre *πολιται* et *κωμηται* des villages du Fayoum, fondée sur la résidence et sur la position sociale des intéressés⁸⁸, puisque un même *κτελôr*, tel notre comte Ammônios fils de

77. Sur ces *μισθωταί*, voir par ex. la location d'Aphroditô *P. Cairo Masp.* I 67108.

78. L. 98, 101, 103, 104 et 106.

79. Ainsi s'expliqueraient certaines absences relevées ci-dessus p. 108.

80. Montant repris l. 308, mais avec intégration de la terre à joncs à la terre arable, peut-être parce qu'elle supportait alors les mêmes taux d'imposition.

81. *P. Cairo Masp.* II 67139 v, r, 27.

82. *P. Cairo Masp.* I 67045, 1; 67046, 1; III 67347 i, r, 19.

83. L. 305.

84. *P. Cairo Masp.* I 67060, 3 (WILCKEN, *Chrest.* 297) (cf. l. 5).

85. *P. Cairo Masp.* II 67139 v, r, 26.

86. *P. Cairo Masp.* II 67138 ii, v, 21; iv, r, 4; 67139 ii, v, 12; *P. Flor.* III 298, 55.

87. *P. Cairo Masp.* II 67139 iv, r, 5.

88. Voir A. E. R. BOAK, *JEA*, 40, 1954, 11-14. Pour Aphroditô, J. MASPERO, *P. Cairo Masp.* II, p. 23, explique l'institution par la résidence.

Theodosios, payait des impôts aussi bien au titre de l'*astikon* qu'à celui du *kômêtikon*⁸⁹. Des μεγάλοι κτήτορες de la ville d'Antaeopolis ressortissaient au κομητικόν d'Aphroditô⁹⁰, alors qu'une famille purement rurale, comme celle d'Apollôs fils de Dioskoros s'acquittait d'une ἀστική συντέλεια⁹¹.

Cette institution, dont nous ignorons la raison d'être, a duré à Aphroditô jusqu'au début du VIII^e siècle⁹². Elle est attestée ailleurs⁹³.

V. — La récapitulation générale (l. 294-308).

Cette section finale du document, très courte, nous donne la distribution des surfaces entre *astika* et *kômêtika* et le montant de la « superficie fiscale » du village, soit, selon les habituelles catégories :

5 200; 34 3/4 1/8; 101 et 570 1/2 aoures (l. 294).

R. Rémondon avait déjà calculé, par des procédés indirects, « que la superficie du territoire du village devait s'élever à un peu plus de 4 000 aoures »⁹⁴. On peut au moins concéder à ce maître qu'il avait correctement déterminé l'ordre de grandeur.

Nous avons abordé la discussion de cette récapitulation au § précédent. Nous voudrions traiter surtout ici des difficiles l. 295-303. Elles détaillent les aoures selon un classement transcendant les quatre catégories mises en œuvre jusqu'à présent. Neuf τάξεις, cette fois, mesurées au 1/256 d'aoure près (l. 296 et 297), fractions absentes de la partie conservée du document. Les deux dernières de ces nouvelles classes, θρυς et ἄμπελος (l. 302 et 303), ne font que reprendre les montants correspondants du total général. On a inexplicablement laissé de côté les παράδεισοι.

Les autres catégories, d'après le total des surfaces recensées, 5 199, 9 997 aoures, recouvrent en fait la σπορίμη, mais selon le statut juridique et non plus l'aptitude agricole. Pourtant notre cadastre les met sur le même pied que la θρυς et l'ἄμπελος. Sans doute entraînaient-elles des taux d'imposition particuliers, mais il est curieux, en ce cas, qu'aucune des entrées individuelles conservées n'en fasse état.

Tout d'abord, l. 295-296, l'ἰδ(ιωτική) κτ(ήσις), de beaucoup la mieux représentée, avec 4 130 aoures, et la βασ(ιλική) κτ(ήσις), pour seulement 577 1/32 1/64

89. Voyez ses livres de comptes *P. Cairo Masp.* II 67138 ii, v; 67139 ii, v; iv, r; v, r, 26-27; aussi les quittances III 67347 i, r, 5 et 19. C'est à tort que RÉMONDON, *Studi Volterra* V, Milan 1971, 773-74, interprète les *astika* d'Ammônios comme une allusion aux biens qu'il aurait possédés dans l'Antaeopolite (par opposition à Aphroditô). Meilleure explication dans A. C. JOHNSON et L. C. WEST, *Byzantine Egypt*, 303.

90. *P. Cairo Masp.* I 67060, 2-3 (WILCKEN, *Chrest.* 297).

91. *P. Lond.* V 1686, 23; *P. Cairo Masp.* I 67045 et 67046.

92. *P. Lond.* IV 1419, 439, 826 et 1358 (cf. Addendum, p. VII).

93. *P. Oxy.* XVI 1905, 23 et 26.

94. *Studi Volterra* V, 773, n. 19. A titre de comparaison, Rémondon se référait aux cas de Kerkéosiris (4700 aoures), Hiéra Nêsos (4061), Ptolémaïs Néa (3924 1/16), Karanis (4600) et Sesonchôn (4023).

1/256 ar. Nous retrouvons ainsi, avec surprise, sous une formulation légèrement différente, l'ἰδιωτική γῆ et la βασ(ιλική) γῆ que l'on croyait disparues depuis fort longtemps⁹⁵. Puis, l. 297, la νησ(ιωτική) κτ(ήσις) ou propriété constituée sur les « îles » au sens égyptien, c'est-à-dire des sortes de bas-fonds qui émergent peu à peu par accumulation de limon, ce que les Égyptiens appelaient « terres neuves », qui finissent par être soudées aux rives du Nil⁹⁶. Dans le cadastre contemporain d'Antaeopolis, les νῆσοι figurent comme catégorie agricole distincte de la σπορίμη⁹⁷ et non plus juridique. Comprenne qui pourra.

L. 298 et 299, βασ(ιλική) πατρε(μουνιαλία), sc. γῆ ou κτ(ήσις)⁹⁸ et νησ(ιωτική) πατρ(εμουνιαλία) ou νῆσ(οι) πατρ(εμουνιαλίαι)⁹⁹. Il s'agit de terres ou propriétés « patrimoniales », constituées sur la terre royale et la terre rapportée. Encore que la *domus divina*, du moins du temps de Justinien et de Théodora, soit bien attestée à Aphroditô, où elle exerçait même une sorte de tutelle administrative d'ensemble¹⁰⁰, la terre « patrimoniale » n'a rien à voir avec les biens du *sacrum patrimonium* restauré par Anastase¹⁰¹. La présente notion, attestée depuis la première moitié du III^e s., équivaut à l'οὐσιακή γῆ, la terre des domaines impériaux sans doute, mais du vieux *patrimonium principis*, à notre époque appropriée privativement¹⁰². Nous connaissions déjà pour le IV^e s. les νῆσοι « patrimoniales » (*SPP* X 189, 4), mais l'association avec la βασ(ιλική) est inédite, encore que nous trouvions, sous Dioclétien, des biens ταμιακά recensés dans la dernière catégorie¹⁰³.

L. 300 et 301 : une zone d'obscurité totale avec la terre οβο(), de statut « royal » ou « insulaire », comparativement très marginale.

M^{me} A. Swiderek, dans son édition du cadastre du Mendésien daté de 297/308, a noté une catégorie de terre recensée successivement dans la *basilikè*, dans l'*idiôlikè*, dans les *paradeisoi*, dans la *chersampelos* et dans les *chersoparadeisoi*, appelée ταμιακά ζουνδίκια, s'opposant aux aoures des κτήτορες, pour des montants « strikingly small ». Voici sa discussion¹⁰⁴.

« The word ζουνδίκιων (...) may be compared with the word σουεγδι() which is found in *P. Ryl.* 655 v. ii 4, written οβενδικ() *ibid.* l. 14 (cf. line 1 cited in the

95. Voir *P. NYU* 20, intr. et n. 9. Tenir compte cependant de notre n. 112. Sur la *basilikè*, on se reportera plus spécialement à A. TOMSIN, *Mélanges Fohalle*, Gembloux 1969, 271-80.

96. D. BONNEAU, *Le fisc et le Nil*, Paris 1971, 70, 115 et 168.

97. *P. Cairo Masp.* I 67057 iii, 2.

98. Voir la forme πατρεμουνίου de *P. Strasb.* 337, 4-5.

99. Résolution appuyée sur *SPP* X 189, 4 : νῆσος π[α]τρμ().

100. Voir *CPR* V 18, intr.

101. Voir M. ΚΑΡΛΑΝ, *Les propriétés de la couronne et de l'église dans l'empire byzantin*, Paris 1976, 11-12.

102. Voir *P. Charité* 14, n. 2; 15, n. 4-7 et § F de l'éd. (p. 14). Ajouter aux textes cités *P. Strasb.* 315, 12, 14 (1^{re} moitié du III^e s.) et *SPP* X 189, 4 (IV^e s.). Le *patrimonium* au sens cadastral semble réapparaître à l'époque arabe dans *CPR* IX 45 v, 4 (voir sur ce texte J. GASCOU, *Bib. Or.*, 43, 1986, col. 95-96).

103. *SB* XII 10891 (*P. Oxy.* XLIV 3205).

104. Voir n. préc. ; éd. pr. in *JJP* 16/17, 1971, 31-44. La rééd. *SB* XII 10891 est à certains égards supérieure à celle de *P. Oxy.* XLIV 3205. Les lignes citées de A. Swiderek se trouvent aux p. 32-35 de *JJP* 16/17.

introduction) and also with the word $\sigma\upsilon\epsilon\nu\delta$ () which has now to be substituted for the Editor's $\sigma\upsilon\epsilon\nu\delta$ (ιτον) in P. Oxy. XIV 1660, where it is found together with $\kappa\tau\eta\tau\acute{o}\rho\omega\nu$ designating a category of land. The same word appears as $\sigma\upsilon\epsilon\nu\tau\iota$ [.]...ων in P. New York inv. n° XIVc 50, l. 4 (published by N. Lewis, *The Journal of Juristic Papyrology* XV, 1965, p. 159 ss)¹⁰⁵. The Editors of P. Ryl. 655 suggest *ad locum*, « that the word intended is *vindicata* though what *terra vindicata* is, whether in *privatam* or a *privata* is obscure ». The amount is so small, that the Editors believe it to be « a relatively unimportant category, perhaps land whose exact status was still *sub iudice* ». The text published by N. Lewis is addressed to the *magister rei privatae* and concerns the sale of estates and land parcels belonging to the $\tau\alpha\mu\iota\epsilon\acute{\iota}\omega\nu$, cf. lines 4-5: ...]ε πράσεως ούσ[ι]ων ταμιακῶν καὶ χωρίων ούεντι [.]...ων περιελθόντων εἰς τὸ ἱερώτατον ταμίον. In his commentary *ad locum* N. Lewis writes: « $\sigma\upsilon\epsilon\nu\tau\iota$ [.]...ων is obviously a Latin word in Greek transliteration... In attempting restoration at least three possibilities must be considered ». These are according to the Editor: 1) a form of *vendere* (e.g. $\sigma\upsilon\epsilon\nu\tau\iota$ [ε]λιων « from *vendibilis* », 2) a form of *vindicare*, 3) and adjectival form from a Roman name e.g. Ventidius.

The occurrence of the same word in P. Ryl. 655 and in P. Oxy. XIV 1660 taken together with $\sigma\upsilon\nu\delta\iota\kappa\iota\omega\nu$ in our text, allows to reject the last of the three proposals made by N. Lewis. It is at any rate obvious that the land called $\tau\alpha\mu\iota\alpha\kappa\acute{\omega}\nu$ $\sigma\upsilon\nu\delta\iota\kappa\iota\omega\nu$ is the land belonging to the $\tau\alpha\mu\iota\epsilon\acute{\iota}\omega\nu$ (claimed by the $\tau\alpha\mu\iota\epsilon\acute{\iota}\omega\nu$? cf. P. Ryl. 655 v. i 1 ο[.]...ονδ[ι]κ() ἀπὸ ἰδίας and as such opposed to the land of $\kappa\tau\eta\tau\acute{o}\rho\epsilon\varsigma$... ».

Au dossier rassemblé par M^{me} Swiderek s'ajoute, d'après une amicale suggestion de K. A. Worp, *P. Oslo*. III 113 (Hermopolite; 346). Il s'agit d'un cautionnement de $\gamma\epsilon\omega\rho\gamma\acute{o}\iota$ (sans doute de terres publiques), très fragmentaire, adressé par un diacre de village à un *praepositus pagi*. La garantie porte sur la mise en culture, $\gamma\epsilon\omega\rho\gamma(\epsilon)\acute{\iota}\nu$ (l. 11) de ο $\sigma\upsilon\nu\delta\iota\kappa\iota\omega\nu$ |¹² ...]κλήρου ... [τ]οῦ αὐτῶν (sc. les $\gamma\epsilon\omega\rho\gamma\acute{o}\iota$) πατρὸς κτλ. L'association avec un *kleros* permet de reconnaître ici dans $\sigma\upsilon\nu\delta\iota\kappa\iota\omega\nu$ la catégorie cadastrale étudiée par M^{me} Swiderek¹⁰⁶.

Sans doute notre classe $\sigma\beta\omicron$ (), peut-être pour $\delta\delta\omicron$ ($\sigma\upsilon\nu\delta\iota\kappa\iota\alpha$) ou $\delta\delta\omicron$ ($\sigma\upsilon\epsilon\nu\delta\iota\kappa\iota\alpha$), n'en représente-t-elle qu'une nouvelle forme, tout aussi mystérieuse pour nous que pour les précédents éditeurs.

Noter qu'à cette notion semble correspondre dans *SPP* X 189, 5 (iv^e s., un terme $\sigma\upsilon\delta\iota\kappa$ ().

VI. — Intérêt de P. Freer 08.45 a + b.

1. Pour l'histoire du cadastre.

Nous ne possédions pas de cadastre égyptien si tardif¹⁰⁷ et, à ce titre, le présent papyrus intéresse l'histoire d'un genre documentaire. À vrai dire, en

105. Actuel *SB* VIII 9883.

106. L'interprétation de ce passage proposée par K. F. W. Schmidt, p. 279 des *P. Oslo*. III est négligeable à cause, principalement de la témérité des restitutions sur lesquelles elle s'appuie.

107. Les dernières pièces datées étaient jusqu'à présent, à notre connaissance, les *P. Landlist*. I et II, postérieurs à 346/47 (W. VAN GUCHT, *Atti XVII Congresso* III, 1135-40) et attribuables au 3^e quart du iv^e s. d'après les connexions prosopographiques exposées p. 19 de l'éd.

l'état actuel de la documentation et de la littérature scientifique, il nous paraît difficile de nous faire une doctrine¹⁰⁸. Cependant, pour autant que nous puissions nous permettre d'en juger, notre document, rapporté aux tendances de son temps, paraît assez traditionnel.

À compter de la deuxième moitié du iv^e s., comme le montrent les *P. Landlist*. I et II, le cadastre est normalement consigné sur codex ou « polyptyque »¹⁰⁹. Or notre document est un rouleau, alors qu'il procède d'un $\kappa\omega\delta\iota\kappa\acute{\iota}$ ¹¹⁰ et que le codex, comme support de documents fiscaux et de livres de comptes était déjà très répandu à Aphroditô¹¹¹. Il y a là un trait d'archaïsme flagrant.

Nous avons observé, dans le développement précédent, le maintien, pour désigner le statut de la terre, de catégories juridiques anciennes. Mais nous manquons trop d'éléments de comparaison pour décider si cet apparent conservatisme de *P. Freer* 08.45 a + b lui appartient en propre. Certaines observations devraient plutôt nous inciter à la prudence¹¹².

P. Freer 08.45 a + b, évoquant en cela certains cadastres du iv^e siècle, ne spécifie pas la charge fiscale du $\kappa\tau\eta\tau\acute{o}\rho\omega$ ¹¹³. Or elle tendait à figurer dans les cadastres depuis le début du v^e siècle¹¹⁴. Justinien, en 545, considère que les $\delta\eta\mu\acute{o}\sigma\iota\alpha$ $\delta\pi\omicron\gamma\alpha\phi\acute{\alpha}\iota$ donnent normalement la $\pi\omicron\sigma\acute{o}\tau\eta\varsigma$ des $\delta\eta\mu\acute{o}\sigma\iota\alpha$ ¹¹⁵. C'était bien le cas dans l'Oxyrhynchus du vi^e et dans l'Hermopolis du début du vii^e s.¹¹⁶. Il y a toutefois des exceptions¹¹⁷.

108. Voir A. DÉLÉAGE, *Et. de Pap.*, 2, 1934, 73-225, sp. 79-147 ; du même auteur, *La capitation du Bas-Empire*, Mâcon 1945, 65-66 et 106-11 ; A. H. M. JONES, *The Roman Economy*, Oxford 1974, 228-56. Pour Byzance, se reporter à l'étude bien connue de N. SVORONOS citée ci-dessus n. 40.

109. Aussi *P. Flor.* I 64, à peu près contemporain des *P. Landlist*. Voir W. GOFFART, *Speculum*, 47, 1972, 377 s. Au vi^e s. le cadastre d'Oxyrhynchus était un assemblage de $\delta\eta\mu\acute{o}\sigma\iota\alpha$ $\pi\tau\omicron\kappa\tau\acute{\alpha}\iota$ de papyrus (cf. *P. Oxy.* I 126, 8 [WILCKEN, *Chrest.* 180] et *P. Warr.* 3, 9).

110. Voir ci-dessus p. 105. Sur le mot $\kappa\omega\delta\iota\kappa\acute{\iota}$ comme désignation du cadastre à Byzance, voir N. SVORONOS, *ét. cit.* ci-dessus n. 40, p. 109.

111. Voir par ex. *P. Cairo Masp.* II 67138 + 67139 ; 67141 ; 67212 ; 67213 ; 67217 (+ 67218 ?) ; 67219 ; 67221 ; III 67325 ; 67341 ; 67347 ; *P. Flor.* III 297 + 298 + *P. Strasb.* 699.

112. La *basilikè* est mentionnée par *P. Michaël.* 33, qui date probablement du début du v^e s. (*BL* IV s.n. et *PSI XVII Congr.* 29 n. 3-4). De même, nous trouvons encore l'*idiôlikè* (ce qui implique le maintien des autres catégories) dans *P. Warr.* 3 (fin v^e/début. vi^e s., mais avant 504 ; voir J. KEENAN, *ZPE*, 17, 1975, 236) et dans *CPR* IX 79 (vi^e s., d'après l'éd., mais attribuable aussi au v^e d'après l'écriture). Noter aussi la *dèmosia gè* dans *P. Oxy.* XVI 2019, 20 (vi^e s.).

113. Voir sur ce point, outre les *P. Landlist.*, *P. Cairo Isid.* 6, *P. Sakaon* 4, *P. Lips.* 101, *P. Rain. Cent.* 154 et *SPP* X 221. Ce trait du cadastre d'Aphroditô se déduisait déjà des actes de transfert cadastral *P. Cairo Masp.* I 67117 à 67119 (+ 67048) qui ne portent que sur des surfaces. On y trouve bien une clause relative à l'impôt, mais sans détail du paiement.

114. W. GOFFART, *Speculum*, 47, 1972, 380-81.

115. *NJ* 128, 4.

116. Nous nous fondons sur des actes de transfert cadastral. Pour Oxyrhynchus, *P. Michaël.* 33 (début. v^e s. ? ; cf. n. 112) ne donne que la surface (voir aussi pour l'Arsinoé du iv^e s. *P. Würzb.* 18). Mais *P. Warr.* 3 (fin v^e/début. vi^e s., avant 504 ; cf. n. 112) porte déjà sur le transfert du *telesma* de la surface. Dans les actes suivants, *P. Oxy.* XVI 1887 et I 126 (Wilcken, *Chrest.* 180), il n'est plus question que des impôts. Pour Hermopolis, le texte le plus ancien, *CPR* IX 79 (cf. n. 108) semble n'avoir mentionné que les surfaces, mais la série du début du vii^e s. *P. Herm. Rees* 67, *P. Laur.* II 26, III 77 et *P. Würzb.* 19 détaille et les surfaces et les charges.

117. Le cadastre de Nessana, en 569, ne comportait sans doute que les surfaces (*P. Ness.* 24). Inversement, des documents du v^e s., comme *P. Flor.* I 64 et *P. Ross. Georg.* V 58 donnent les charges. Noter que le premier de ces textes a plutôt le caractère d'un cahier des *phoroi* de terres publiques concédées que d'un cadastre. Le second pourrait entrer dans cette classe sans difficulté.

TRADUCTION

Col. I

Elias fils de Nemesianos, curiale, par suite d'expulsion des mêmes personnes : 1/8 1/16 1/32 ar. de terre arable.

Damianos fils de Iôannès, petit-fils d'Hésuchios par suite d'expulsion de Iôsèphios fils d'Hermauôs, prêtre, également fermier : 5 1/8 1/16 1/32 ar. de terre arable.

Monastère d'Apa Sourous, pour la moitié et Panolbios, curiale, pour (l'autre) moitié, aux mains de Psaïos fils de Patermouthès, berger et fermier : 13 1/2 1/8 1/16 ar. de terre arable.

Anastasios fils d'Onnophrios de Pouchis, par suite d'expulsion de Psaïos fils de Mousaïos *et al.* aux mains de Papnouthis et de Psaïos fils de Patermouthès, bergers : 1/2 1/8 1/16 ar. de terre arable.

Héritiers de Timothéos fils d'Antas, petit-fils d'Ouôe, représentés par Theod..., et autres copropriétaires, pour les deux tiers, et l'église de (s.) Dêmétrios d'Antaeopolis pour le tiers, aux mains de Psanmariam : 14 1/2 ar. de terre arable.

Biktôr fils de Nemesianos curiale, par suite d'expulsion de Iôannès fils d'Hermauôs, charpentier, également fermier : 1 1/2 1/4 1/8 ar. de terre arable.

Monastère de Porbis, aux mains de Mousaïos fils de Psimanôbet, fermier : 4 1/2 ar. de terre arable.

Héritiers de Markellinos, curiale, par suite d'expulsion des héritiers de Patemouôs et des héritiers de Pekusios, aux mains d'Apollôs fils de Pekusios, fermier :

Alexandros fils d'Hérôdès, *singularis* de l'administration ducale, par suite de l'expulsion des mêmes, aux mains du même : ...

Héritiers de Dionusios fils de Maurikios, par suite d'expulsion des mêmes, aux mains du même...

Silbanos fils de Thômas

Panolbios, curiale par suite d'expulsion des mêmes : *n* ar. de terre arable.

(Un tel) par suite d'expulsion des héritiers de Papnoute, médecin, aux mains d'Apollôs, fermier : *n* ar. de terre arable.

Héritiers d'Eleusinius le comte, par suite d'expulsion des mêmes, aux mains du même fermier : 1/2 ... ar. de terre arable.

Ammônios fils de Theodosios le comte, pour le compte de Psaïos fils de Phèr, par suite d'expulsion des mêmes : 1/4 ... ar. de terre arable.

Theodôsia fille de Nemesianos, épouse de Ep ... par suite d'expulsion des mêmes : 2 ... ar. de terre arable.

Monastère d'Apa Sourous, aux mains de Phoibammôn fils d'Hermauôs petit-fils de Chôros : 2 1/4 1/16 (ar.) de terre arable.

Anastasios fils d'Onnophrios, par suite d'expulsion du monastère d'Apa Sourous, aux mains du même : 1/4 1/16 (ar.) de terre arable.

Héritiers de Makarios fils de Damianos petit-fils de Prômaôs, d'Antaeopolis, par suite d'expulsion de Taam fille de Pekusios et des héritiers de Patemouôs, aux mains de Pekusis, fermier : 1 1/4 1/16 ar. de terre arable.

Marturios d'Antaeopolis, par suite d'expulsion des mêmes, aux mains du même fermier : 1 1/8 1/16 ar. de terre arable.

Kuris fils d'Arôn, prêtre *et al.*, pour le compte de ... odôros fils d'Hôros, par suite d'expulsion des mêmes aux mains du même (fermier) : [.] 1/4 1/16 ar. de terre arable.

Apollônidès, employé de bureau, aux mains de Math ... fermier : 10 1/2 1/4 1/8 ar. de terre arable.

Monastère d'Apa Sourous, aux mains de Mousès fils d'Hermauôs, médecin et fermier : 6 ar. de terre arable.

Héritiers d'Eleusinius le comte, par suite d'expulsion du monastère d'Apa Sourous, aux mains du même fermier : 2 1/2 1/8 1/16 ar. de terre arable.

Monastère d'Apa Sourous, aux mains de Pekusis ... fermier : 19 1/2 1/4 ar. de terre arable.

Héritiers de Theodôsios, lettré, aux mains d'Apollôs fils d'Abraamios, fermier : 24 ar. de terre arable.

Soit 127 1/8 1/16 ar. de terre arable.

Col. II

Elias, curiale, par suite d'expulsion de Charisios fils d'Hermauôs, aux mains du même fermier : 5 ar. de terre arable.

Sarapiôn : 3 1/4 ar. de terre arable.

Monastère d'Apa Sourous, aux mains de Rachèl fille de Makarios : 4 1/2 1/4 1/16 ar. de terre arable ; 1/2 1/4 de vignes.

Héritiers de Dionusios ... : 4 1/2 1/8 ar. de terre arable.

Héritiers de Tsilla, en copropriété avec Kornélios le prêtre, aux mains de Ch... as, ex-auxiliaire de bureau, sur 3 1/8 ar. (de terre arable), la moitié, soit : 1 1/2 1/16 (ar.) de terre arable.

Damianos le comte, (lieu-dit) du hameau de ... : 1/2 ar. de vergers.

Monastère d'Apa Zènobios, en copropriété avec les héritiers d'Anoubiôn fils de Kolosireos *et al.*, aux mains de *x* fils de Bèsariôn, sur 16 1/2 ar. (de terre arable), le sixième, soit : 2 1/2 1/4 ar. de terre arable.

Monastère de Smin : 1/4 1/8 ar. de terre arable.

Damianos le comte, aux mains de *x*, fermier : 3 ar. de terre arable.

Senouthès fils de Psaïos, petit-fils d'Harèous, aux mains de *x*, de Tanuaitis, fermier : 7 ar. de terre arable.

Monastère d'Apa Sinouthès ... aux mains d'Isakos, notaire et de Iô ..., fermiers : 15 1/4 ar. de terre arable.

Monastère d'Apa Zènobios, aux mains de *x* : *n* ar. de terre arable.

Monastère d'Apa ... aux mains de *x* : 13 1/4 1/8 ar. de terre arable, [.] 1/8 de vignes.

Monastère d'Apa Zènobios, aux mains d'Hermauôs fils de Psuros, prêtre et fermier : 10 1/2 1/4 1/16 ar. de terre arable.

Monastère d'Apa Sourous, en copropriété avec le monastère de l'Oasite (aosite) aux mains de Phoibammôn fils de M ... petit-fils de (Se)neloole, fermier, sur *n* ar. (de terre arable), (telle part), soit : 5 1/2 1/16 ar. de terre arable.

Ammônios fils de Theodôsios, pour le compte de Kura fille de Promaôs, aux mains d'Hôros fils de Paras, fermier : 8 ar. de terre arable, 1/2 1/8 de vergers.

Senouthès fils de Psaïos, petit-fils d'Harèous : 7 ar. de terre arable.

À vérifier : monastère d'Apa Sourous, pour la moitié, et Senouthès fils de Psaïos, petit-fils d'Harèous pour (l'autre) moitié, lieu-dit d'Isakios ..., aux mains de Sabinos fils de Psempnouthès, fermier ducale : 16 ar. de terre arable.

Monastère d'Apa Sourous, lieu-dit des gens d'Antaeopolis : 8 1/32 ar. de terre arable.

Le même, lieu-dit de Psekès le dinandier, aux mains de Rachèl fille de Makarios : 6 ar. de terre arable.

Le même, lieu-dit d'Harès l'huilier, aux mains de Phoibammôn fils de Iôsèphios : 8 1/2 1/8 1/16 ar. de terre arable.

Monastère d'Apa Zènobios, par suite d'expulsion des héritiers de Rômanos fils de Biktôr, aux mains de Rachèl fille de Makarios : 3 ar. de terre arable.

Monastère d'Apa Sourous, lieu-dit de ... l'huilier, aux mains de Phoibammôn fils de Iôsèphios, fermier : 1 ar. de terre arable.

Soit : [.] 1/4 1/8 1/16 1/32 ar. de terre arable ; 2 1/2 1/4 1/8 de vignes ; 1 1/8 de vergers.

Col. III

Le même, aux mains d'Abraamis ... fermier : *n* ar. de terre arable.

Le même, aux mains d'Hôros ... fermier : 9 1/8 ar. de terre arable.

Ammônios fils de Theodosios, pour le compte de Bèsariôn, chef du village, aux mains de Iakubis fils de Maximos, fermier : 2 ar. de terre arable.

Monastère d'(Ama Te)rmouthia, aux mains du même : 3 1/4 1/8 ar. de terre arable, 1/8 1/16 de vignes, 1/16 de vergers.

Paye au village : Anastasios fils d'Onnophrios, pour le compte d'Isakios de Pouchis, aux mains du même : 4 1/2 1/8 ar. de terre arable.

Héritiers de Theodôsios le lettré, aux mains d'Apollôs fils d'Abraamios, fermier : 1/2 ar. de terre arable.

Les mêmes, aux mains de Hierakiôn, prêtre et fermier : 4 ar. de terre arable, 1 1/2 de vignes, 2 de vergers.

Les mêmes, aux mains d'Apollôs fils d'Abraamios, fermier : 1/2 ar. de terre arable.

Monastère de Smin, aux mains de Palôs fils de Pataïs, lieu-dit de Pmounakôn : 1/2 1/4 1/8 1/16 ar. de terre arable, 1 1/2 de vignes.

Héritiers de Theodôsios le lettré, en copropriété avec Biktôr fils de Pi... aux mains d'Apollôs fils d'Abraamios, sur 1/4 1/16 ar. (de terre arable), la moitié, soit : 1/8 1/32 ar. de terre arable.

Oratoire de l'Archange Michel à Antaeopolis, aux mains de Palôs fils de Pataïs : 1/2 1/16 [...] ar. de terre arable.

Église d'Ant..., aux mains de Phoibammôn fils de Marturios, fermier : 1/2 ar. de terre arable.

Paye au village: hôpital d'Apa Dios de Sunoria, pour le compte de Kuriakos fils d'Hermauôs, lieu-dit Piah Mele, aux mains de Phoibammôn fils de Marturios : 5 1/8 1/32 ar. de terre arable, 1/4 1/8 de vergers.

Monastère de Smin, lieu-dit de Chichoïs, aux mains du même : 2 1/2 1/8 1/16 ar. de terre arable, 1/2 1/4 1/8 de vignes.

Hôpital d'Apa Dios, aux mains de Biktôr fils d'Hatrès, berger : 1/4 1/8 ar. de terre arable, 1/2 1/4 1/16 de vignes.

Leontia, aux mains de Iôannès fils d'Hermauôs, fermier : 1/2 1/16 ar. de terre arable.

Héritiers de Théodôsios le lettré, par suite d'expulsion de Leontia... : 1/2 1/8 1/16 ar. de terre arable.

Héritiers de [...]lêmôn fils de Pekusios, pour le compte des héritiers de Kura fille de Sarapodôros, d'Antaeopolis, par suite d'expulsion de l'église du sud et d'autres, aux mains d'Hermauôs fils de Psuros, prêtre et fermier : 1/2 1/8 1/16 ar. de terre arable.

Héritiers de Dôrantinoos, d'Antinoopolis, aux mains d'Hermauôs fils de Prômaôs, fermier : 20 [...] ar. de terre arable, 2 1/4 1/8 de vergers.

À vérifier: monastère d'Apa Sourous, pour les trois quarts et Huinias le lettré pour le quart, aux mains du monastère de Tarouthis : 26 [...] 1/64 ar. de terre arable.

À vérifier: Biktôr fils de Chargaus, d'Apollinopolis (Parva) et Tasia, d'Antaeopolis, par suite d'expulsion du monastère d'Apa Sourous et d'autres, aux mains du monastère de Tarouthis : n ar. de terre arable.

Paye au village: T....., frère (ou sœur) de Maurikios, par suite d'expulsion des mêmes, aux mains du monastère de Tarouthis : 1 [...] ar. de terre arable.

Panolbios, curiale, par suite d'expulsion des mêmes, aux mains du même : 2 ar. de terre arable.

Monastère de Tarouthis, en copropriété avec Apollôs fils de Dioskoros, pour le compte d'Athanasia, aux mains du même monastère et d'Hermauôs fils de Ptolemaïos, sur [...]1/4 1/16 ar. (de terre arable), le tiers, soit : 1/2 [...] 1/8 1/16 ar. de terre arable.

Soit 146 1/2 1/64 ar. de terre arable ; 4 1/2 1/4 1/8 de vignes ; 4 1/2 1/4 1/16 de vergers.

Col. IV

Psaïs domestique du *singularis* Alexandros fils d'Hérôdès, par suite d'expulsion des mêmes : 1/2 1/4 1/8 ar. de terre arable.

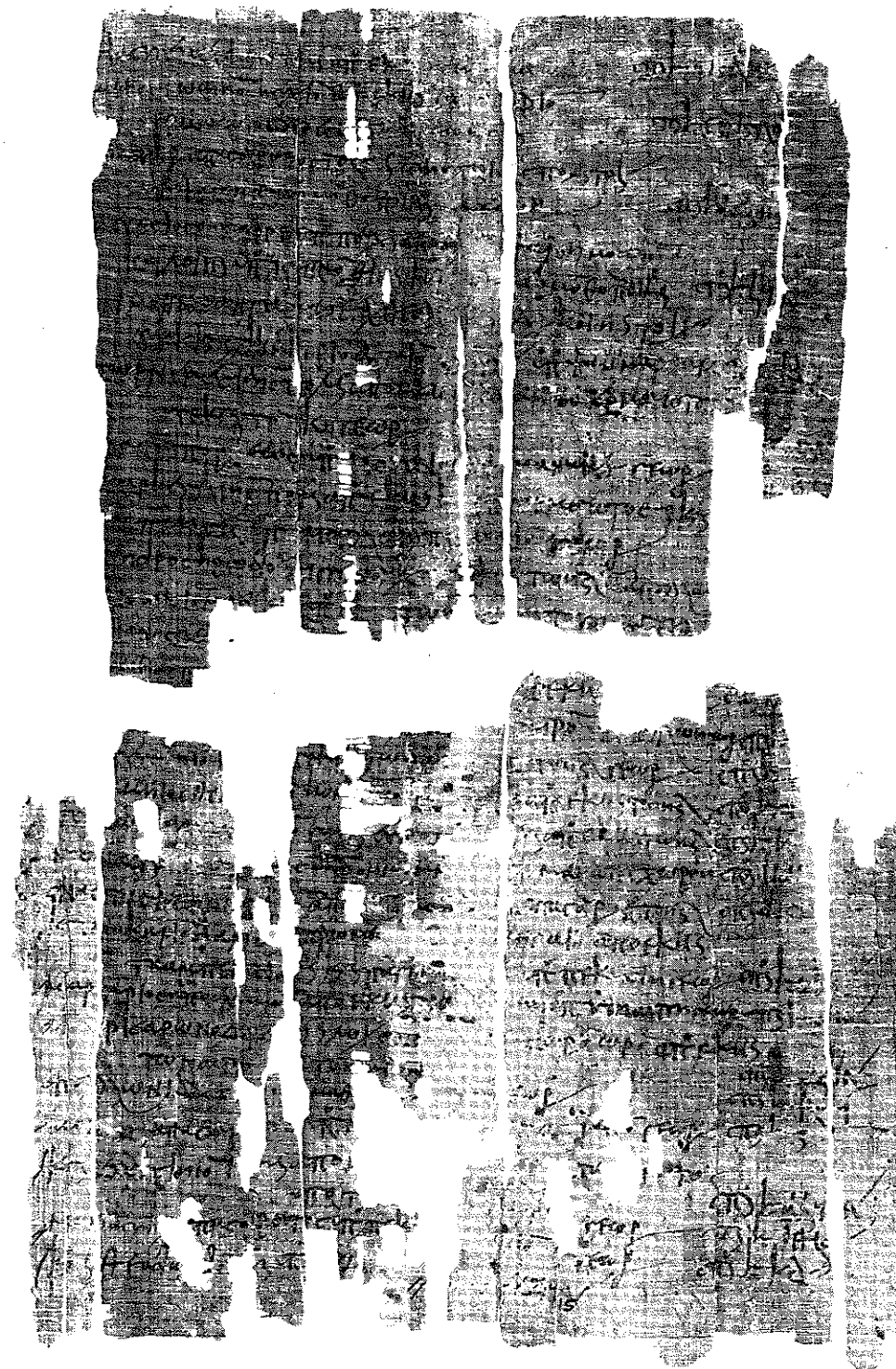
Héritiers de Kuros, professeur de littérature, pour moitié, et l'oratoire de s. Victor d'Antaeopolis et l'oratoire de s. Jean de l'île de la ville, pour moitié, aux mains de Bèssourous fils d'Hermias et d'Hermauôs son frère, fermiers : 8 1/8 1/16 ar. de terre arable.

Eruthrios et ses frères, aux mains d'Isakos fils de Palais : 10 1/8 1/16 ar. de terre arable.

Héritiers de Markellinos, curiale, par suite d'expulsion d'Eruthrios et de ses frères : 2 1/4 1/16 ar. de terre arable.

Héritiers de Thêrakleia, représentés par Hupateia *et al.*, pour le compte de Tisias fils de Kômasios, par suite d'expulsion des mêmes, aux mains du même fermier : 2 1/4 1/16 ar. de terre arable.

Monastère d'Apa Sourous, lieu-dit de Pasiris, aux mains de Iakubis fils de Maximos : 15 ar. de terre arable.



P. Freer 08.45 a + b col. I (montage).



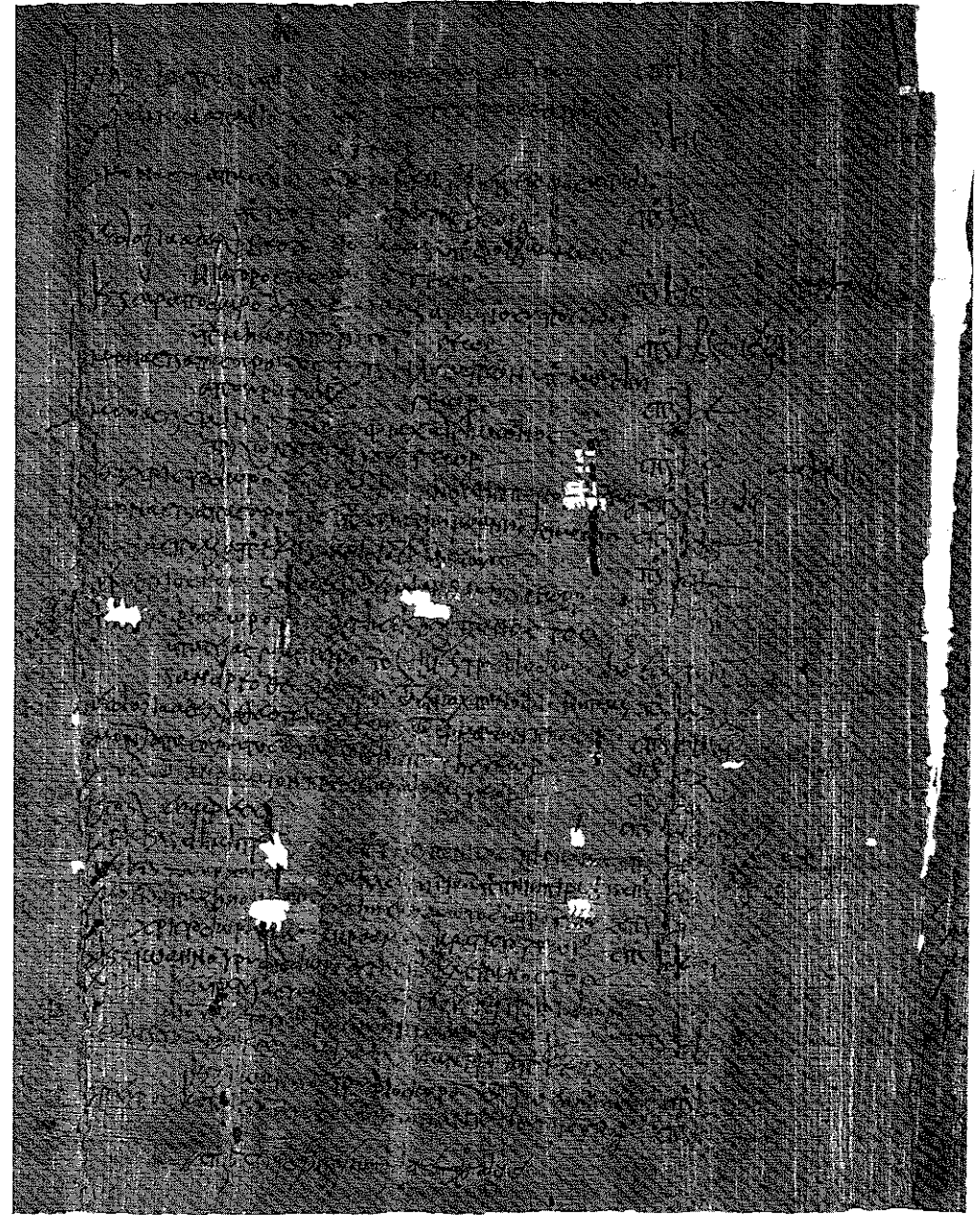
P. Freer 08.45 a + b col. II (montage).



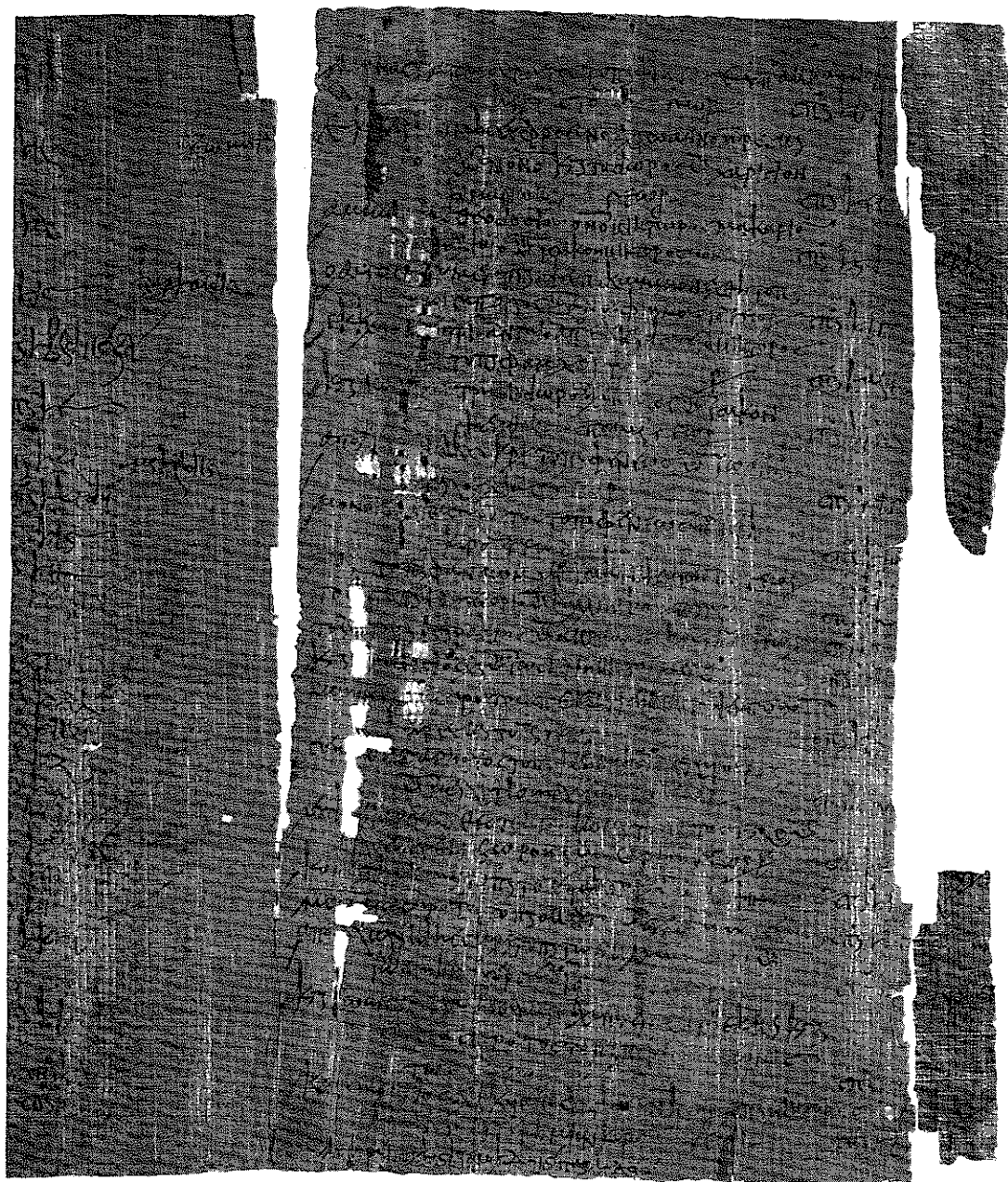
P. Freer 08.45 a + b col. III (montage).



P. Freer 08.45 a + b col. IV.



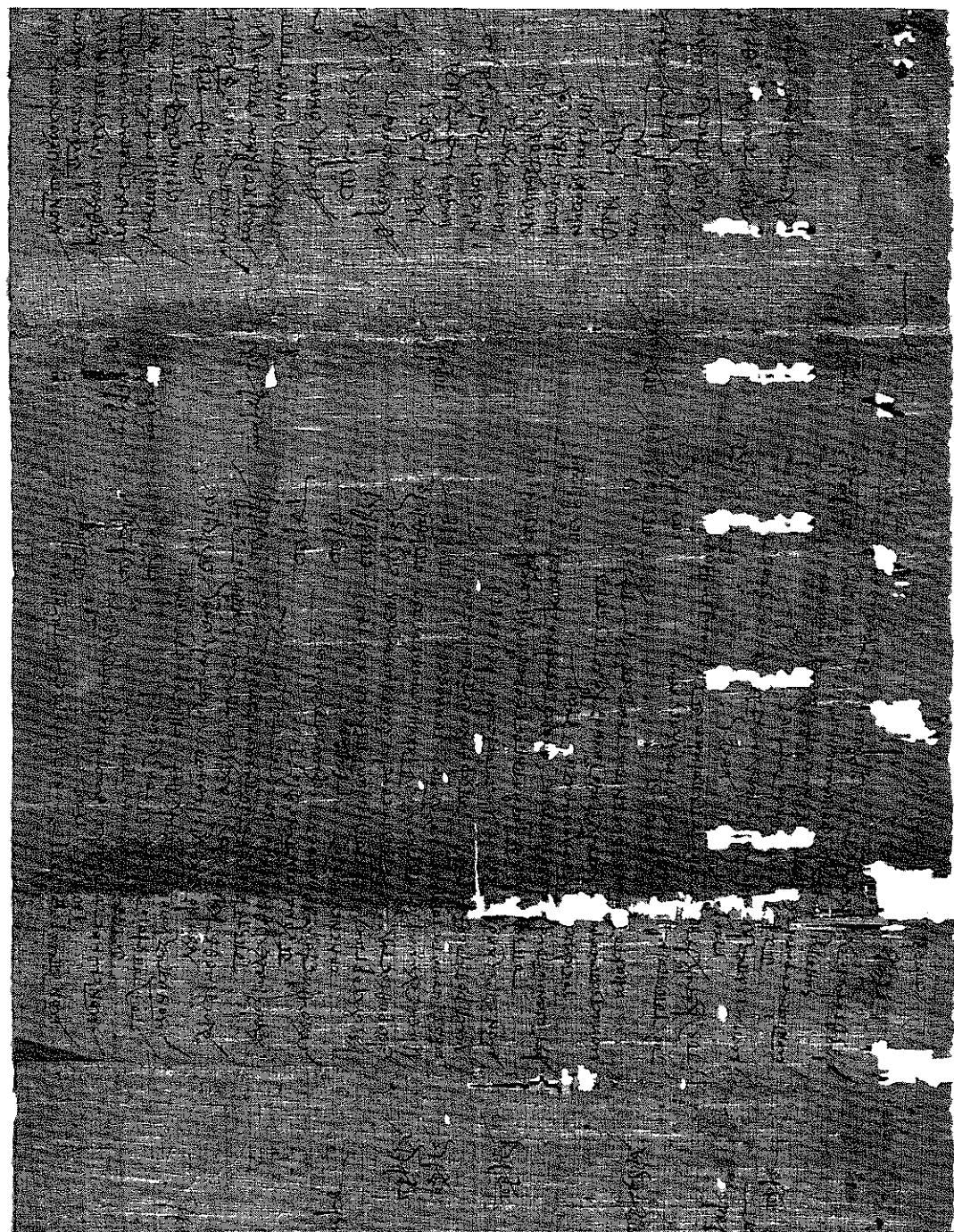
P. Freer 08.45 a + b col. V.



P. Freer 08.45 a + b col. VI (montage).



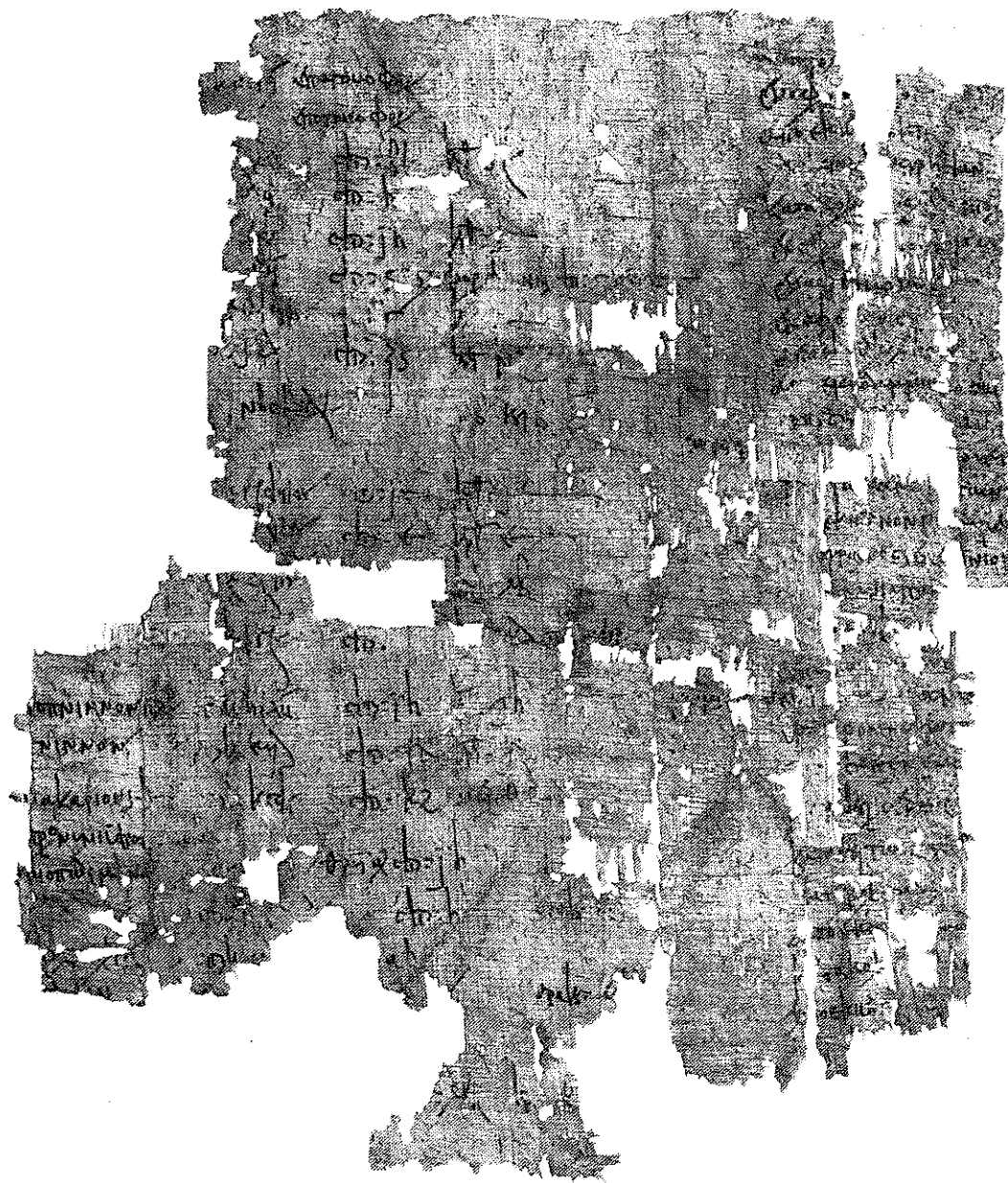
P. Freer 08.45 a + b col. VII.



P. Freer 08.45 a + b col. VIII.



P. Freer 08.45 a + b col. IX.



P. Goth. 20.

Le même, lieu-dit d'Ide . . . aux mains de x fils de Psaïos, fermier : $11 \frac{1}{4} \frac{1}{16}$ ar. de terre arable.

Le même, lieu-dit de Karour, aux mains de Phurios fils de x , fermier : $5 \frac{1}{4} \frac{1}{16}$ ar. de terre arable.

Eruthrios, le comte, et ses frères : $\frac{1}{2} \frac{1}{8} \frac{1}{16}$ ar. de terre arable.

Hôpital d'Apa Dios de Sunoria, aux mains de Biktôr fils d'Hatrès, berger et fermier : $8 \frac{1}{16}$ ar. de terre arable.

Monastère de Smin, aux mains de Palôs fils de Pataïs fermier : 15 ar. de terre arable.

Eudoxia, sœur de Theoteknos, le comte, aux mains de Pamoun fils de Papnouthios fermier : 20 ar. de terre arable ; 2 de vergers.

Anouphis fils de Iakubios, fondeur de pouvoir, aux mains d'Apa Zô . . . fils de Basilios, fermier : $1 \frac{1}{2} \frac{1}{8} \frac{1}{32} \frac{1}{64}$ ar. de terre arable.

Héritiers de Dios fils de Truphiodôros, sténographe de Panopolis, représentés par Prisantinoos et Mégas, aux mains de Psachôs fils de Biktôr, fermier : 14 ar. de terre arable.

Markellinos, le comte, d'Antaeopolis, pour le compte des héritiers d'Eustochios, par suite d'expulsion des héritiers de Dios fils de Truphiodôros, aux mains de Palôs fils de Pataïs : $1 \frac{1}{4} \frac{1}{16}$ ar. de terre arable.

Monastère de Smin, par suite d'expulsion des mêmes, aux mains du même : $\frac{1}{2}$ ar. de terre arable.

Église au bord du fleuve d'Antaeopolis et Achilleus fils de Ptes diacre, pour la moitié et Sophia fille de Dôrothéos, épouse du fondé de pouvoir Anouphis, pour le quart, en copropriété avec Apollôs fils de Bésios, aux mains d'Apollôs fils d'Abraamios, fermier, sur $9 \frac{1}{4} \frac{1}{8}$ ar. (de terre arable), les trois quarts, soit : 7 ar. de terre arable.

Ammônios fils de Theodôsios, pour le compte d'Hermauôs fils de Psenhaésios, par suite d'expulsion de Bessourous fils de Promaôs, également fermier : $1 \frac{1}{2}$ ar. de terre arable.

Monastère de Smin, aux mains de Palôs fils de Pataïs, fermier : $1 \frac{1}{2}$ ar. de terre arable.

Monastère d'Apa Sourous, pour le compte de Tachumia, en copropriété avec les héritiers d'Hermias fils de Biktôr *et al.*, aux mains de Palôs fils de Pataïs, fermier, sur $6 \frac{1}{8} \frac{1}{16}$ ar. (de terre arable), le neuvième, soit : $\frac{1}{2} \frac{1}{8} \frac{1}{16}$ ar. de terre arable.

Komitès le comte, aux mains de Mousès, ex-chef du village : 21 $\frac{1}{16}$ ar. de terre arable, $1 \frac{1}{4} \frac{1}{8}$ de vergers.

Soit $148 \frac{1}{4} \frac{1}{8} \frac{1}{16} \frac{1}{32} \frac{1}{64}$ ar. de terre arable ; $3 \frac{1}{4} \frac{1}{8}$ de vergers.

Col. V

Elias, curiale, aux mains de Phoibammôn fils de Pamounios, fermier : 18 ar. de terre arable.

Hôpital d'Apa Dios de Sunoria, aux mains de Tsouroose fils d'Hatrès, berger et fermier : $10 \frac{1}{2}$ ar. de terre arable.

Monastère d'Apa Senouthès, par suite d'expulsion de l'hôpital d'Apa Dios, aux mains de Tsouroose fils d'Hatrès, fermier : 4 ar. de terre arable.

Eudoxia sœur du comte Theoteknos, aux mains de Phoibammôn fils de Biktôr Taoua . . . fermier : 16 ar. de terre arable, $1 \frac{1}{2} \frac{1}{4} \frac{1}{16}$ de vergers.

Héritiers de Sarapodôros, représentés par Tal . . . épouse d'Arôn de Sunoria, aux mains de Ménas fils de Ponis, fermier : $2 \frac{1}{2} \frac{1}{4} \frac{1}{8} \frac{1}{16} \frac{1}{64}$ ar. de terre arable.

Monastère d'Apa Sourous, lieu-dit de Psilampôn, aux mains de Mousès ex-chef du village, fermier : 5 ar. de terre arable.

Monastère de Smin, pour le compte de Sophia fille de Chairêmôn, aux mains de Palôs fils de Pataïs, fermier : $5 \frac{1}{2}$ ar. de terre arable, $\frac{1}{2} \frac{1}{4} \frac{1}{16}$ de vignes.

Héritiers de Christodôros le sténographe, aux mains de Psemnouthis fils de Pano . . . , fermier : $20 \frac{1}{2} \frac{1}{4} \frac{1}{8}$ ar. de terre arable.

Monastère d'Apa Sourous, aux mains de Chrêstè fille de Iôannès et de Mousès : 16 ar. de terre arable.

Elias, curiale, par suite d'expulsion de Charisios fils d'Hermauôs : 9 ar. de terre arable.

Eruthrios, le comte, et ses frères, aux mains d'Hermias *et al.*, fermiers : 5 1/2 1/4 1/16 ar. de terre arable.

À vérifier: héritiers de Truphiodôros le sténographe, représentés par l'église de Panopolis, pour le sixième, par Hupateia, épouse de Petros, pour la moitié et un douzième, par Truphiodôros fils de Dios, sténographe, pour un douzième, et par Andreas fils de Theophilès pour un sixième, aux mains d'Enôch fils de Panouphios petit-fils de Psantam () : 7 1/2 ar. de terre arable.

Eudoxia sœur du comte Theoteknos aux mains d'Hermauôs fils de Panouphios : 2 1/2 1/8 ar. de terre arable.

Monastère d'Apa Sourous, aux mains de Paulos fils de Psinpourès, fermier : 7 ar. de terre arable.

Le même, aux mains d'Abraamios, prêtre, boulanger et fermier : 4 1/2 ar. de terre arable.

Le même, en jachère ? : 1/2 1/4 1/32 ar. de terre arable.

Église de (s.) Démétrios d'Antaeopolis, par suite d'expulsion de Ponis fils de Pinôn : 1 1/2 1/16 ar. de terre arable.

Oratoire de l'Archange Michel d'Antaeopolis, aux mains de Pnis fils de Piriôn : 9 1/2 ar. de terre arable.

Monastère d'Apa Zénobios, aux mains de Mousès fils d'Hermauôs, médecin et fermier : 10 ar. de terre arable.

Héritiers de Christodôros le sténographe, aux mains d'Abraamios fils de Kratistos, fermier : 23 1/2 ar. de terre arable.

À vérifier: héritiers de Iôannès fils de Truphiodôros, représentés par l'église de Panopolis pour le tiers, par Hupateia, épouse de Petros, pour le tiers, et par Truphiodôros fils de Dios, sténographe, pour le tiers, aux mains de Iôannès fils d'Isakios, fermier : 13 1/2 1/4 ar. de terre arable.

Oratoire de l'Archange Michel d'Antaeopolis, par suite d'expulsion des héritiers de Iôannès fils de Truphiodôros, aux mains de Iôannès, fermier : 4 ar. de terre arable.

Petros, fils de Kop . . . , prêtre, aux mains de Theônas fils de Panouphios, fermier : (10 1/4) ar. de terre arable.

Soit : 208 1/8 1/16 1/32 1/64 ar. de terre arable ; 1/2 1/4 1/16 de vignes ; 1 1/2 1/4 1/16 de vergers.

Col. VI

Monastère d'Apa Sourous, lieu-dit de Psintase, aux mains d'Abraamios fils de Kratistos, fermier : 9 1/2 1/8 1/16 ar. de terre arable.

Page au village: église du village d'Euphrosunos, représentée par Iôannès, prêtre . . . avec le compte des héritiers de Tadôra, aux mains de Charisios fils de Psimanôbet, fermier : 5 1/2 1/4 1/32 ar. de terre arable.

Ammônios fils de Theodosios, pour le compte de Biktôr fils de Makarios, lieu-dit d'Apa Psoïos, aux mains d'Isakos fils de Biktôr, moine : 6 1/4 ar. de terre arable, 1/2 de vergers.

Le même, par suite de transfert de propriétés vacantes du village de Monechthè, lieu-dit de . . . de Itos, aux mains d'Anouphis fils de Mousaios, fermier : 13 ar. de terre arable.

Église de (s.) Démétrios d'Antaeopolis, par suite d'expulsion de Daueid fils de Biktôr, lieu-dit de Phamchoï (le dit Daueid étant) également fermier : 1 1/2 1/8 1/16 ar. de terre arable.

Héritiers de Iôannès fils de Truphiodôros représentés par Hupateia aux mains d'Isakos fils de Psenthaésios berger et fermier : 18 1/2 ar. de terre arable, 2 de vergers.

Apollônides, employé de bureau, lieu-dit de Phenis, aux mains de Iôannès fils de Talouchia, fermier : 13 1/2 ar. de terre arable, 1/2 de vergers.

Monastère d'Apa Sourous, lieu-dit de Phenis, aux mains de Ierémias fils de Kuros, fermier : 11 ar. de terre arable.

Le même, lieu-dit de Phanaôm, aux mains d'Isakos fils de Psemnouthès, fermier : 10 1/2 ar. de terre arable.

Le même, lieu-dit de Psintesorios, aux mains de Kallinikos fils d'Apollôs : 3 1/4 ar. de terre arable.

Le même, lieu-dit des Tessons, aux mains d'Abraamios fils de Kratistos, fermier : 1 1/2 ar. de terre arable.

Héritiers de Theodosios le lettré, aux mains de Iôsèphis fils de Biktôr, l'huilier : n ar. de terre arable.

Monastère d'Apa Sourous, par suite d'expulsion de Psenthaésios fils de Psemnouthès, prêtre, également fermier : 2 ar. de terre arable.

Senouthès fils d'Harèous, lieu-dit de Psenthaésios l'huilier, aux mains de Melitios fils de Pachumios . . . fermier : n ar. de terre arable.

Eudoxia sœur de Theoteknos le comte, lieu-dit de Pasklo, aux mains de Senouthis, d'Hôros et de Makarios, fermiers : 7 ar. de terre arable, n de terre à joncs.

Komètès, le comte, lieu-dit du Percepteur, aux mains de Mousès fils de Psimanôbet : [...] 1/4 1/16 ar. de terre arable, [...] 1/8 de vignes, 1/16 de vergers.

Monastère d'Apa Sourous, lieu-dit de l'*ab actis*, aux mains d'Hellôs le prêtre : 16 1/4 ar. de terre arable, 1/2 1/8 1/16 de vignes.

Apollônides l'employé de bureau, lieu-dit des Blemmyes, aux mains de Iôannès fils de Persephios, fermier : [...] 7 1/4 1/8 ar. de terre arable, 2 1/4 de vignes, 1/8 de vergers.

Héritiers de Iôannès fils de Truphiodôros, représentés par Hupateia, par suite d'expulsion des héritiers de Sophia fille de Sourous, lieu-dit du Colombier (les dites personnes étant) également fermiers : 1/4 ar. de terre arable.

Kôstantios, lettré et ancien avocat du fisc, lieu-dit de Biktôr fils d'Hérakleios, aux mains de Ierémias fils de Kuros, fermier : 2 1/2 1/4 1/8 ar. de terre arable.

Soit : 198 ar. de terre arable ; 6 1/2 1/8 de terre à joncs ; 4 1/8 1/16 de vignes ; 4 1/4 1/16 de vergers.

Col. VII

Héritiers de Sarapodôros, représentés par Biktôr et Kura, par suite d'expulsion de Psenthaésios fils de Psenousireos *et al.*, aussi fermiers : 10 1/2 1/8 1/16 ar. de terre arable.

Monastère d'Apa Zénobios, par suite d'expulsion de Koleuchia, fille de Prômaôs, lieu-dit de l'Anachorète (la dite personne étant) la fermière : 1 1/2 1/4 1/8 ar. de terre arable.

Héritiers de Theodôsius, le lettré, lieu-dit de Banos, aux mains d'Hérakleios fils de Ouersenouphios et de Biktôr fils de Prômaôs, bergers et fermiers : 9 ar. de terre arable, 2 de terre à joncs, 2 de vergers.

Monastère d'Apa Zénobios, en copropriété avec Biktôr fils de Prômaôs, berger, lieu-dit de Saladokos, aux mains de Pouônios, sur 10 1/2 1/4 ar. (de terre arable), les trois quarts, soit : 8 1/16 ar. de terre arable.

Apollônides, employé de bureau, lieu-dit de Monaxios, aux mains d'Apollôs, prêtre du monastère d'Apa Psemnouthès : 6 ar. de terre arable, 1/2 1/64 de terre à joncs.

Eruthrios, le comte, et ses frères, aux mains d'Apollôs fils de Palôs, prêtre : 2 1/8 1/16 ar. de terre arable.

Ammônios fils de Theodosios, aux mains de Prômaôs fils d'Isakios : 5 ar. de terre arable, 1 de vigne.

Héritiers de Theodosios le lettré, en copropriété avec les héritiers de Chairêmôn fils d'Isidôros, lieu-dit de Germanos, aux mains de Iakubis fils de Phoibammôn, fermier, sur 9 1/2 1/4 ar. (de terre arable) et 1/2 1/4 de vergers, les trois quarts, soit : 7 1/4 1/16 ar. de terre arable, 1/2 1/16 de vergers.

Ammônios fils de Theodosios, lieu-dit de Nemuphis, aux mains de Iôannès fils de Mousaios : 8 ar. de terre arable, 1/2 de vergers.

Eruthrios et ses frères, lieu-dit de Sanxour, aux mains de Phoibammôn fils d'Hermauôs : 10 1/4 1/16 ar. de terre arable.

Ammônios fils de Theodôsius, pour le compte de Kura fille de Prômaôs, aux mains de Iôannès fils de Mousaios, fermier : 7 1/8 ar. de terre arable, 1/2 1/8 de vergers.

Le même, lieu-dit de Pia Mele, pour le compte de Loukanos fils de Chairêmôn : 3 ar. de terre arable, 1 de terre à joncs.

Monastère d'Apa Zénobios, lieu-dit de Pilémon, aux mains de Kuriakos fils de Biktôr et de Biktôr fils d'Anômeridès, fermiers : $12 \frac{1}{4} \frac{1}{8} \frac{1}{16}$ ar. de terre arable.

Le même, lieu-dit de Kalau, aux mains de Iôannès fils de Psatès, et de Psatès fils de Martès, fermiers : 4 ar. de terre arable, $\frac{1}{2} \frac{1}{4} \frac{1}{8}$ de terre à joncs, $5 \frac{1}{2} \frac{1}{8} \frac{1}{16}$ de vergers.

Monastère d'Apa Sourous, lieu-dit de Psintase, aux mains de Patermouthès fils de Makarios : 8 ar. de terre arable.

Theophilès fils de Dioskoros, pour la moitié, et le monastère d'Apa Sourous, pour (l'autre) moitié, lieu-dit d'Hôrkamès, aux mains de Psatès fils de Psaios, fermier : 18 ar. de terre arable.

Monastère d'Apa Sourous, lieu-dit de Patèis, aux mains de Phoibammôn fils de Iôannès, fermier : $4 \frac{1}{4} \frac{1}{8}$ ar. de terre arable, $1 \frac{1}{4}$ de vignes.

Le même, aux mains de Paësis fils d'Alèthios, fermier : $1 \frac{1}{8} \frac{1}{16}$ ar. de terre arable, 3 de vignes.

Église d'Apollinopolis (Parva), lieu-dit d'Isakios fils de Tesaurios, aux mains d'Elia fils de Biktôr : $17 \frac{1}{2} \frac{1}{4} \frac{1}{16}$ ar. de terre arable, 1 de vergers.

Monastère d'Apa Sourous, par suite d'expulsion d'Hermias fils de Iôannès et de Rachèl, sa sœur, lieu-dit de Chinas (Chènas ?) l'emphytéote, aux mains d'Hellôs, prêtre et fermier : $3 \frac{1}{4} \frac{1}{16}$ ar. de terre arable.

Monastère d'Apa Zénobios, aux mains de Iôannès fils de Psaios, diacre et fermier : $\frac{1}{8} \frac{1}{64}$ ar. de terre arable.

Le même, lieu-dit de Prômaôs fils de Mataïs : $1 \frac{1}{16}$ ar. de terre arable.

Soit $148 \frac{1}{2} \frac{1}{4} \frac{1}{8} \frac{1}{64}$ ar. de terre arable ; $4 \frac{1}{4} \frac{1}{8} \frac{1}{64}$ de terre à joncs ; $5 \frac{1}{4}$ de vignes ; $10 \frac{1}{4} \frac{1}{8}$ de vergers.

Col. VIII

Monastère d'Apa Sourous, lieu-dit du monastère de Psintase, aux mains de Pauèrias fils de Iôannès, fermier : $6 \frac{1}{4}$ ar. de terre arable.

Monastère de Smin, lieux-dits de Makarios fils d'Harpokras et d'Alapane, aux mains d'Anouphis fils d'Abraamios, berger et fermier : $7 \frac{1}{4} \frac{1}{32}$ ar. de terre arable, $\frac{1}{4} \frac{1}{16}$ de vignes.

Le même, lieu-dit de Psoïos fils de Paniskos, aux mains du même Anouphis : $4 \frac{1}{2} \frac{1}{4} \frac{1}{32}$ ar. de terre arable, $1 \frac{1}{4}$ de vignes.

Monastère d'Apa Zénobios, en copropriété avec Thekla fille de Biktôr, lieu-dit de Parob fils de Leonidès, aux mains de Kallinikos fils d'Apollôs, sur $1 \frac{1}{4} \frac{1}{8}$ ar. (de terre arable), la moitié, soit : $\frac{1}{2} \frac{1}{8} \frac{1}{16}$ ar. de terre arable.

Dios fils de Timotheos et le reste de ses frères et Achilleus fils de Ptes, diacre d'Antaeopolis, lieu-dit du Koussite, aux mains de Pamoun fils de Papnouthios, fermier : $12 \frac{1}{8}$ ar. de terre arable, $1 \frac{1}{4}$ de vignes, $\frac{1}{4}$ de vergers.

Eudoxia, sœur de Theoteknos, le comte, lieu-dit du hameau du Potier, aux mains d'Hermauôs fils de Panouphios, fermier : 1 ar. de terre arable.

Senouthès fils de Psoïos (Psaios), petit-fils d'Harèous, lieu-dit d'Hermauôs fils de Didumos, aux mains de Sansneus fils de Psaios, fermier : 9 ar. de terre arable.

Héritiers d'Eustorgia la clarissime, lieu-dit de Psiniô, aux mains de Pekusis fils d'Ake, fermier : $12 \frac{1}{2} \frac{1}{8}$ ar. de terre arable.

Dôrotheos fils de Talôtios, lieu-dit du Domaine, aux mains d'Apollôs, le prêtre : $6 \frac{1}{2}$ ar. de terre arable.

Bésas fils de Delmatios, lieu-dit du Domaine, aux mains de Iakubis fils de Sonsneus (Sansneus) : $9 \frac{1}{4} \frac{1}{8} \frac{1}{16}$ ar. de terre arable.

Monastère d'Apa Sourous, lieu-dit de Rômanos, aux mains d'Apollôs, prêtre : 15 ar. de terre arable, 2 de vergers.

Lamprotatos fils de Theosebeios, lieu-dit de Pherkô, aux mains de Paulos fils de Kratistos : 6 ar. de terre arable.

Monastère d'Apa Zénobios, en copropriété avec Bésas fils d'Isakios *et al.*, lieu-dit de Pherkô, aux mains de Psatès fils de Pnis, fermier, sur $3 \frac{1}{2} \frac{1}{8} \frac{1}{16}$ ar. (de terre arable), le quart, soit : $\frac{1}{2} \frac{1}{4} \frac{1}{8} \frac{1}{32} \frac{1}{64}$ ar. de terre arable.

Héritiers de Iôannès fils de Truphiodôros, représentés par Hupateia et Andréas fils de Theophilos (chacun) pour la moitié, lieu-dit de Phans . . . , aux mains de Paulos fils de Kratistos, fermier : $13 \frac{1}{4} \frac{1}{8}$ ar. de terre arable.

Monastère d'Apa Sourous, en copropriété avec Hermias fils de Iôannès *et al.*, lieu-dit de l'*ab actis*, aux mains d'Anouphis fils de Pnis, fermier, sur 13 ar. (de terre arable) et 2 de vergers, le sixième, soit : $2 \frac{1}{8} \frac{1}{32} \frac{1}{64}$ ar. de terre arable et $\frac{1}{4} \frac{1}{16} \frac{1}{32}$ de vergers.

Le même, lieu-dit du Berger, aux mains d'Abraamios le prêtre, fermier : $2 \frac{1}{2}$ ar. de terre arable.

Le même, en copropriété avec les héritiers de Limenios, lieu-dit du Berger, aux mains d'Abraamios fils de Psinthaësios, fermier, sur $(1 \frac{1}{4}) \frac{1}{8} \frac{1}{16}$ ar. (de terre arable), la moitié soit : $\frac{1}{2} \frac{1}{8} \frac{1}{16} \frac{1}{32}$ ar. de terre arable.

Monastère d'Apa Zénobios, en copropriété avec les héritiers de Kallimachos fils d'Apollôs *et al.*, aux mains d'Apollôs fils d'Hèrakleïos, sur $5 \frac{1}{2}$ ar. (de terre arable), le quart, soit : $1 \frac{1}{4} \frac{1}{8}$ ar. de terre arable.

Monastère d'Apa Sourous, en deux *topothesiai*, aux mains de Iôsèphis fils d'Abraamios, d'Apollôs son frère et de Phoibammôn fils de Pnis, fermiers : $7 \frac{1}{4}$ ar. de terre arable, $13 \frac{1}{4}$ de vergers.

Héritiers de Theodosios le lettré, en copropriété avec Tasia fille de Chairêmôn, aux mains de Charès . . . fermier, sur 4 ar. (de terre arable) et 4 de vergers, les (trois quarts), soit : 3 ar. de terre arable et 3 de vergers.

Soit : 122 ar. de terre arable ; $(2 \frac{1}{2} \frac{1}{4}) \frac{1}{16}$ de vignes ; $18 \frac{1}{2} \frac{1}{4} \frac{1}{16} \frac{1}{32}$ de vergers.

Col. IX

Monastère de Porbis, en copropriété avec Daniël fils d'Isakios *et al.*, lieu-dit de Psaumau, aux mains d'Hermauôs fils de Psachôs, fermier, sur 10 ar. (de terre arable), le tiers, soit : $3 \frac{1}{4} \frac{1}{16} \frac{1}{64}$ ar. de terre arable.

Héritiers de Theodôsios le lettré, lieu-dit de Tnoue, aux mains de Biktôr fils de Prômaôs : $\frac{1}{2}$ ar. de terre arable, 1 de terre à joncs, 5 de vergers.

Monastère d'Apa Sourous, lieu-dit de Pia Kortout : $2 \frac{1}{2} \frac{1}{8}$ ar. de terre arable, $2 \frac{1}{2} \frac{1}{8}$ de vergers.

Ammônios fils de Theodosios, pour le compte de Iôannès fils de Mousaios, petit-fils de Suriôn, en copropriété avec Eirènè sa sœur, lieu-dit de Pia Kam, par ailleurs fermiers, sur 9 ar. (de terre arable) et 9 de vergers, la moitié, soit : $4 \frac{1}{2}$ ar. de terre arable et $4 \frac{1}{2}$ de vergers.

Monastère d'Apa Zénobios, aux mains de Kuriakos fils de Biktôr, fermier : $1 \frac{1}{4} \frac{1}{32}$ ar. de terre arable, $\frac{1}{4} \frac{1}{8} \frac{1}{16}$ de vignes.

Monastère de Porbis, lieu-dit de Phalilas : 4 ar. de terre arable.

Église d'Apollinopolis (Parva), lieu-dit de Peto, aux mains de Sabinos fils d'Anômeridès : $15 \frac{1}{4}$ ar. de terre arable, 5 de vergers.

Soit : $31 \frac{1}{4} \frac{1}{8} \frac{1}{16} \frac{1}{32} \frac{1}{64}$ ar. de terre arable ; 1 de terre à joncs ; $\frac{1}{4} \frac{1}{8} \frac{1}{16}$ de vignes ; $17 \frac{1}{8}$ de vergers.

En tout, pour les comptes citadins, comme suit :

$1375 \frac{1}{2} \frac{1}{8}$ ar. de terre arable ; 12 de terre à joncs ; 21 $\frac{1}{2}$ de vignes ; $61 \frac{1}{2} \frac{1}{4} \frac{1}{32}$ de vergers.

En tout pour le village d'Aphroditè : 5200 ar. de terre arable ; $34 \frac{1}{2} \frac{1}{4} \frac{1}{8}$ de terre à joncs ; 101 de vignes ; 570 $\frac{1}{2}$ de vergers.

[Classes juridiques, à l'exception des vergers]

Propriété constituée sur la terre privée : 4130 ar.

Propriété constituée sur la terre royale : $587 \frac{1}{32} \frac{1}{64} \frac{1}{2}(56)$ ar.

Propriété constituée sur les « îles » : $316 \frac{1}{4} \frac{1}{8} \frac{1}{16} \frac{1}{32} \frac{1}{1}(28) \frac{1}{2}(56)$ ar.

Terre patrimoniale de classe royale : $36 \frac{1}{64} \frac{1}{1}(28)$ ar.

Terre patrimoniale « insulaire » : $74 \frac{1}{2} \frac{1}{16} \frac{1}{64} \frac{1}{1}(28)$ ar.

Terre obo() de classe royale : $12 \frac{1}{2} \frac{1}{8} \frac{1}{16} \frac{1}{1}(28)$ ar.

Terre obo() « insulaire » : $43 \frac{1}{8} \frac{1}{32} \frac{1}{1}(28)$ ar.

Terre à joncs : $34 \frac{1}{2} \frac{1}{4} \frac{1}{8}$ ar.

Vignes : 101 ar.

Sur ce nombre, appartiennent aux propriétaires payant à la caisse de la cité : 1375 1/2 1/8 ar. de terre arable ; 12 de terre à juncs ; 21 1/2 de vignes ; 61 1/2 1/4 1/32 de vergers. Restent (contribuant) par (la caisse du) village d'Aphroditè, comme suit : 3824 1/4 1/8 ar. de terre arable ; 22 1/2 1/4 1/8 de terre à juncs ; 79 1/2 de vignes ; 508 1/2 1/4 de vergers. Au total, pour le village d'Aphroditè : 3847 1/4 ar. de terre arable, y compris la terre à juncs ; 79 1/2 de vignes ; 508 1/2 1/4 de vergers.

NOTES DU TEXTE

- Col. I
1. Le curiale Elias fils de Nemesianos réapparaît l. 37, 141 et 156. Décédé avant le 3.v.555 (*P. Lond.* V 1692a, 12 ; cf. b, 9). Frère du curiale Biktôr (l. 10). Nemesianos doit être le *scholastikos* dont fait état *P. Cairo Masp.* III 67327, 31.
 4. Le monastère d'Apa Sourous, malgré quelques *ekbolai* (l. 24, 32, 100, 103, 104, 108) est le plus gros propriétaire des *astika* (l. 23, 31, 34, 39, 55, 61, 64-66, 69, 72, 73, 97, 116-18, 136, 150, 155, 162-64, 176, 191-95, 197, 204, 236-40, 242, 247, 263, 269-73, 277, 285). C'est un établissement local, dont l'éponyme, et sans doute fondateur, est un ancêtre de notre Rômanos fils de Biktôr (l. 67 ; cf. *P. Cairo Masp.* I 67110, 26-28 de 565). Voir d'autre part *P. Mich.* XIII 667, intr. et notre n. 67-68.
Panolbios le curiale (cf. l. 18 et 104), fils du curiale Iôannès, *riparius* d'Antaeopolis en 517 (*P. Flor.* III 281, 4-5), est encore mentionné par *P. Lond.* V 1689, 3-5 (527) et le non-daté *P. Cairo Masp.* I 67113, 1 (*BL* I, suppl., s.n.).
 5. Psaïos ou Psaïs fils de Paternouthès (cf. l. 7), berger et agrophylaque d'Aphroditè en 521 (*P. Cairo Masp.* III 67328 vi, 9 et 24) au titre de la division territoriale ou décanie de Psilampôn (cf. l. 150). Son fils, peut-être, dans *P. Cairo Masp.* II 67143 r, 33 et III 67330 ii, 20. Son frère Papnouthis, l. 7.
 6. Anastasios fils d'Onnophrios revient l. 24.
Pouchis (cf. l. 77) est un village de l'Antaeopolite (*P. Köln* III 157, n. 7).
Lire Ψαῖου. Psaïs fils de Mousaios était déjà connu en 525/26 par *P. Flor.* III 297, 37, 248, 352 ; en 526/27 par *P. Cairo Masp.* I 67114, 10 (cf. I 67107) et entre 527 et 547 par *P. Mich.* XIII 659, saep.
 8. Le nom Antas est attesté à Aphroditè par *P. Cairo Masp.* III 67288 v, 13 et 67355.
 9. L'église de s. Démétrios d'Antaeopolis, inconnue jusqu'alors, réapparaît aux l. 165 et 185.
 - 10-11. Iôannès fils d'Hermauôs (cf. l. 90). Un homonyme (décédé) en 525/26 (*P. Flor.* III 297, 3 et 78) ; un autre en 535 (*P. Cairo Masp.* III 67297 + *P. Flor.* III 287, 7) et en 552 (*P. Flor.* III 286, 9-10). Auquel rapporter *P. Lond.* V 1687, 21 (523) ?
 12. Monastère de Porbis (cf. l. 282 et 290). Porbis est un village de l'Hermopolite attesté en copte sous les formes Pôrb et Pôrf (M. DREW-BEAR, *Le nome hermopolite*, Missoula 1979, 231) ; d'après Ryl. 111 et 120, il faut distinguer un Pôrf est et un Pôrf ouest. Le nom paraît vouloir dire « la retraite » ou « la solitude ».
Le colon Mousaios fils de Psimanôbet est connu en 514 (*P. Cairo Masp.* I 67001, 46) et en 525/26 (*P. Flor.* III 297, 300, 315, 323).
 13. Les héritiers du curiale Markellinos (cf. l. 113) réapparaissent en 541/42 (*P. Cairo Masp.* II 67138 i, r, 16).

14. Un Apollôs fils de Pekusios dans *P. Cairo Masp.* III 67288 iv, 18 (prôtokômète).
 15. Un serviteur du courrier du bureau ducal (de Thébaïde) Alexandros l. 108.
 19. Ligne restituée d'après *P. Cairo Masp.* III 67140, 3 ; cf. l. 21.
 20. Voir l. 32. Les héritiers du *comes* Eleusinius sont connus par *P. Cairo Masp.* II 67139 v, v, 5 (542/43).
 21. Voir *P. Cairo Masp.* III 67140, 3. Sur le comte Ammônios fils de Theodosios, voir ci-dessus, p. 105.
 22. Theodôsia est peut-être la sœur de Elias (cf. l. 1) et de Biktôr (l. 10).
 23. Le tenancier se retrouve l. 229. Le nom Chôros (l. Χόρου) est mentionné comme éponyme de *topos* dans *P. Lond.* IV 1419, 638.
 26. Taam, une des héritières de Pekusis de l. 13-14.
 30. L'employé de bureau Apollônides réapparaît l. 189, 205 et 221. Il est connu en 525/26 (*P. Flor.* III 297, 50, 274, 308, 366 et 401) et en 526 (*P. Michaël.* 43, 8).
 31. Mousès fils d'Hermauôs, médecin et colon ; cf. l. 167.
 35. Ligne lue d'après l. 78. Les héritiers du lettré Theodosios reviennent aux ll. 78-80, 82, 91, 196, 217, 225, 279 et 284.
 36. Le signe // correspond à (δμοῦ) ou (γίνονται).
- Col. II
37. Ligne restituée d'après l. 156. Charisios fils de Hermauôs vivait en 506 (*P. Cairo Masp.* I 67100, 24) ; avant 514 (*P. Cairo Masp.* I 67124, 1, 17-18) ; était *συνταλεστής* en juin-juillet 524 (*P. Cairo Masp.* I 67117, 7-8, 21). Il mourut entre cette date et juillet-août 540 (*P. Michaël.* 45, 32). Il a été magistrat communal, d'après le dernier texte et *P. Cairo Masp.* I 67052, 9 ; 67124, 1-2 ; II 67199 v ; 67264, int. ; III 67281, 3 ; 67335, 1 ; *P. Flor.* III 290, 11 ; *P. Lond.* V 1667, 9 ; 1668, 6, 12 ; 1669, 9.
 39. Rachèl réapparaît aux l. 65 et 68 ; voir n. 67-68.
 - 41-42. Kornélios : voir *P. Cairo Masp.* II 67227, 5.
 43. Voir l. 47.
 44. Le monastère d'Apa Zénobios fait partie des plus riches *astika onomata* (voir l. 51, 54, 67, 167, 215, 219, 233, 235, 244, 245, 252, 265, 275, 289). Connu encore en 525/26 (*P. Flor.* III 297, 16, 158, 225, 267, 298). Établissement panopolite (voir *P. Lond.* IV 1460, 34 ; cf. 1419, 320, 572 ; *APEL* III 167, 20 et n.). Sur l'éponyme, voir *Syn.*, 6 Amchir, PO 11, 795-96 et W. C. TILL, *Koptische Heiligen- und Märtyrerlegenden* I, Rome 1935, 125-38.
 46. Le monastère de Smin revient aux l. 81, 88, 121, 128, 135, 152, 249 et 251. Connu sous les formes Smin ou Zmin, en 525/26 (*P. Flor.* III 297, 208, 294, 303, 376), en 527 (*P. Lond.* V 1690, 2-3), vers le milieu du vi^e s. (*P. Cairo Masp.* II 67170 et 67171) et en 565 (*P. Lond.* V 1686, 7). Les trois derniers textes situent l'établissement dans la « pérée » de Panopolis. Sans doute faut-il identifier notre monastère avec la fondation pachômienne de Tesmine ou Tismènai (cf. *APEL* III 167, n. 17). Noter le *topos* Zminos ou Tsminos de *P. Lond.* IV 1420, 46 et 1424, 14.
 48. Senouthès réapparaît comme propriétaire aux l. 60, 61 et 258.
Tanuaitis est un village bien connu de l'Apollinopolite Mineur (voir *P. Köln* III 157, p. 158), région limitrophe, vers le Nord, d'Aphroditè.
 49. Le monastère d'Apa Sinouthès ou Senouthès (l. 144), n'est autre que le célèbre Couvent Blanc, près de Sohag, dans l'ancienne « pérée » panopolite, toujours appelé Dayr Anbâ Shenûdâ. Voir *P. Ross. Georg.* III 48, n. 1 et ajouter au dossier *P. Cairo Masp.* III 67319, 15 (?) ; 67338 ; *P. Lond.* IV 1419, p. 583, 584, 591 ; V 1698, 3.
 - 49-50. Notre *nomikos* Isakos est-il le même que le *nomikos* Isakios qui a souscrit, vers la même époque, de nombreux actes notariés d'Aphroditè ? Voir *P. Flor.* III 279 (514) ; *P. Cairo Masp.* I 67001 (514) ; III 67328 iii

- (521) ; I 67114 (512-27) ; II 67264 (ca 524) ; II 67262 ; *P. Lond.* V 1844 ; mention en 525/26 dans *P. Flor.* III 297, 34 et 411.
54. Ligne restituée d'après l. 94. Hermauôs est attesté en 525/26 par *P. Flor.* III 297, 46 et 177 ; présenté comme mort par *P. Mich.* XIII 659, 147-48, rédigé entre 527 et 546/47.
55. Lire 'Οασίτου. Le monastère de l'Oasite, ou « des Oasites », attesté deux siècles plus tard par *P. Lond.* IV 1419, 1256, est à rapprocher d'une diaconie (bureau de charité) homonyme connue par *P. Flor.* III 285, 4 (552) et d'un certain *topos* des Oasites (*P. Cairo Masp.* III 67325 i r, 26 ; v, 5 ; *P. Lond.* IV 1419, 1258 et 1260). Le nom fait apparemment allusion à une population venue du désert occidental.
56. Restituer peut-être Σ]ενελοολε forme de Σινελοολε, éponyme de lieu-dit dans *P. Lond.* IV 1419, 156, 649 ; 1421, 30, 69, 92 ; 1422, 26 (Ψiv-).
- 58-59. Pour les lectures, voir *P. Cairo Masp.* III 67140, 4 ; aussi notre l. 230. Παράς est sans doute une forme de Παράου (*P. Cairo Masp.* II 67139 iii, r, 13, 18 et iii, v, 10 et v, v, 7, 44). Ce nom attesté par NB se restitue peut-être dans *P. Lond.* IV 1461, 70 :]... παρας.
63. Δουκιδος γεωργός. Allusion à un colon des domaines du duc de Thébaïde, ou à un statut protecteur accordé par le duc ? Voir *P. Cairo Masp.* I 67002 ii, 14, iii, 8-9.
64. Toponyme inconnu jusqu'à présent à Aphroditô.
65. Un ἐπόικιον Ψεκῆτος dans *P. Cairo Masp.* I 67102, 4 et 67112, 5.
Le χαλκοτύπος est un « dinandier », à distinguer du χαλκεός ou forgeron (cf. *P. Hamb.* I 56). Les *chalkotupoi* sont identifiés aux χαλκοπρῆται par *P. Lond.* IV 1419 (R. RÉMONDON, *CdE*, 40, 1965, 401-30).
66. Phoibammôn fils de Iôsèphios : voir l. 69-70. Un *singularis* homonyme dans *P. Cairo Masp.* I 67103, fr. 1, 6 (526).
- 67-68. L'association de Rachèl avec les héritiers de Rômanos fils de Biktôr permet d'identifier cette dame avec l'Ἄμα Ραχῆλ qui paie pour les héritiers du même Rômanos dans *P. Flor.* III 297, 305 et 334 (525/26). Rômanos descend du fondateur du monastère d'Apa Sourous (voir n. 4).
69. Restituer sans doute [Ἄτρῆ]τος d'après l. 66.
- Col. III 74. Voir *P. Cairo Masp.* III 67140, 5. Le protéokômète, ou magistrat communal, Bessariôn, est probablement l'oncle du poète Dioscore d'Aphroditô. Son *floruit* se situe entre 520 et 526. Voir *P. Lond.* V 1694, intr. ; ajouter à présent *P. Ross. Georg.* III 33, de 522 (voir *BL* IV s.n.).
Le colon Iakubis fils de Maximos réapparaît l. 76, 77, et 116.
76. Restituer peut-être [Ἄμα Τερμουθίας. Le nom Termouthia est attesté à Aphroditô par *P. Cairo Masp.* II 67142 ii, 4. Le monastère lui-même est inconnu.
78. Le colon Apollôs fils d'Abraamios (cf. l. 35, 37, 80, 82-83, 131-32), frère de Iôsèphios (l. 277-78), est connu par *P. Cairo Masp.* I 67001, 9, 41 (514) et, en 531, par *P. Cairo Masp.* III 67301, 8, 35. Il habitait alors le village apollinopolite de Tanuaitis (l. 10 ; cf. ci-dessus n. 48).
81. Palôs fils de Pataïs : voir nos l. 84, 121, 127, 128, 135, 137-38, 153.
Nous interprétons le toponyme comme une forme de Πιουνλακών (voir *P. Lond.* IV 1419, 659, 723, 745 ; 1420, 100 et 107 ; *P. Ross. Georg.* IV 24 A, 5). Mais on pourrait lire Τμουνακῶν (*P. Lond.* VI 1914, n. 61).
84. Voir l. 172. Sans doute faut-il retrouver cet établissement antaeopolite dans *P. Cairo Masp.* III 67297, 3 + *P. Flor.* III 287 (535) ; dans *P. Cairo Masp.* I 67110, 24 (565) et 67111, 4 (585).
85. Ἄντ[αίου ou Ἄντ[ινίου sc. πόλεως ? La dernière de ces villes ne peut être exclue au vu de l. 95.
86. Lire Συνορία. L'établissement d'Apa Dios revient l. 89, 120, 142 et 144. Il est mentionné comme ξενοδοχεῖον par *PSI* IV 284, 1. Simple *topos* dans

- le même texte, l. 6 ; un εὐκτήριος τόπος du même nom dans *P. Cairo Masp.* I 67117, 11 (524), à retrouver sans doute dans *P. Cairo Masp.* III 67355, fo 2. La forme ξεναών, équivalent de ξενών, se retrouve dans *Conc. Chalc.* (ACO II, 1), 215, dans *P. Cairo Masp.* II 67151, 183 et 191 et dans *P. Gen. inv.* 301, texte provenant de l'Apollinopolite Mineur, publié par B. BOUVIER et C. WEHRLI, *CdE*, 59, 1984, 152-53, l. 24 et 25 (lire ξε[ν]εῶνος et ξεναῶνα au lieu de ξε[ν]εῶνος et ξεναῶνα).
- Συνορία a été interprété par G. Husson comme un équivalent de ἄρος, *gabal* (remarque ad *PSI* IV 284, 1-2, in *Akten XIII. Kongresses*, Munich 1974, 175, n. 39). D'après notre texte, il s'agit d'un toponyme, sans doute du Panopolite (cf. *P. Beatty Panop.* 1, 190 et 272), à rapprocher peut-être de la forme copte TCYNṚṚP de WS 219, 2 et al.). Sur les problèmes posés par le mot *sunoria*, voir M. LEWUILLON-BLUME, *CdE*, 53, 1978, 120-22, ad actuel *SB* XIV 11890, 1 et 4. Noter que le Συνορία de *PSI* IV 284 a bien été enregistré comme toponyme par *WB* III § 16 a. Kuriakos fils d'Hermauôs : un huilier homonyme dans *P. Flor.* III 285, 6-7 (552) ; un autre homonyme, mais orfèvre, dans *P. Cairo Masp.* III 67288 iii, 24.
87. Πιαρ Μελε (cf. l. 232), « le champ salin ». Voir sur ce lieu-dit *P. Ross. Georg.* IV 24 A, 6 et n.
88. Le lieu-dit, inconnu de nous, porte un nom de personne (*P. Cairo Masp.* III 67288 ii, 30).
89. Voir l. 120.
90. Le colon est aussi τέκτων d'après l. 10-11.
92. Voir l. 213. Au début, restituer Φιλήμωνος ou Πιλήμωνος (cf. l. 233).
93. L'église méridionale d'Aphroditô est bien connue d'après *P. Cairo Masp.* I 67088, 5 et 67118, 35 ; voir aussi II 67206 ; III 67283 ii, 5 ; *P. Lond.* IV 1419, 526, 1076 ; 1432, 15 ; 1471.
94. Personnage connu en 525/26 par *P. Flor.* III 297, 46 et 177.
95. Un fils de Dôrantinoos dans *P. Flor.* III 297, 31 et 132 (525/26).
- 95-96. Un Hermauôs fils de Prômaôs en 525/26 dans *P. Flor.* III 297, 97.
96. La valeur du sigle suivant x, dans le titre σπορίμη, nous échappe.
97. Le nom Ἰνίας nous est inconnu. Forme altérée de Αίνετας (Αἰνέας) ? Voir *P. Cairo Masp.* III 67327, 45.
98. Voir l. 101, 103 à 106. Ταροῦθις est un village de l'Antaeopolite selon *P. Lond.* III 1007, 4-5, p. 264-65 (558) (forme Ταροῦθις) et IV 1438, 7 (cf. 1461, 75) (forme Ταροῦθις). A distinguer d'un homonyme de l'Apollinopolite Mineur (*P. Giess.* 58, p. 6 III, n. 4).
99. Lire Τασία. Le nom Χαργαῶς nous est inconnu.
- 105-07. Le sens général de cette entrée fait difficulté, puisque le titulaire, le monastère de Tarouthis, copropriétaire d'Apollôs fils de Dioskoros, y figure aussi comme locataire.
Apollôs est sans doute le père du poète Dioscore d'Aphroditô, mort en 546/47. Voir, sur ce personnage, J. KEENAN, *Atti XVII Congresso* III, Naples, 1984, 957-63.
- Col. IV 109. Les héritiers du grammairien Kuros se retrouvent dans *P. Cairo Masp.* III 67326, 1-2. Kuros, selon l'éd., est à rapprocher du curiale homonyme de II 67134, 1 et souscr., 67135, 1, 67139 vi, v, 4 et III 67327, 5. Photius, *Bibl.* (Henry VIII), 188 a connu, entre autres productions littéraires égyptiennes du Bas-Empire, les œuvres d'un certain Kÿros Ἀντισπολίτης (certainement un Antaeopolite), rapproché de notre *grammatikos* par R. KEYDELL, *RE* suppl. 6, col. 28 (voir du même auteur *BNJ*, 10, 1934, 343, n. 4). Voir en dernier lieu J. KEENAN, *BASP*, 22, 1985, 137-69.
- 109-10. Ces deux *euklêria* antaeopolites n'étaient pas autrement connus.
111. Bessourous fils d'Hermais figure dans *P. Flor.* III 297, 138 et 204 (525/26).

112. Eruthrios et ses frères reviennent aux l. 113, 119, 157, 223 et 229.
114. Le nom féminin Thèrakteia se retrouve dans *P. Cairo Masp.* III 67288 iv, 26 et 67301,9.
Les représentants Hupateia *et al.*, doivent recouvrir certaines des personnes mentionnées aux l. 158-60, 169-71, 187, 207 et 267.
Lire Τιστου.
116. Τόπος Πισο[ε]ως. Un nom de personne ; voir *P. Lond.* IV 1420, 168.
118. Τόπος Καρούρ. Nom de personne. Voir *P. Cairo Masp.* III 67288 iv, 9 ; Lef. 672 ; U. WILCKEN, *APF*, 1, 1901, 414, n. 6 et *P. Apoll.* 92, C 5.
120. Ligne restituée d'après l. 89.
122. Voir l. 146, 161, 201 et 256. Pour le colon, voir l. 255.
Le *comes* Theoteknos habitait le bourg panopolite de Toetò, actuel Tahta (voir *P. Cairo Masp.* II 67212, 3 et *BL* I suppl., s.n.).
123. Anouphis fils de Iakubios, « procureur », ou « fondé de pouvoir », se retrouve l. 130 (son épouse Sophia, fille de Dôrotheos). Mentions de ce personnage dans *P. Cairo Masp.* III 67287 iv, 4 et, en 525/26, dans *P. Flor.* III 297, 189 (sans profession marquée). On le trouve aussi, vers 527/47, dans *P. Mich.* XIII 659, 314, car nous conjecturons que la vraie lecture doit être ici Ἀνοῦφης Ἰακωβίου ἀπὸ Ἀντινόου sc. πύλας ἐντολ(εύς) et non ἄπὸ Ἀντι() ἐντολ(εύς). Ce texte préciserait ainsi l'origine de notre propriétaire. Mais il n'y a pas de planche permettant de vérifier notre proposition. Sur l'*entoleus*, voir *P. Oxy.* XVI 1882, n. 5 et XIX 2244, 64.
124. Dios fils de Truphiodôros, sténographe de Panopolis (cf. l. 127), père de Truphiodôros, (l. 159 et 170-71) sténographe, fils d'un sténographe (l. 158 et n.), frère de Iôannès (l. 169 et n., 173, 187, 207, 267).
Sur la profession d'*exceptor* ou sténographe, voir en dernier lieu H. C. TEITLER, *Notarii in exceptores*, Amsterdam 1983.
Nous ne connaissions pas le nom Prisantinoos.
125. Ligne restituée d'après *P. Lond.* V 1695, 21 et v (531 ? 516 ?). Le colon Psachôs fils de Biktôr, d'après ce texte, vivait sur le *klêma* de Πιαρ Πετο, d'où l'identification proposée n. 21 avec le colon Psachôs de Peto qui revient plusieurs fois dans les livres de comptes du *comes* Ammônios, *P. Cairo Masp.* II 67138 iii, r, 31 ; iii, v, 9 ; 67139 i, v, 6 (rest.) ; ii, v, 5, 16 ; iii, r, 5, 12 et v, v, 19 (vers 542/43 à 545/46). Le lieu-dit Peto revient chez nous l. 291.
129. Église inconnue jusqu'à présent. Pour d'autres églises et monastères « au bord du fleuve », voir *P. Ant.* III 203 ii, 4 ; *P. Lond.* V 1762, 19 ; *P. Amst.* I 81, 1.
Le diacre Achilleus fils de Ptes réapparaît l. 254 (un Antaeopolite). Le nom Πτές, sous la forme Πτῆς, se retrouve dans *SB* XIV 11842, 5.
130. Lire Σοφία. Voir n. 123.
131. Apollôs fils de Bêsis est témoin, en 514, dans *P. Flor.* III 280, 26-27. Mentionné en 525/26 dans *P. Flor.* III 297, 109 et 184. Aussi dans *P. Lond.* V 1662, 1 et 18-19, attribué à la 1^{re} moitié du vi^e s., d'après l'éd., mais pas plus tardif que 533/34, à cause d'une allusion à Apollôs fils de Dioskoros (cf. ci-dessus, n. 105-07), mort en 546/47.
- 133-34. Voir *P. Cairo Masp.* III 67140, 6.
Hermauôs fils de Psenthaêsios est un prêtre d'après *P. Flor.* III 297, 309 (525/26).
134. Lire Βησσαυροῦτος. Voir *P. Flor.* III 297, 44 et 167 (525/26).
137. Les héritiers de Hermias fils de Biktôr : voir *P. Flor.* III 297, 133, 157, 197, 212, 239, 247, 255 (525/26). Hermias est à distinguer d'un homonyme de *P. Cairo Masp.* I 67109, 46 (565).
139. Κομίτης ou Κομήτης (l. 203). Rapprocher ce personnage, peut-être, d'un pagarque d'Antaeopolis homonyme du début du vi^e s. (cf. *SB* XVI

- 12370, 2), présenté comme décédé en 555 et 556 (*P. Lond.* V 1692 a, 13 et b, 10).
Mousès, ex-prôtokômète ou magistrat communal, fils de Psimanôbet : cf. l. 150-51 et 203.
- Col. V 142. Τσουροσσε (cf. l. 145). Nom féminin à rapprocher du Τσουρόσσε de *SB* I 5448, 4 et du Τσουρωσία ou Τσουρώσια de *PSI* XII 1239, 2, 8, 24.
148. Voir l. 213. Les héritiers de ce Sarapodôros sont mentionnés en 525/26 par *P. Flor.* III 297, 93, 216 et 306.
Sur le village de Sunoria, voir ci-dessus, n. 86.
149. Lire Πόντιος.
150. Le *topos* Ψιλάμπων : voir *P. Lond.* V 1692 a, 15 et b, 11. C'est la dénomination d'une décanie ou ressort de police d'après *P. Cairo Masp.* III 67328 vi, 9. Enregistré comme nom de personne par *NB*.
152. Lire Σοφίας.
154. Voir l. 168. Lire peut-être, à la fin, Πανο[υφί]ου, car plusieurs *geôrgoi* de cette colonne ont pour père Panouphios (l. 160, 161 et 174).
158. Sur la famille du sténographe Truphiodôros, voir ci-dessus n. 124. Truphiodôros est une forme tardive, « adaptée », du nom théophore typiquement panopolite Triphiodôros (voir B. GERLAUD, *Triphiodore, La prise d'Iliou*, Paris 1982, 5), et il n'y a aucun doute, d'après les contextes, sur l'origine de notre Truphiodôros. Ses héritiers reviennent indistinctement en 525/26 dans *P. Strasb.* inv. 1596 r, 17, feuillet inédit de *P. Flor.* III 297, où on note la forme ancienne, « paganisante », Triphiodôros (cf. aussi *P. Flor.* III 281, 13).
160. Andreas fils de Theophilès : voir l. 267. Enoch fils de Panouphios est sans doute le frère de Hermauôs (l. 161), de Theônas (l. 174) et, si notre conjecture regardant l. 154 est fondée, de Psemnouthis. Une belle famille de cultivateurs.
161. Hermauôs fils de Panouphios : voir n. préc. et l. 257.
162. Ψιμπούρης : quelque forme du nom Ψεμπούρης (*Onomasticon*).
163. Ἀρτοκόλλυτος. Cette désignation du boulanger paraît jusqu'à présent propre à Aphroditô, d'après *P. Hamb.* I 56 v, 4 et vi, 8 (cf. R. RÉMONDON, *CdE*, 40, 1965, 401-30), *P. Strasb.* 699, 10 (feuillet de *P. Flor.* III 297) et *P. Lond.* IV 1419, 1222 (ἀρτοκόλυτ). Explication difficile.
Le colon Abraamios revient l. 272, mais sans son titre de boulanger.
164. Voir ci-dessus, p. 111.
165. Ligne lue d'après l. 9 et 185. Le nom Πίνων n'était pas attesté par nos répertoires.
166. Le nom Πινίς revient l. 266, 270 et 278, où il se rapporte au père de divers *geôrgoi*. A rapprocher des formes Πινί(ς) attestées à diverses périodes à Aphroditô, d'après *NB* et *Onomasticon* ; voir aussi ΔΙΑ ΠΙΝΙ de *Esna* IV, 70 n° 75.
168. Abraamios fils de Kratistos : cf. l. 176-77 et 195. Mentionné en 525/26 par *P. Flor.* III 297, 99 (κρατ-).
169. Iôannès fils de Truphiodôros : voir n. 158 et 124. Ses héritiers mentionnés en 517 par *P. Flor.* III 281, 12-13. Voir d'autre part l. 173, 187, 207 et 267.
171. Le même colon Iôannès fils d'Isakios, sans doute, l. 173.
Un homonyme dans *P. Michaël.* 40, 18 et 67 (544 ou 559).
174. Sur Theônas fils de Panouphios, voir ci-dessus, n. 160.
- Col. VI *N.B.* : les fins des l. 190, 203 et 206 ont été lues d'après un fragment dont la photographie n'a pu être faite. Notre l. 177 est actuellement mieux lisible que ne le suggère la planche.
176. Τόπος Ψιντασσε (cf. l. 236) ou τοῦ μοναστηρίου Ψιντασσε (l. 247), également à propos de terres du monastère d'Apa Sourous. Cf. ὄϊκος λεγόμενος Ψιντασσε de *P. Flor.* III 295, 8.

- 178-80. Voir sur cette entrée nos p. 105-106. Sur la *κώμη* Ἐδφοσσόνου, voir la rééd. partielle de *P. Cairo Masp.* I 67068, sp. 3 et 11, par P. JERNSTEDT, *Aeg.*, 10, 1929, 77-79. Ce village est apparu plus récemment dans Bal. II 286, 2. L'église paye ici en son nom et aussi pour l'*onoma* d'un *consortium* d'héritiers.
179. Au début, toponyme ? Fonction subsidiaire du prêtre ?
- 179-80. Un Charisios fils de Psimanóbet en 506 (*P. Cairo Masp.* I 67100, 5) et en 525/26 (*P. Flor.* III 297, 69, 125, 194, 232, 284, 362).
- 181-82. Voir *P. Cairo Masp.* III 67140, 7.
181. Biktór fils de Makarios est partie contractante dans le bail *PSI VIII* 934, 15. C'est un berger d'après *P. Cairo Masp.* III 67328 xii, 4-5 et 25 (521). Il réapparaît en 525/26 dans *P. Flor.* III 297, 252.
182. Isakos fils de Biktór, moine ; aussi *geórgos* d'après *P. Cairo Masp.* III 67140, 7 ; déjà connu en 514 par *P. Flor.* III 279, 3-4 et, en 525/26, par *P. Flor.* III 297, 9 et 20. Sur son frère le prôtokômète Daueid, voir ci-dessous n. 185. Son père est mentionné dans l'acte de transfert cadastral *P. Cairo Masp.* I 67048 + 67119.
183. Voir sur cette entrée, notre p. 109. Sur *Μονεχθή*, *Τμονεχθή*, *Τμοναχθή*, etc., voir *P. Mich.* XIII 670, 12 et n.
184. Ἄπὸ Ἴτος (pour Ἴτου). Il y a là une allusion à l'origine de l'éponyme du *topos*. Sur le village panopolite d'Itos, voir *P. Berl. Bork.* VII, 5 et n. On pourrait aussi couper ...σα Πλότος, mais le nom Pois n'est pas attesté à Aphroditô ni dans sa région.
185. Daueid fils de Biktór, frère d'Isakos le moine (cf. l. 182). Ex-prôtokômète en 514 (*P. Flor.* III 280, 3-4 et 25) ; mentionné en 525/26 par *P. Flor.* III 297, 126 et le feuillet inédit appartenant à ce codex *P. Strasb.* inv. 1596 r, 35.
186. Τόπος Φαμχοί, « du constructeur de bateaux ». Ce lieu-dit revient, sous la forme copte Φαμχοί dans *P. Lond.* IV 1419, 752 ; 1474. Comparer avec Φαμχαί de *P. Cairo Masp.* III 67325 i, r, 22.
- 187-88. Isakos fils de Psenthaësis, berger et agrophylaque de la « décanie » (ressort de police) de Phennis (cf. l. 189 et 191), en 521 d'après *P. Cairo Masp.* III 67328 x, 8-9, 26.
189. Τόπος Φένεως (cf. l. 191), ou Φόννεως, Φόνεως, Φενε, Φηνε, Φήνις. Voir n. préc. et *P. Cairo Masp.* I 67087, 7 (*BL* I, suppl., s.n.), III 67301, 17 ; *P. Flor.* III 342, 14 ; *P. Lond.* IV 1419, 716, 764, 941, 1026 ; 1420, 88 ; 1432, 71 ; V 1692 b, 13 et n.
190. Ταλουχία. Métroonyme apparemment. Le nom ne nous était pas connu.
- 191-92. Le colon Ierémias fils de Kuros revient l. 211 et dans *P. Flor.* III 297, 60, 135, 209, 262 et 312 ; aussi dans un feuillet inédit de ce codex *P. Strasb.* inv. 1595 r, 18 (525/26), sans indication de profession. Ce personnage est le frère du Psimanóbet fils de Kuros dont nous parlons ci-dessus p. 105 (voir *P. Cairo Masp.* II 67150, 2 et 7).
193. Τόπος Φαναώμ. Deux siècles plus tard, nous retrouvons une οὐσία du même monastère au même τόπος Φαναζομ (*P. Lond.* IV 1419, 1143, 1149, 1152 et 1154). Le nom, attesté à Aphroditô sous diverses formes comme Φαναχίμος, Φαναχώμ, Φαναχώμις, fait allusion au faucon.
194. Le colon se retrouve l. 253.
195. Τόπος Ὀστράκιος ; κλήρος homonyme dans *P. Cairo Masp.* I 67101, 14 ; rapprocher ce lieu-dit de l'ἐποικιον Ὀστρακιο() de *P. Lond.* IV 1459, 63, identifié, à tort certainement, avec l'Ὀστρακίνη/Psenbelǵ du Panopolite. Le lieu a dû servir un jour de dépôt de tessons.
- 197-98. Psenthaësis fils de Psempnouthés, prêtre et colon, se retrouve en 525/26 dans *P. Flor.* III 297, 30, 64, 288, prêtre *ibid.*, l. 174 (cf. l. 113). Mention dans le feuillet inédit de ce codex *P. Strasb.* inv. 1596 r, 20.
203. Τόπος τοῦ ἐξάκτορος : voir *P. Cairo Masp.* III 67319, 16.

204. Τόπος Ἀδάκτου (cf. l. 269-70), ou « de l'*ab actis* ». Ce lieu-dit était déjà attesté par *P. Lond.* IV 1419, 86 ; 1421, 11 ; 1422, 13, 63 et 1481 ; sous la forme coptisée Παδάκτης dans *P. Lond.* IV 1419, 702.
Le prêtre Hellôs revient l. 243.
205. Τόπος τῶν Βλεμμύων. Sur la présence permanente des Blemmyes en Égypte, dans la région de Gebelein, voir en dernier lieu *P. Köln Aeg.* I 13 et K. A. Worp, *ZPE*, 61, 1985, 93-96. Bien que les archives d'Aphroditô fassent allusion à ce peuple (*P. Cairo Masp.* I 67004, 9 et 67009 v, 18), on ne peut être sûr que notre toponyme se réfère à une ethnie effectivement installée dans le village.
206. Προσέφιος, nom inconnu de nous. Le II est d'ailleurs très douteux. Lire peut-être ου.
208. Τόπος Περιστερεῶνος. Lire sans doute, dans *P. Lond.* IV 1459, 64, ἐποικιον Περιστερ(εῶνος) plutôt que Περιστερ(εῶς). Le « colombier » est autrement attesté en toponymie égyptienne par *SB XVI* 12433, 3-4.
210. Lire Κωνσταντίος. Le φυσικοσυνήγορος, *advocatus fisci*, est mentionné par *P. Cairo Masp.* I 67057 ii, 23 et *SPP VIII* 1028 ; sur cet agent, voir E. STEIN, *HBE* I, 46 et A. H. M. JONES, *LRE* I, 509-10. L'association de cette fonction avec le titre de *scholastikos* se retrouve dans *I. Syr.* 1242.
- 210-11. Un γναφεύς (foulon) Βίκτωρ Ἡρακλείου dans *P. Cairo Masp.* III 67288 v, 21.
- Col. VII 213. Voir, sur cette entrée, la n. 148. Κύρα pourrait être la fille (morte en fait) de ce Sarapodôros. Voir l. 92.
216. Cf. le τόπος Παναχωρε(ι) de l'Aphroditô arabe (*P. Lond.* IV 1419, 307, 311, etc. ; 1474 ; 1481).
217. Τόπος Βένου : cf. le *topos* Βεναν de *P. Lond.* IV 1419, 697. Nom de personne, fréquent, en particulier, dans la région d'Hermopolis Magna.
218. Βίκτωρ Προμαῶτος (Προμαῶτος) : voir l. 219 et 284. Personnage connu en 514 par *P. Cairo Masp.* I 67001, 9 et 41. Un homonyme prêtre dans *P. Michaël.* 45, 72 (540) et dans *P. Cairo Masp.* I 67094, 23 (553).
220. Τόπος Σαλαδόκου : lieu-dit mentionné, sous la forme Σαλατωκε, dans *P. Lond.* V 1693, 14 (cf. *P. Ross. Georg.* III 36, n. 6). Rapproché par l'éd. du texte de Londres du Σαρατωκε des *P. Lond.* IV 1419, 1175, 1239 ; 1421, 138 ; 1422, 12 ; 1425, 1. Nom de personne d'après *P. Ross. Georg.* III 36, 6 (Σαλάτοκος).
Πουόνσιος ou Πουόνσις, « le loup », « le chacal ». Sur ce nom, ses formes et sa diffusion, voir J. BINGEN, *CdE*, 59, 1984, 368 et W. VYCIHEL, *DELG*, 235. Noter le Φούνσιος fils de Σαλάτοκος de *P. Ross. Georg.* III 36, 6. L'éponyme du *topos* *Saladokou* serait-il le père de notre Pouónsios ?
221. Τόπος Μοναξίου : cf. le lieu-dit Μοναξε dans *P. Lond.* IV 1474.
222. L'établissement était déjà connu par *P. Lond.* IV 1419, 363, 1002, 1133 et 1421, 87.
223. Le tenancier est sans doute à identifier au prêtre Apollôs de l. 221.
224. Cf. *P. Cairo Masp.* III 67140, 9. Le tenancier est attesté en 525/26 par *P. Flor.* III 297, 110, 173, 191, 198, 223, 297, 304, 330, 335, 351 et 391.
228. Voir *P. Cairo Masp.* III 67140, 10. Le τόπος Νεμύφωος ou, dans *P. Cairo Masp.* III 67140, 10, Νεμήφωος, est attesté sous la forme copte Νεμζηϥ par *P. Lond.* IV 1419, 6, 117, 773, 780. Sur le tenancier Iôannês fils de Mousaios (qui revient l. 231), voir l. 286-88 et n.
229. Τόπος Σονξούρ, « du serrurier ».
- 230-31. Voir *P. Cairo Masp.* III 67140, 11.
232. Voir *P. Cairo Masp.* III 67140, 12. Sur le *topos*, voir n. 87. *P. Cairo Masp.* III 67140, 12 le donne sous la forme Πα Μυλ. Loukanos (lire Λουκανού) fils de Chairêmôn est attesté en 525/26 par *P. Flor.* III 297, 412.
233. Kuriakos fils de Biktór revient, au service du même établissement, l. 289.

Πιλήμων (Πελήμων dans *P. Cairo Masp.* I 67102, 3) : une forme de Φιλήμων ?

234. Βίκτωρ Ἀνωμερίδου : ce personnage est attesté, vers la même époque, par *P. Cairo Masp.* II 67147 v, 4. Sur le patronyme Ἀνωμερίδης et le nom « opposé » Κατομερίδης, voir, pour les références, *P. Rain. Cent.* 160, n. 9. Il faut bien cependant accepter ces formes comme des noms de personnes et non comme des Herkunftsbezeichnungen. L'ostrakon oasisite du iv^e ou du v^e s., *SB XVI* 12358, 5, donne un nominatif Ἀνωμέρις.
235. Τόπος Καλαῦ : voir J. Gascoü, *CdE*, 52, 1977, 366 et *P. Ross. Georg.* IV 23, 9 (Πικαλοῦ) et 12 (Πικαλοῦ).
238. Τόπος Ὀρκαμήτος (Ἐρκαμε dans *P. Lond.* IV 1420, 223). Lire ce nom, peut-être, dans le texte panopolite de 330 *SB V* 7666, 3, au lieu de Ὀρκατήτος.
239. Τόπος Πατήτος, appelé, deux siècles plus tard. Τενεστε Πατή, c'est-à-dire, « le monastère de Patêi ». Le monastère d'Apa Sourous y possédait toujours des terres (*P. Lond.* IV 1419, 970). Rapprocher du τόπος Πατείτε de *P. Lond.* IV 1420, 118. Patêi(s) est un nom de personne (*NB*).
241. Voir l. 291 et *P. Flor.* III 297, 201. Sur Apollinopolis Parva, actuel Kûm Isfahî, cité limitrophe d'Aphroditô, au nord, voir *P. Köln* III 157, p. 157-58.
243. Lire Χινᾶ. Le nom Χινᾶς doit être une forme de Χηνᾶς (*NB*; *Onomasticon*). Il existait, dans l'Aphroditô du début du viii^e s., un ἐποίκιον ἐμφορευτῶν (*P. Lond.* IV, p. 586; *P. Cairo Masp.* III 67359 iii, v, 4, etc.).
244. Ἰωάννης fils de Psaios ou Psais réapparaît en 525/26 dans *P. Flor.* III 297, 53.
- Col. VIII 247. Πανηρίας : nom déjà attesté sous la forme Πανῆρις (*Onomasticon*).
- 249-50. Ἀλαπανε : nom à rapprocher du τόπος Φαλαπανε de *P. Ross. Georg.* IV 24, 11. Le tenancier est connu en 514 par *P. Cairo Masp.* I 67001, 7 et 36.
- 252-53. Τόπος Παρόδ Λεονίδου : on trouve un τόπος Παρόδ ou Παράδ dans *P. Lond.* IV 1419, 171, 658, 748, 947, 962, ou Παρόδ Κελώλ (p. 588). Parob est un nom de personne (*Bal.* II 288, 3-6).
254. Lire Ἀχιλλεύς; cf. l. 129.
255. Κουσσίτης, ethnique de Κοῦσσα (Cusae), actuel al-Qûsiya, au sud de l'Hermopolite.
256. Lire Κεραμέως; cf. le lieu-dit Κεραμείου dans *P. Cairo Masp.* II 67143 r, 27. Ce hameau a gagné en importance au viii^e s. et devient alors une subdivision territoriale et administrative d'Aphroditô (*P. Lond.* IV, p. xiv; cf. *P. Cairo Masp.* III 67359 v, v, 8; vi, 5).
258. Lire Ψάτου; cf. les l. 48, 60 et 61. Les héritiers de l'éponyme du τόπος sont mentionnés dans *P. Cairo Masp.* II 67227, 6.
259. Ce colon loue des terres en 520 auprès d'Apollôs fils de Dioskoros (cf. ci-dessus n. 105). On trouve son neveu Ἰωάννης fils de Dôrotheos en 536 dans *P. Flor.* III 283, 6-7.
260. Τόπος Ψινῶ : on trouve, dans *P. Cairo Masp.* I 67108, 10, un ἐποίκιον Ψινῶ νοτίνης πεδιάδος κόμης Ἀφροδίτης; voir aussi *P. Cairo Masp.* I 67093, 5-6; III 67325 i, r, 16, 30; i, v, 16; 67333, 7; *P. Michaël.* 40, 5; 53, 14.
- Ἄκε est sans doute une forme du nom Ἀκῆς, copte 𐩤𐩠𐩨𐩪.
261. Ταλώτιος correspond au Ταλωτει de *P. Lond.* IV 1419, 349.
262. Lire Σανονεύτος.
264. Λαμπρότατος méconnu comme nom propre dans *P. Cairo Masp.* I 67054 i, 12.
- Τόπος Φερῶ (cf. l. 266) : plusieurs attestations dans *P. Cairo Masp.* I 67106, 14 (cf. *BL* I, suppl., s.n.); II 67226, 3; III 67325 ii, r, 11; 67328 iii, 10; *P. Flor.* III 282, 15; *P. Hamb.* I 68, 9; *PSI* VIII 932, 8.

Paulos fils de Kratistos (cf. l. 268) est peut-être le frère d'Abraamios (cf. l. 168 et n.).

266. Sur le nom Pnis, voir n. 166. Notre Pnis est sans doute le père d'Anouphios (l. 270) et de Phoibammôn (l. 278).
- 272 (et 273). Τόπος Ποιμήν (Ποιμένος). Ce lieu-dit revient souvent à l'époque arabe, comme ἐποίκιον ou hameau. Il est curieux que, comme ici, Ποιμήν ne soit pas fléchi (*P. Lond.* IV, p. 589 et *P. Cairo Masp.* III 67359 v, r, 3 et vi, 6).
277. Τοποθεσία : le parallélisme avec notre l. 249 suggère de conférer à ce mot le sens de « lieu-dit » (*P. Cairo Masp.* II 67162, n. 9) et en ce cas, il faudrait partout dans notre texte, résoudre τοποθεσία là où nous avons préféré τόπος (voir notre commentaire p. 111). D'un autre côté, cas unique dans *P. Freer* 08.45 a + b, τοποθεσία n'est suivi d'aucune détermination toponymique, ce qui invite à lui conférer ici le sens de « parcelle », qui ressort bien de *P. Cairo Masp.* III 67169 bis, 45, 52 et 72.
278. Phoibammôn fils de Pnis : voir ci-dessus n. 266.
- Col. IX 282. Un Daniël fils d'Isakios prêtre est attesté en 525/26 par *P. Flor.* III 297, 145, 180 et 236; cf. le Daniël prêtre de *P. Lond.* V 1687, 13-14 (523).
284. Τόπος Τνους ou « du Sycamore ».
285. Τόπος Πια Κορτούτ, « le champ de Kortout » (nom de personne; cf. *P. Cairo Masp.* II 67139 v, v, 32, Κορτούτ, avec *BL* I, s.n.). Notre monastère y possédait encore une οὐσία au début du viii^e s. (*P. Lond.* IV 1419, 1171, τόπος Κορτούτ; cf. 1422, 53, Κορδούτ).
- 286-88. Voir *P. Cairo Masp.* III 67140, 13; II 67138 ii, v, 27 et 29.
- Ἰωάννης fils de Mousaios petit-fils de Suriôn possède ou a possédé des terres en copropriété avec sa sœur Eirênê. Ils sont en même temps exploitants. Le comes Ammônios est responsable du paiement de l'impôt afférent à la part de Ἰωάννης. Pour rendre compte ici de la qualité de *gêdrgoi* des deux associés, il faut peut-être supposer qu'Ammônios leur a acheté leurs terres, tout en les y maintenant comme exploitants, mais que les impôts continuent à être enregistrés sous les anciens *onomata*.
- Ἰωάννης doit être identifié au locataire homonyme au service du comes Ammônios, l. 228 et 231. Ce personnage est connu en 525/26 par *P. Flor.* III 297, 136. Il appartient par ailleurs à une famille de notables et de propriétaires fonciers. Voir *P. Lond.* V 1695, 4-5 (531 ?) et *P. Cairo Masp.* III 67300, 2-3 (527). Notre Ἰωάννης est-il l'orfèvre de *P. Cairo Masp.* II 67143 r, 7 ?
287. Τόπος Πια Κάμ, « le champ des roseaux »; cf. *P. Lond.* IV 1420, 18, 91; 1424, 10.
290. Τόπος Φαλιλάδος, ou « du Scarabée » ? (voir W. Vycichl, *DELG*, 297).
291. Voir *P. Cairo Masp.* III 67140, 16.
- Πετό est un toponyme bien connu à Aphroditô. Voir les *P. Cairo Masp.* II 67138 + 67139 pass.; III 67290, 3; 67347 i, v, 2; III 67300, 8 (Πια Πετο) et *P. Lond.* IV 1419, 215, 613, 1078, 1254; V 1695, 7, 26 (Πια2 Πετο-Πετο).
- 292-308. Pour l'explication de ces lignes, voir commentaire, p. 113-116.

13. Voir *P. Freer* 08.45 a + b, 286-88; Ἰω[αν]νου [...]κατακ^ο/ειρημ[]αδελφ/ των ζ γεωργς απο (αρ.) θ δ- θ (υπερ) μ^ο L. éd.; ἀπὸ (ἀρουρῶν) θ γ(ίνονται) θ (ὑπέρ) μ(ου) (ἡμισυ) σπορίμης γῆς) (ἄρουραι) δ (ἡμισυ) *BL* IV s.n. Le scribe n'a pas repris τόπ(ου) Πια Κάμ, donné par *P. Freer* après ἀδε(λ)φ(ῆς). Il a négligé aussi le nom du grand-père de Jean, Συρίωνος. Pour notre δ(ενδρικῆς), voir n. 16 et ci-dessus p. 107.
15. Cette ligne donnait la cote fiscale d'Ammônios, calculée par application aux aroures, de taux spécifiques dont, pour l'impôt en nature, un texte tel que *P. Cairo Masp.* I 67057 iii nous donne un barème. Devaient tout d'abord figurer ici les στικὰ. Nous savons par ailleurs qu'ils devaient atteindre quelque 74 artabes de blé; voyez R. RÉMONDON, *Studi Volterra* V, Milan 1971, 773-74. Nous n'avons conservé à peu près intacte que la partie relative aux χρυσικά. L'éd. pr., à ce propos, lit ὅ τῃ κ(εράτια) ε. Mais le livre de comptes d'Ammônios, *P. Cairo Masp.* II 67138 ii v, permet d'évaluer ce montant à 11 sol. et 5 carats. Faut-il préférer ici τῃ ou τὰ? Seul l'original permettrait de trancher. En faveur de τὰ toutefois on peut faire valoir que nous obtenons ainsi un taux moyen à l'aroure de ca 4 carats, plus compatible avec les données de la l. 17 que celui de 4, 70 c. qui se tire du premier chiffre. En adoptant le taux de 4, nous dépassons il est vrai de 14 carats la somme consignée l. 16. Mais, encore une fois, il s'agit d'un taux moyen. Peut-être la difficulté se résoudrait-elle si nous connaissions les taux effectivement appliqués alors à chacune des quatre catégories cadastrales (quelques données disponibles dans l'étude citée de Rémondon, p. 773 n. 19 et, du même auteur, *CdE*, 40, 1965, 428).
16. τὸπ() [...]κίου (?) [Ἀπ]όλλωνος υπ() [...] σπ() (αρ.) τῃ δ' δενδρ() (αρ.) ε éd.; restituée grâce à *P. Freer* 08.45 a + b, 291, ἐκκλ(ησία) Ἀπόλλωνος τόπ(ου) Πιτὸ ὑπ(ὸ) Σαβῖνον Ἀνωμερίδ(ου) σπο(ρ.) (ἄρ.) τὲ δ παρ(αδ.) ε. D'après la longueur estimée de la lacune correspondant au nom du colon, il ne nous a pas paru possible de restituer le patronyme de Sabinos. L'équivalence de παράδεισος et de δενδρικῆ ou δένδρα ressort bien de cette ligne et du passage cité de *P. Freer*.
17. Cote fiscale du propriétaire précédent; voir n. 15.

APPENDICE II

RÉÉDITION DE *P. GOTH.* 20 (INV. 2) (PLANCHE X)

Le fragment *P. Goth.* 20, mesurant 28 × 24 cm, attribuable, d'après l'écriture, plutôt au début du vi^e s. qu'au vii^e-viii^e (éd.), présente une affinité frappante avec *P. Freer* 08.45 a + b. Du reste il provient certainement d'Aphroditô et fut même rédigé à la même époque que le texte de Washington. Cela se tire de l'allusion, l. 27, au curiale Panolbios, sur lequel nous renvoyons aux l. 4, 18 et 104 de *P. Freer* 08.45 a + b.

Cette affinité se percevra mieux d'après la présente réédition, fondée sur une photographie aimablement procurée par les autorités de la Göteborgs Universitetsbibliotek (notre planche X). Sans prétendre, loin de là, avoir résolu toutes les difficultés de *P. Goth.* 20, nous pensons, grâce aux lieux parallèles de *P. Freer*, en avoir substantiellement amélioré le texte. Nos divergences par rapport à l'éd. pr. sont nombreuses, trop nombreuses même pour faire l'objet d'un relevé complet. La différence essentielle porte sur le sigle de l'aroure, non identifié par l'éd. et transcrit κ/ et sur l'abréviation de σπορίμης γῆ, transcrite επ/ bien que l'éd., p. 37, ait envisagé une lecture σπ.

P. Goth. 20, feuillet ou tronçon de rouleau, conserve, consignées parallèlement aux fibres dans une cursive droite et épaisse, deux colonnes de texte, toutes deux incomplètes en bas, et aussi à gauche pour celle de gauche, et à droite pour celle de droite. Malgré ces mutilations, on voit facilement qu'elles étaient bâties de la même manière: une succession d'entrées décrivant des propriétés et des données superficiaires.

Les entrées rappellent fort celles de *P. Freer* 08.45 a + b: localisation des biens-fonds par le *topos*, allusions à l'éviction d'un tel, ἀπὸ ἐκβολῆς τοῦ δεῖνος, à la copropriété, κατὰ κοινωνίαν τοῦ δεῖνος, à l'ἀφεισις. Les exploitants sont introduits par ὑπό.

Quant aux surfaces, nous retrouvons la σπορίμης, la θρυτς et les νῆσοι. Ces dernières sont traitées comme catégorie agricole et non comme sous-classe juridique de la σπορίμης, mais c'est aussi le cas dans *P. Cairo Masp.* I 67057 III.

Par rapport avec *P. Freer* 08.45 a + b, on doit toutefois noter deux différences majeures. Les entrées de *P. Goth.* 20 ne donnent pas le nom du propriétaire actuel, ce qui veut dire, à notre avis, qu'elles se rapportent toutes au même *ktētōr*. Nous avons certainement affaire ici au relevé des biens d'une personne donnée, analogue à celui qui a été compilé dans *P. Cairo Masp.* III 67140 pour le comte Ammônios (cf. Appendice précédent).

Autre particularité, *P. Goth.* 20 spécifie la charge des aroures, en artabes

de blé, d'orge, de pois chiches ou gesses et en monnaie d'or, le tout à raison de taux à la fois variables et, relativement aux taux d'imposition déjà connus pour Aphroditô et sa région, très élevés (voir R. RÉMONDON, *CdE*, 40, 1965, 427-28 et *Studi Volterra V*, Milan 1971, 773 n. 19). Sans doute ne s'agit-il pas ici d'impôts, mais de loyers (incluant peut-être les impôts). Notre document, encore que dérivant d'un cadastre de la propriété d'Aphroditô, servait plutôt de cahier de charges domanial que de « matrice des contributions » (éd.).

Col. I

σ]π(ορ.) (ἀρ.) α δ η' εποτομαφορ()
] εποτοπαφορ()
] L.. σίτ(ου) (ἀρτάβαι) β L κριθ(ῆς) < (ἀρτ.) > β L
] .d σίτ() (ἀρτ.) η
 5] .Ld σίτ() (ἀρτ.) η κριθ() (ἀρτ.) ζ
] α η' σίτ() (ἀρτ.) ζ (καί) (ὕπερ) φόρ(ου) φοινίκ(ων)
 σίτ() (ἀρτ.) γ (γίνονται) σίτ() (ἀρτ.) γ
] (ἀρ.) δ L η' ις' σίτ() (ἀρτ.) γ κριθ() (ἀρτ.) ζ
] (ἀρ.) ιδ σίτ() (ἀρτ.) ζς κριθ() < (ἀρτ.) > ν
] νήσ(ων) (ἀρ.) δ L γο(μίσματα) β κ(εράτια) ιδ
 10] (ἀρ.) γ Ld η' ις' σίτ() (ἀρτ.) ιε κριθ() (ἀρτ.) ιε
] .η' ις' σίτ() (ἀρτ.) ε κριθ() < (ἀρτ.) > ε
] σπ(ορ.) (ἀρ.) ζ Lη' ις' [] κριθ() (ἀρτ.) λδ
] (ἀρ.) ιγ L σίτ() (ἀρτ.) [] κριθ() (ἀρτ.)]δ πρ..μετρ()
 15] πρ() Πνίννον προ() σπ(ορ.) (ἀρ.) η Lλδ' σίτ() (ἀρτ.) η κριθ() (ἀρτ.) ιη
 Π]νίννον σπ(ορ.) (ἀρ.) ε η' σίτ() (ἀρτ.) ιδ κριθ() (ἀρτ.) ιδ
] . Μακάριον (καί) Ψάϊρον σπ(ορ.) (ἀρ.) κς δ σίτ() (ἀρτ.) κς μερ() θ...
] προ() νυνι ὑπὸ L..νν.
 20 δ]ρβιοπάλ(ην) (καί) Μηγᾶν [] L θρυίδ(ος) σίτ() (ἀρτ.) η
] σπ(ορ.) (ἀρ.) ... σίτ() (ἀρτ.) η ἀράκ(ου) (ἀρτ.)..
] φλ..... σπ(ορ.) (ἀρ.)... [ἐ]γ ἀφ(έσει)
]...ν [.] [.] σπ(ορ.) [] ἀρακ() (ἀρτ.) δ[
 σίτ()] (ἀρτ.) λδ L κριθ() (ἀρτ.)]λδ L[

Col. II

ὑπὸ Ἀπολλ[
 ἐν ἀφ(έσει) ..[.]..[
 25 ἀπὸ ἐκδ[ο]λ[(ῆς)]..κτ..[
 ὑπὸ Κίναφ [Κ]αστρησιανού[
 κατὰ κοι(νωνίαν) [Πα]γολθίου πολ(ιτευομένου) [
 ἐν ἀφ(έσει) α.[.]...μ...[
 ἐν ἀφ(έσει) ὁμοίως [
 30 ἐν ἀφ(έσει) ὁμοίως [
 ἀπὸ ἐκβολ(ῆς) κληρ(ονόμων) Ψ. [
 ἀπὸ ἐκβολ(ῆς) Ἀμμω...ς καί [
 τόπ(ου) Σα... [.]...[.]
 κώμ(η) Φ[θλᾶ] []ουε[.
 35 τόπ(ου)]τῶν αν.ι[.]ων[
 ἀπὸ ἐκβολ(ῆς) Νόν[α]ς γαμετ(ῆς) [
]..υρωνος (καί) Ἐλε[υ]σ[ι]νίου [
]νυνι ὑπὸ λ[
]...ι() [
 40 ὑπὸ.....ε[

κώμ(η) Μ[ο]νεχθ(ῆ) []... [Κ]οσμᾶ[
 ὑπὸ [Ὡ]ρον Ψαχῶτος [
 τ[όπ(ου)] Σαυε Νεμε[
 45 κ[α]τὰ κοι(νωνίαν) Σερ.... [
 κατὰ κοι(νωνίαν) τῶν [
 κατὰ κοι(νωνίαν) .α. [
 ἀπὸ ἐκβολ(ῆς) [.]...[.]
 κ[α]τὰ κοι(νωνίαν) []...[.]
 ἀπὸ ἐκβολ[(ῆς) ..]υ.[
 50 [.]

- 1-2. εἰποτομοφορ() éd.; forme aussi obscure pour nous que pour l'éd. La terre ainsi qualifiée est dégreuvée. Interprétations négligeables dans *BL* II, p. 70.
- 6. φόρος φοινίκων. Rente d'une palmeraie payée en blé ? Titre fiscal des palmeraies ou des dattes (cf. *P. Flor.* III 297, 431) ?
- 9.]νη..δι νο και β éd.
- 13. πρ[ο]σ]μετρ/ pour προσμετρούμενα éd. (des suppléments à la rente ou à l'impôt) ? Ou bien πρὸς μέτρησιν, « selon l'arpentage » ?
- 14.]οπνιννον éd.; Πνίννος, voir *P. Cairo Masp.* II 67141 iv r, 12 et 16 (non enregistré à l'index et donc dans *NB*). Προ(), à résoudre, selon l'éd., προνοητήν (intendant domanial) ou, moins probablement à notre avis, προσπῶτα (supérieur de monastère).
- 16. Ψάϊρον non lu par l'éd.; μερ() difficile à interpréter dans ce contexte.
- 17. νομυπο éd.
- 18.]μιοπάλ(ην) éd. (cf. *BL* II p. 70). La profession d'ὀρβιοπάλης ou marchand de vesces est bien attestée à Aphroditô (cf. *WB* I-II s.v. et *P. Mich.* XIII 665, 38-39). θρυι.. éd.; θρυίς équivalait à θρυίτις γῆ. Cf. ci-dessus p. 107.
- 20.]..φ éd.; si notre lecture ἐ]γ ἀφ(έσει) est correcte, la terre ainsi classée est dégreuvée de rente et peut-être d'impôts (voir ci-dessus p. 111).
- 26. ὑπο.λι ..[.]..αγρησιαν[éd.; Καστρησιανός est ici le patronyme du colon Kinaph (lecture bien douteuse), et non une fonction (cf. *P. Cairo Masp.* II 67146, 5).
- 27. κατὰ κοι/[...]ολ... éd. (cf. *BL* II p. 70). Sur Panolbios, cf. ci-dessus p. 136.
- 31. κλήρ[ο]υ Στ[] éd.
- 32. Ἀμμωνος καί[] éd.
- 34. Φ[θλᾶ] non lu par l'éd.; restitution difficile à éviter. Sur le village de Phthla, limitrophe d'Aphroditô, voir S. SAUNERON, *Villes et légendes d'Égypte*, Le Caire 1974, 73-75. Notre propriétaire a donc inclus dans son relevé foncier les terres qu'il possédait dans les villages entourant Aphroditô, ici Phthla, plus bas Monechthè (ci-dessous l. 41).
- 35. Sans doute ici un *topos* τῶν Ἀντι[νο]ύξων inconnu par ailleurs.
- 37. [τοπ/ ?] .γρωνος (καί) Ἐ.[.]νίου éd.
- 38. ἀπο.[] éd.
- 39-40. Non lues par l'éd.
- 41. κομ[]...εχθ[]ροσυ[] éd. Sur Monechthè, voir ci-dessus n. 34 et *P. Freer* 08.45 a + b, 183.
- 42. ὄ[πο] ?]ρον του οτο[] éd.
- 43. Σανενέως éd. Le nom Σαυε apparaît dans *P. Cairo Masp.* III 67288 ii, 28. Pour le patronyme, on a le choix entre Νεμε[σι]ανού, Νεμε[σι]ωνος, Νεμε[σίνου] etc.

INDEX

Les chiffres renvoient aux lignes.

I. — PERSONNES PHYSIQUES

- Ἀβραάμης α. ψιν. [α γεωργός, 72.
 Ἀβραάμιος ἀρτοκόλλυτος γεωργός, 163.
 Ἀβραάμιος πρεσβύτερος γεωργός, 272.
 Ἀβραάμιος Κρατίστου γεωργός, 168, 176-77, 195.
 Ἀβραάμιος Ψιθαησίου γεωργός, 273-74.
 Ἀβραάμιος π. Ἀνοῦφης ποιμὴν γεωργός, 250.
 Ἀβραάμιος π. Ἀπολλῶς γεωργός, [35], 78, 80, 84, 132, 278; et de Ἰωσήφης, 277.
 Ἀθανασία, 106.
 Ἄκε π. Πεκῦσις γεωργός, 260.
 Ἀλέξανδρος Ἡρώδου σιγγουλάριος, 15, 108.
 Ἀλήθιος π. Παῖσις γεωργός, 240.
 Ἀμμόνιος Θεοδοσίου κόμης, 21, 58, 74, 133, 181, 224, 228, 230, 286, App. I, 1.
 Ἀμμω., App. II, 32.
 Ἀναστάσιος Ὀνοφρίου de Ποῦχης, 6, 24, 77.
 Ἀνδρέας Θεοφίλου, 160, 267.
 Ἀνουθίων Κολοσιέρου, 44.
 Ἀνοῦφης Ἀβρααμίου ποιμὴν γεωργός, 250, 251.
 Ἀνοῦφης Ἰακῦθίου ἐντολεύς, 123, 130.
 Ἀνοῦφης Μουσαίου γεωργός, 184, App. I, 8.
 Ἀνοῦφης Πνῆτος γεωργός, 270.
 Ἀντᾶς Οὐαε π. Τιμόθεος, 8.
 Ἀνωμερίδης π. Βίκτωρ γεωργός, 234.
 Ἀνωμερίδης π. Σαβίνος, 291.
 Ἄπα Ζωῆ Βασιλίου γεωργός, 123.
 Ἀπολλωνίδης σκρινιάριος, 30, 189, 205, 221.
 Ἀπολλῶς πρεσβύτερος, 261, 263.
 Ἀπολλῶς πρεσβύτερος du μοναστήριον Ἄπα Ψεμπνούθου, 221-22.
 Ἀπολλῶς Ἀβρααμίου γεωργός [35], 78, 80, 82-83, 131-32, 278.
 Ἀπολλῶς Βησίου, 131.
 Ἀπολλῶς Διοσκόρου, 105.
 Ἀπολλῶς Ἡρακλείου, 276.
 Ἀπολλῶς Παλῶτος πρεσβύτερος, 223.
 Ἀπολλῶς Πεκυσίου γεωργός, 14, 15?, 19?, App. I, 3.
 Ἀπολλῶς π. Καλλίμαχος, 275.
 Ἀπολλῶς π. Καλλίνικος, 194, 253.
 Ἀπολλῆ, App. II, 23.
 Ἀρηοῦς π. Σενούθης, 199.
 Ἀρηοῦς π. Ψάιος/Ψόιος g.p. Σενούθης, 48, 60, 61, 258.
 Ἀρών de Συνορία, 148.
 Ἀρών π. Κύρις πρεσβύτερος, 28.
 Ἀτρής π. Βίκτωρ ποιμὴν γεωργός, 89, 120.
 Ἀτρής π. Τσουροσε ποιμὴν γεωργός, 143, 145.
 Ἀχιλλεύς Πτές διάκονος d' Ἀνταιούπολις, 129, 254.
 Βασίλιος π. Ἄπα Ζωῆ γεωργός, 123.
 Βησαρίων, 45.
 Βησαρίων πρωτοκομῆτης, 74, App. I, 5.
 Βησᾶς Δελματίου, 262.
 Βησᾶς Ἰσακίου, 265.
 Βῆσις π. Ἀπολλῶς, 131.
 Βησσοροῦς Ἐρμίου γεωργός, 111.
 Βησσοροῦς Πρωμαῶτος γεωργός, 134, App. I, 6.
 Βίκτωρ, 213.
 Βίκτωρ Ἀνωμερίδου γεωργός, 234.
 Βίκτωρ Ἀτρήτος ποιμὴν γεωργός, 89, 120.
 Βίκτωρ Μακαρίου, 181, App. I, 7.
 Βίκτωρ Νεμεσιανοῦ πολιτευόμενος, 10.
 Βίκτωρ Πι. νίου, 82.
 Βίκτωρ Πρωμαῶτος ποιμὴν γεωργός, 218, 219, 284.
 Βίκτωρ Ταουα... π. Φοιδάμμων γεωργός, 147.
 Βίκτωρ Χαργαῦς d' Ἀπόλλωνος πόλις, 99.
 Βίκτωρ π. Δαυεῖδ γεωργός, 185.
 Βίκτωρ π. Ἐρμίας, 137.
 Βίκτωρ π. Ἡλίας, 241.
 Βίκτωρ π. Θέκλα, 252.
 Βίκτωρ π. Ἰσακίος μονάζων, 182, App. I, 7 (γεωργός).
 Βίκτωρ π. Ἰωσήφης ἐλαιουργός, 196.
 Βίκτωρ π. Κυριακός γεωργός, 234, 289.
 Βίκτωρ π. Ρωμανός, 67.
 Βίκτωρ π. Ψαχῶς γεωργός [125].
 Δαμιανός κόμης, 43, 47.
 Δαμιανός Ἰωάννου Ἡσυχίου, 2.
 Δαμιανός Πρωμαῶτος π. Μακάριος d' Ἀνταιούπολις, 25.
 Δανιήλ Ἰσακίου, 282.

- Δαυεῖδ Βίκτορος γεωργός, 185-86.
 Δελμάτιος π. Βησᾶς, 262.
 Διονύσιος, 40.
 Διονύσιος Μαυρικίου, 16.
 Δῖος Τιμοθέου, 254.
 Δῖος Τρυφιοδώρου ἐξκέπτωρ de Πανὸς πόλις, 124, 127, 159, 171.
 Διόσκορος π. Ἀπολλῶς, 105.
 Διόσκορος π. Θεοφίλης, 237.
 Δωραντίνος d' Ἀντινοῦπολις, 95.
 Δωρόθεος Ταλωτίου, 261.
 Δωρόθεος π. Σοφία, 130.

Ἐιρήνη (Μουσαίου Συρίωνος) γεωργός, 287, App. I, 13.

- εκυ. .ος (Ἐκυῖσιος?) π. Ἔρος γεωργός, 73.
 Ἐλευσίνιος κόμης, 20, 32, App. II, 37?
 Ἐλλῶς πρεσβύτερος γεωργός, 204, 243.
 Ἐνὼχ Πανουφίου Ψανταμ(), 160.
 επ.ο έρ. Θεοδοσία, 22.
 Ἐρμουῶς Ἐρμίου γεωργός, 111.
 Ἐρμουῶς Πανουφίου γεωργός, 161, 257.
 Ἐρμουῶς Πρωμαῶτος γεωργός, 95-96.
 Ἐρμουῶς Πτολεμαίου, 107.
 Ἐρμουῶς Ψαχῶτος γεωργός, 283.
 Ἐρμουῶς Ψεθαησίου, 133, App. I, 6.
 Ἐρμουῶς Ψύρου πρεσβύτερος γεωργός [54], 94.
 Ἐρμουῶς Χάρου π. Φοιδάμμων, 23, 229.
 Ἐρμουῶς π. Ἰωάννης τέκτων γεωργός, 10, 90.
 Ἐρμουῶς π. Ἰωσήφης, 3.
 Ἐρμουῶς π. Κυριακός, 86.
 Ἐρμουῶς π. Μουσῆς ἱατρός γεωργός, 31, 167.
 Ἐρμουῶς π. Χαρίσιος γεωργός [37], 156.
 Ἐρμίας γεωργός, 157.
 Ἐρμίας Βίκτορος, 137.
 Ἐρμίας Ἰωάννου, 242, 269.
 Ἐρμίας π. Βησσοροῦς et Ἐρμουῶς γεωργοί, 111.
 Ἐρῶθριος κόμης, 112, 113, 119, 157, 223, 229.
 Εὐδοξία s. Θεότεκνος κόμης, 122, 146, 161, 201, 256.
 Εὐστοργία λαμπροτάτη, 260.
 Εὐστόχιος, 126.
 Ἡλίας Βίκτορος, 241.
 Ἡλίας Νεμεσιανοῦ πολιτευόμενος, 1, 37, 141, 156.
 Ἡράκλειος Οὐερσενοφίου ποιμὴν γεωργός, 217-18.
 Ἡράκλειος π. Ἀπολλῶς, 276.
 Ἡρώδης π. Ἀλέξανδρος σιγγουλάριος, 15, 108.
 Ἡσαι. Καλαπησε π.]χιος, 46.
 Ἡσύχιος π. Ἰωάννης g.p. Δαμιανός, 2.
 Θέκλα Βίκτορος, 252.
 Θεόδωσιος / Θεοδώσιος σχολαστικός, 35, 78, 82, 91, 196, 217, 225, 279, 284.
 Θεόδωσιος / Θεοδώσιος π. Ἀμμόνιος κόμης, 21, 58, 74, 133, 181, 224, 228, 230, 286.
 Θεοδοσία Νεμεσιανοῦ, 22.
 Θεοδ... , 8.
 Θεοσέβειος π. Λαμπρότατος, 264.
 Θεότεκνος κόμης, 122, 146, 161, 201, 256.
 Θεοφίλης Διοσκόρου, 237.
 Θεόφιλος π. Ἀνδρέας, 160, 267.
 Θεωνᾶς Πανουφίου γεωργός, 174.
 Θηράκλεια, 114.
 Θωμάς π. Σιλθανός, 17.
 Ἰακῦθις Μαξίμου γεωργός, 74-75, 116, App. I, 5.
 Ἰακῦθις Σονσεῦτος γεωργός, 262.
 Ἰακῦθις Φοιδάμμωνος γεωργός, 226.
 Ἰακῦθιος π. Ἀνοῦφης ἐντολεύς, 123.
 Ἰερακίον πρεσβύτερος γεωργός, 79.
 Ἰερημίας Κύρου γεωργός, 191-92, 211.
 Ἰσάκιος de Ποῦχης, 77.
 Ἰσάκιος π. Βησᾶς, 265.
 Ἰσάκιος π. Δανιήλ, 282.
 Ἰσάκιος π. Ἰωάννης γεωργός, 171.
 Ἰσάκιος π. Πρωμαῶς, 244, App. I, 9.
 Ἰσακίος νομικός γεωργός, 49-50.
 Ἰσακίος Βίκτορος μονάζων, 182, App. I, 7.
 Ἰσακίος Παλάτιος, 112.
 Ἰσακίος Ψεμπνούθου γεωργός, 193.
 Ἰσακίος Ψεθαησίου ποιμὴν γεωργός, 188.
 Ἰσίδωρος π. Χαϊρήμμων, 225.
 Ἰωάννης πρεσβύτερος, 178.
 Ἰωάννης Ἐρμουῶτος τέκτων γεωργός, 10, 90.
 Ἰωάννης Ἡσυχίου π. Δαμιανός, 2.
 Ἰωάννης Ἰσακίου γεωργός, 171, 173?
 Ἰωάννης Μουσαίου Συρίωνος γεωργός, 228, 231, 286, App. I, 10, 11, 13.
 Ἰωάννης Περσεφίου γεωργός, 206.
 Ἰωάννης Ταλουχίας γεωργός, 189-90.
 Ἰωάννης Τρυφιοδώρου, 169, 187, 207, 267.
 Ἰωάννης Ψαῦτος διάκονος γεωργός, 244.
 Ἰωάννης Ψάτου γεωργός, 235.
 Ἰωάννης π. Ἐρμίας et Ραχήλ, 242, 269.
 Ἰωάννης π. Παυήριος γεωργός, 248.
 Ἰωάννης π. Φοιδάμμων γεωργός, 239.
 Ἰωάννης π. Χρήστη, 155.
 Ἰωάννης σχολαστικός κηναίτωρ, App. I, 2.
 Ἰωσήφης Ἀβρααμίου γεωργός, 277-78.
 Ἰωσήφης Βίκτορος ἐλαιουργός, 196.
 Ἰωσήφης Ἐρμουῶτος πρεσβύτερος γεωργός, 3.
 Ἰωσήφης π. Φοιδάμμων, 66, 70.
 Ἰω. [γεωργός, 50.
 Καλαπησε π. Ἡσαι... g. p.]χιος, 46.
 Καλλίμαχος Ἀπολλῶτος, 275.
 Καλλίνικος Ἀπολλῶτος, 194, 253.
 Καστηριανός, App. II, 26.
 Κολουχία Πρωμαῶτος γεωργός, 215-16.
 Κολοσίρειος π. Ἀνουθίων, 44.
 Κομήτης/Κομίτης, 139, 203.
 Κοπίτης π. (ou ethniqne?) de Πέτρος πρεσβύτερος, 174.

- Κορνήλιος πρεσβύτερος, 41-42.
 Κοσμάς, App. II, 41.
 Κράτιστος p. Ἀβραάμιος γεωργός, 168, 177, 195.
 Κράτιστος p. Παύλος γεωργός, 264, 268.
 Κύρα Πρωμαῶτος [58], 230, App. I, 4.
 Κύρα Σαραποδάρου d' Ἀνταίουπολις, 92-93, 213?
 Κυριακός Βίκτωρος γεωργός, 233-34, 289.
 Κυριακός Ἐρμαυῶτος, 86.
 Κύρις Ἀρῶνος πρεσβύτερος, 28.
 Κύρος γραμματικός, 109.
 Κύρος p. Ἰερημίας γεωργός, 192, 211.
 Κωμάσιος p. Τισίας, 114.
 Κωστάντιος σχολαστικός ἀπὸ φισκοσυνηγῶρων, 210.
 Λαμπρότατος Θεοσεβείου, 264.
 Λεοντία, 90, 91.
 Λιμένιος, 273.
 Λουκανός Χαϊρήμωνος, 232, App. I, 12.
 Μαθ[γεωργός, 30.
 Μακάριος γεωργός, 202.
 Μακάριος Δαμιανῶ Προμαῶτος d' Ἀνταίουπολις, 25.
 Μακάριος p. Βίκτωρ, 181, App. I, 7.
 Μακάριος p. Πατερμούθης, 236.
 Μακάριος p. Ῥαχὴλ, [39], 65, 68.
 Μακάριος, App. II, 16.
 Μάξιμος p. Ἰακῦθις γεωργός, 75, 116, App. I, 5.
 Μαρκελλίνος κόμης d' Ἀνταίουπολις, 126.
 Μαρκελλίνος πολιτευόμενος, 13, 113.
 Μάρτης p. Ψάτης γεωργός, 235.
 Μαρτύριος d' Ἀνταίουπολις, 27.
 Μαρτύριος p. Φοιδάμμων γεωργός, 85, 87.
 Μαυρικός, 102.
 Μαυρικός p. Διονύσιος, 16.
 Μέγας, 125.
 Μελέτιος Παχυμίου γεωργός, 200.
 Μηγῆς Πονίτου γεωργός, 149.
 Μηγῆς, App. II, 18.
 Μουσαῖος Συρίωνος p. Ἰωάννης γεωργός, 228, 231, 286; p. Εἰρήνη γεωργός, 287, App. I, 10, 11, 13.
 Μουσαῖος Ψιμανωδέτ γεωργός, 11.
 Μουσαῖος p. Ἀνούφις γεωργός, 184, App. I, 8.
 Μουσαῖος p. Ψάτος, 6.
 Μουσῆς ἀπὸ πρωτοκομητῶν, 139, 150-51, 155.
 Μουσῆς Ἐρμαυῶτος ἱερέως γεωργός, [31], 167.
 Μουσῆς Ψιμανωδέτ, 203.
 Νεμεσιανός p. Ἠλίας πολιτευόμενος, 1; p. Βίκτωρ, 10; p. Θεοδοσία?, 22.
 Νεμε[p. Σανς, App. II, 43.
 Νόννα, App. II, 36.
 Ὀνόφριος p. Ἀναστάσιος, 6, 24, 77.
 Οἰερσενούφιος p. Ἡράκλειος ποιμὴν γεωργός, 217.
 Ουασ p. Ἀντᾶς g. p. Τιμόθεος, 8.
 Παῆσις Ἀληθίου γεωργός, 240.
 Παλάσις p. Ἰσακος, 112.
 Παλῶς Πατάτος γεωργός, 81, 84, 121, 127, 135, 137-38, 153.
 Παλῶς p. Ἀπολλῶς πρεσβύτερος, 223.
 Παμοῦν Παπνουθίου γεωργός, 122, 255.
 Παμουθιος p. Φοιδάμμων γεωργός, 141.
 Πανόλιος πολιτευόμενος, 4, 18, 104, App. II, 27.
 Πανούφιος Ψανταμ () p. Ἐνώχ, 160.
 Πανούφιος p. Ἐρμαυῶς γεωργός, 161, 257.
 Πανούφιος p. Θεωνᾶς γεωργός, 174.
 Πανο... p. Ψεμπνούθης γεωργός, 154.
 Παπνουθίος Πατερμούθου ποιμὴν, 7.
 Παπνουθίος p. Παμοῦν γεωργός, 122, 255.
 Παπνούτε ἱερέως, [19], App. I, 3.
 Παρᾶς p. Ὠρος γεωργός, [59], App. I, 4.
 Πατάσις p. Παλῶς γεωργός, 81, 84, 121, 127, 135, 137, 153.
 Πατεμουῶς, 13, 26.
 Πατερμούθης Μακαρίου, 236.
 Πατερμούθης p. Ψάτις, 5; p. Παπνουθίος, 7.
 Παυηρίας Ἰωάννου γεωργός, 247-48.
 Παῦλος Κρατίστου γεωργός, 264, 268.
 Παῦλος Ψινπούρης γεωργός, 162.
 Παχύμιος p. Μελέτιος γεωργός, 200.
 Πεκῦσις γεωργός, 26, 34.
 Πεκῦσις Ἄκε γεωργός, 260.
 Πεκῦσιος p. Ἀπολλῶς γεωργός, 14.
 Πεκῦσιος p. Ταάμ, 14, 26.
 Πεκῦσιος p. ἰλῆμων, 92.
 Περσέφιος p. Ἰωάννης γεωργός, 206.
 Πέτρος Κοπ. ἴτου πρεσβύτερος, 174.
 Πέτρος ἐρ. Ὑπάτεια, 159, 170.
 Πίνων p. Πόνις, 165.
 Πιρίων p. Πνίς, 166.
 Πι. νιος p. Βίκτωρ, 82.
 Πνίννος προ(), App. II, 14, 15.
 Πνίς Πιρίωνος, 166.
 Πνίς p. Φοιδάμμων γεωργός, 278.
 Πνίς p. Ἀνούφις γεωργός, 270; p. Ψάτης, γεωργός, 266.
 Πόνις Πίνωνος, 165.
 Πονίτης p. Μηγῆς γεωργός, 149.
 Πουόνσιος, 220.
 Πρισαντίνιος, 124.
 Προμαῶς p. Βησσορούς γεωργός, 134, App. I, 6.
 Προμαῶς p. Δαμιανός g. p. Μακάριος d' Ἀνταίουπολις, 25.
 Πρωμαῶς Ἰσακίου, 224, App. I, 9.
 Πρωμαῶς p. Βίκτωρ ποιμὴν γεωργός, 218, 219, 284.
 Πρωμαῶς p. Ἐρμαυῶς γεωργός, 96.
 Πρωμαῶς p. Κολευχία γεωργός, 215.
 Πρωμαῶς / Προμαῶς p. Κύρα, 58, 230, App. I, 4.
 Πρωμαῶς p.] . σάκιος, 51.
 Πτῆς p. Ἀχιλλεύς διάκονος, 129, 254.
 Πτολεμαῖος p. Ἐρμαυῶς, 107.

- Ῥαχὴλ Ἰωάννου, 242.
 Ῥαχὴλ Μακαρίου [39], 65, 68.
 Ῥωμανός Βίκτωρος, 67.
 Σαβίνος Ἀνωμερίδου, 291, App. I, 17.
 Σαβίνος Ψεμπνούθου δουκικός γεωργός, 63.
 Σανς Νεμε[, App. II, 43.
 Σανσενός Ψάτου γεωργός, 259.
 Σαραπίων, 38.
 Σαραποδάρου p. Κύρα d' Ἀνταίουπολις, 92?, 148, 213.
 Σενούθης Ἀρηούτος, 199.
 Σενούθης Ψάτου / Ψότου Ἀρηούτος, 48, 60, 61, 258.
 Σενούθης γεωργός, 202.
 Σερ[, App. II, 44.
 Σιλβανός Θωμάς, 17.
 Σονσενός p. Ἰακῦθις γεωργός, 262.
 Σουρούς p. Σοφία, 208.
 Σοφία Δωροθέου ἐρ. Ἀνούφις ἐντολεύς, 130.
 Σοφία Σουρούτος, 208.
 Σοφία Χαϊρήμωνος, 152.
 Συρίων p. Μουσαῖος g. p. Ἰωάννης γεωργός, 286; g. p. Εἰρήνη γεωργός, 287.
 Ταάμ Πεκυσίου, 26.
 Ταδάρα, 179.
 Ταλουχία m. Ἰωάννης γεωργός, 190.
 Ταλώτιος p. Δωρόθεος, 261.
 Ταλ[ἐρ. Ἄρων de Συνορία, 158.
 Ταουα... p. Βίκτωρ g. p. Φοιδάμμων, 147.
 Τασία d' Ἀνταίουπολις, 99.
 Τασία Χαϊρήμωνος, 279.
 Τισίας Κομασίου, 114.
 Τιμόθεος Ἀντᾶ Ουασ, 8.
 Τιμόθεος p. Δίος, 254.
 Τρυφιδάρου Δίου ἐξέκπτωρ, 159, 170-71.
 Τρυφιδάρου ἐξέκπτωρ p. Δίος ἐξέκπτωρ de Πανός πόλις et de Ἰωάννης, 124, 127, 158, 169, 187, 207, 267; g. p. Τρυφιδάρου ἐξέκπτωρ (cf. ci-dessus).
 Τσίλλα, 41.
 Τσουροσσε Ἀτρήτος ποιμῆτος γεωργός, 143, 145.
 Τ...α, 102.
 Υἱνίας σχολαστικός, 97.
 Ὑπατεία, 114.
 Ὑπατεία ἐρ. Πέτρος, 159, 170, 187, 207, 267.
 Φῆρ p. Ψάτος, [21], App. I, 3.
 Φοιδάμμων, 41.
 Φοιδάμμων Βίκτωρος Ταουα... γεωργός, 146-47.
 Φοιδάμμων Ἐρμαυῶτος Χώρου, 23, 229.
 Φοιδάμμων Ἰωάννου γεωργός, 239.
 Φοιδάμμων Ἰωσηφίου, 66, 68-69.
 Φοιδάμμων Μαρτυρίου γεωργός, 85, 87.
 Φοιδάμμων μ[...]νελοολε γεωργός, 56.
 Φοιδάμμων Παμουθίου γεωργός, 141.
 Φοιδάμμων Πνίτος γεωργός, 278.
 Φοιδάμμων p. Ἰακῦθις γεωργός, 226.
 Φρύριος γεωργός, 118.
 Χαϊρήμων Ἰσιδάρου, 225.
 Χαϊρήμων p. Λουκανός, 232, App. I, 12.
 Χαϊρήμων p. Σοφία, 152.
 Χαϊρήμων p. Τασία, 279.
 Χαργαῦς p. Βίκτωρ d' Ἀπόλλωνος πόλις, 99.
 Χάρης μο.ου γεωργός, 279-80.
 Χαρίσιος Ἐρμαυῶτος γεωργός, [37], 156.
 Χαρίσιος Ψιμανωδέτ γεωργός, 179-80.
 Χρήστη Ἰωάννου, 155.
 Χριστόδωρος ἐξέκπτωρ, 154, 168.
 Χῶρος p. Ἐρμαυῶς g. p. Φοιδάμμων, 23, 229.
 Χ[...]ς ἀπὸ βοηθῶν, 42.
 Ψάτις οἰκέτης, 108.
 Ψάτιος/Ψότιος Ἀρηούτος p. Σενούθης, 48, 60, 61, 258.
 Ψάτιος Μουσαίου, 6.
 Ψάτιος Πατερμούθου ποιμὴν γεωργός, 5, 7.
 Ψάτιος Φῆρ, [21], App. I, 3.
 Ψάτιος p. Ἰωάννης διάκονος γεωργός, 244.
 Ψάτιος p. Σανσενός, 259.
 Ψάτιος p. Ψάτης γεωργός, 238.
 Ψάτιος p. x γεωργός, 117.
 Ψάτιος App. II, 16.
 Ψανμαριάμ, 9.
 Ψανταμ () p. Πανούφιος g. p. Ἐνώχ, 160.
 Ψάτης Μάρτου γεωργός, 235.
 Ψάτης Πνίτος γεωργός, 266.
 Ψάτης Ψάτου γεωργός, 238.
 Ψάτης p. Ἰωάννης γεωργός, 235.
 Ψαχῶς Βίκτωρος γεωργός, 125.
 Ψαχῶς p. Ἐρμαυῶς γεωργός, 283.
 Ψαχῶς p. Ὠρος, App. II, 42.
 Ψεμπνούθης p. p. Ἰσακος γεωργός, 193.
 Ψεμπνούθης p. Σαβίνος δουκικός γεωργός, 63.
 Ψεμπνούθης p. Ψενθαῆσιος πρεσβύτερος γεωργός, 197-98.
 Ψεμπνούθης Πανο... γεωργός, 154.
 Ψενθαῆσιος Ψεμπνούθου πρεσβύτερος γεωργός, 197-98.
 Ψενθαῆσιος Ψενουσιρέου, 214.
 Ψενθαῆσιος p. Ἐρμαυῶς, 133, App. I, 6.
 Ψενθαῆσιος p. Ἰσακος ποιμὴν γεωργός, 188.
 Ψενουσιρέος p. Ψενθαῆσιος, 214.
 Ψιμανωδέτ p. Μουσαῖος γεωργός, 11.
 Ψιμανωδέτ p. Μουσῆς, 203.
 Ψιμανωδέτ p. Χαρίσιος γεωργός, 180.
 Ψινθαῆσιος p. Ἀβραάμιος γεωργός, 273.
 Ψινπούρης p. Παῦλος γεωργός, 162.
 Ψύρος p. Ἐρμαυῶς πρεσβύτερος γεωργός, 54, 94.
 Ψ. App. II, 31.

Ἔσρος γεωργός, 202.
Ἔσρος εκυ. .ον γεωργός, 73.
Ἔσρος Παρᾶς γεωργός, 59, App. I, 4.
Ἔσρος Ψαχῶτος, App. II, 42.
Ἔσρος p. . . ὄδωρος, 28.

. . . ὄδωρος Ἔσρου, 28.
]. σάκιος Πρωμαῶτος, 51.
]δωρος, 49.
]χιος Ἡσαι. . Καλαπησε, 46.
]λήμων Πεκυσίου, 92.
]ύρων, App. II, 37.

II. — TOPONYMES

Villes et villages

Ἀνταίου (πόλις), 9, 25, 27, 64, 84, 93, 99, 109, (110), 126, 129, 165, 166, 172, 185, 254.
Ἀντινίου (πόλις), 95.
Ἄντ[ι, 85.
Ἀπόλλωνος (πόλις), 99, 241, 291, App. I, 16.
Ἀφροδίτης (κώμη), 294, 305, 308.
Εὐφροσύνου (κώμη), 178.
Ἰτος (douteux), 184.
Μονεχθή (κώμη), 183, App. I, 8.
Πανός (πόλις), 124, 158, 169.
Πόρβις, 11, 282, 290.
Πούχις, 6, 77.
Σμίν, 46, 81, 88, 121, 128, 135, 152, 249.
Συνορία, 86, 120, 142, 148.
Ταυαῖθις, 48.
Ταρούθις, 98, 101, 103, 105.
Φθλᾶ (κώμη), App. II, 34.

Lieux-dits

τόπος Ἀδάκτου, 204, 269-70.
τόπος Ἀλαπανε, 249.
τόπος τοῦ ἀναχωρητοῦ, 216.
τόπος τῶν ἀπὸ Ἀνταίου, 64.
τόπος τῶν αν.ι.].ων (Ἀντινοῶν?), App. II, 35.
τόπος Ἄπα Ψοῦ, 182.
τόπος Ἀτρήτος ἐλαιουργοῦ, 66, 69?
τόπος Βάνου, 217.
τόπος Βίκτορος Ἡρακλείου, 210-11.
τόπος τῶν Βλεμμύων, 205.
τόπος Γερμανοῦ, 225-26.
τόπος τοῦ ἐξάκτορος, 203.
τόπος Ἐρμανῶτος Διδύμου, 258.
τόπος ἐποικίου Κεραμεύς (sic), 256.
τόπος Ἰδε. . ., 117.
τόπος Ἰσακίου Τεσαυρίου, 241.
τόπος Ἰσακί[. . .]θου, 62.
τόπος Καλαῦ, 235.
τόπος Καρούρ, 118.
τόπος τοῦ Κουσίτου, 255.
τόπος Μαχαρίου Ἀρποκρά, 249.

τόπος Μοναζίου, 221.
τόπος Νεμύφωτος, 228, App. I, 11 (Νεμύφωτος).
τόπος Ὀστράκινος, 195.
τόπος τῆς οὐσίας, 261, 262.
τόπος Παρόδ Λεονίδου, 252-53.
τόπος Πασίρεως, 116.
τόπος Πασαλο, 201.
τόπος Πατήτος, 239.
τόπος Περιστερεῶνος, 208.
τόπος Πετό, 291, App. I, 16.
τόπος Πια Κάμ, 287.
τόπος Πια Κορτούτ, 285.
τόπος Πια/Πιαζ Μελε, 87, 232, App. I, 12 (Μυλ').
τόπος Πιλήμωνος, 233.
τόπος Πιμουνακάν, 81.
τόπος ποιμῆν (sic), 272, 273.
τόπος Πρωμαῶτος Ματάττος, 245.
τόπος Ῥωμανοῦ, 263.
τόπος Σαλαδόκου, 220.
τόπος Σανξούρ, 229.
τόπος Σα. . ., App. II, 33.
τόπος Τνουε, 284.
τόπος Φαλιλάδος, 290.
τόπος Φαμχοῖ, 186.
τόπος Φαναάμ, 193.
τόπος Φανσ. . ., 268.
τόπος Φένεως, 189, 191.
τόπος Φερκῶ, 264, 266.
τόπος Χινᾶν ἐμφυτευτοῦ, 243.
τόπος Χιχόντος, 88.
τόπος Ψαυμαῦ, 282.
τόπος Ψεκήτος χαλικοτύπου, 65.
τόπος Ψενθασιου ἐλαιουργοῦ, 199.
τόπος Ψιλάμπων, 150.
τόπος Ψινω, 260.
τόπος τοῦ μοναστηρίου Ψιντασε, 247.
τόπος Ψιντασε, 176, 236.
τόπος Ψιντεσορίου, 194.
τόπος Ψοῦ Πανίσκου, 251.
τόπος Ὀρκαμηῆτος, 237-38.
τόπος . . . ἀπὸ Ἰτος, 183-84.
]εω ἐποίκιον, 43.

III. — FONDATIONS PIEUSES

ἐκκλησία Ἄντ[ι, 85.
ἐκκλησία Ἀπόλλωνος (πόλεως), 241, 291, App. I, 16.
ἐκκλησία Δημητρίου Ἀνταίου (πόλεως), 9, 165, 185.
ἐκκλησία κώμης Εὐφροσύνου, 178.
ἐκκλησία νοτίνη, 93.
ἐκκλησία Πανός (πόλεως), 158, 169.
ἐκκλησία παρὰ ποταμὸν Ἀνταίου (πόλεως), 129.
εὐκτήριον Ἀγίου Βίκτορος ἐν Ἀνταίου (πόλει), 109.
εὐκτήριον Ἀγίου Ἰωάννου ἐν τῇ νήσῳ τῆς πόλεως (Ἀνταίου), 110.
εὐκτήριον τοῦ Ἀρχαγγέλου Μιχαήλ ἐν Ἀνταίου (πόλει), 84, 166, 172.
μοναστήριον Ἄπα Ζηνοβίου, 44, 51, 54, 67, 167, 215, 219, 233, 244, 252, 265, 275, 289.

μοναστήριον Ὁασίτου (Ἀοσίτου), 55.
μοναστήριον Πόρβεως, 12, 282, 290.
μοναστήριον Ἄπα Σενοῦθου/Σινοῦθου, 49, 144.
μοναστήριον Σμίνος, 46, 81, 88, 121, 128, 135, 152, 249.
μοναστήριον Ἄπα Σουρούτος, 4, 23, 24, 31, 32, 34, 39, 55, 61, 64, 69, 97, 100, 116, 136, 150, 155, 162, 176, 191, 197, 204, 236, 237, 239, 242, 247, 263, 269, 277, 285.
μοναστήριον Ταρούθεως, 98, 101, 103, 105, (106).
μοναστήριον Ἄπα Ψεμπνοῦθου, 222.
μοναστήριον Ἄπα. . ., 53.
μοναστήριον [. . . .]ρμουθίας, 76.
Ξενεῶν Ἄπα Δίου ἐν Συνορία, 86, 89, 120, 142, 144.

IV. — VOCABULAIRE

ἀδελφός, 102, 111, 112, 113, 119, 122, 146, 157, 161, 201, 223, 228, 242, 244, 256, 278, 287, App. I, 13.
ἀδέσποτος, 183, App. I, 8.
ἀμπελος, col. II, III, V, VI, VII, VIII, IX, App. I.
ἄρακος, App. II, 19, 21.
ἄρουρα, pass.
ἀρτάδη, App. II, col. I.
ἀρτοκόλλυτος, 163.
ἀστικός, 292, 304.
ἄψεις, 164, App. II, 20, 24, 28, 29, 30.
βασιλικός, 296, 298, 300.
βοηθός, 42.
γαμετή, 22, 130, 148, 159, 170, App. II, 36.
γεωργός, 3, 5, 11, 12, 14, 15, 19, 20, 26, 27, 28, [29], 30, 31, 33, 34, 35, 37, 38, 47, 48, 50, 54, 56, 59, 63, 70, 72, 73, 75, 78, 79, 80, 85, [90], 94, 96, 111, 115, 117, 118, 120, 121, 122, 123, 125, 132, 134, 135, 138, 141, 143, 145, 147, 149, 151, 153, 154, 157, 162, 163, 167, 168, 171, 173, 174, 177, 180, 184, 186, 188, 190, 192, 193, 195, 198, 200, 202, 206, 209, 211, 214, 216, 218, 231, 234, 235, 238, 239, 240, 243, 244, 248, 250, 255, 257, 259, 260, 262, 266, 268, 270, 272, 274, 278, 280, 283, 287, 289, App. I, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10.
γνώσις, App. I, 1.
γραμματικός, 109.

δενδρικός, App. I, 13, 16.
διάκονος, 129, 244, 254.
δουκικός, 15, 63?
ἐκβολή, 1, 2, 6, 10, 13, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 27, 28, 32, 37, 67, 91, 93, 100, 103, 104, 108, 113, 115, 127, 128, 134, 144, 156, 165, 172, 185, 197, 207, 213, 215, 242, App. I, 3, 6, App. II, 25, 31, 32, 36, 47, 49.
ἐλαιουργός, 196.
ἐλλογμώτατος, App. I, 2.
ἐντολεύς, 124, 130.
ἐξκέπτωρ, 124, 154, 158, 159, 168, 171.
θρούς, col. VI, VII, IX, App. I, App. II, 18.
ιατρός, 19, 31, 167, App. I, 3.
ιδιωτικός, 295.
κεράτιον, App. I, 15, 17.
κηνσίτωρ, App. I, 2.
κληρονόμος, 8, 13 (× 3), 16, 19, 20, 25, 26, 40, 41, 44, 67, 78, 82, 91, 92 (× 2), 95, 109, 113, 114, 124, 126, 127, 136, 148, 154, 158, 168, 169, 173, 179, 187, 196, 207 (× 2), 213, 217, 225 (× 2), 260, 267, 273, 279, 284, App. I, 3, App. II, 31.
κοινωνία, 41, 44, [55], 82, 105, 131, 136, 219, 225, 252, 265, 269, 273, 275, 279, 282, 286, App. I, 13, App. II, 27, 44, 45, 46, 48.
κοινωνός, 8.
κώμη, 20, 21, 32, 43, 47, 119, 126, 139, 146, 161, 201, 203, 223, 256, App. I, 1.

κριθή, App. II, col. I.
 κτήσις, 295, 296, 297.
 κτήτωρ, 304.
 κώδιξ, App. I, 2.
 κωμητικός, 77, 86, 102, 178.
 λαμπρότατος, 260.
 λοιπός, 7, 8, 28, 45, 93, 100, 114, 137, 157, 214,
 254, 265, 269, 275, 282, 305.
 μεγαλοπρεπέστατος, App. I, 1.
 μετάπτωσης, 183, App. I, 8.
 μονάζων, 182, App. I, 7.
 νησιωτικός, 297, 299, 301.
 νῆσος, App. II, 9.
 νομικός, 50.
 νόμισμα, App. I, 15, 17, App. II, 9.
 οβο (), 300, 301.
 ολίκετης, 108.
 ὄνομα, 21, 28, [58], 74, 77, 86, 92, 106, 114, 126,
 133, 136, 152, 179, 181, 230, 232, 286, 292,
 App. I, 3, 4, 5, 6, 7, 11, 12, 13,
 ὀρθιοπόλης, App. II, 18.

παράδεισος, col. II, III, IV, V, VI, VII, VIII,
 IX, App. I.
 πατρεμουνιάλιος, 298, 299.
 ποιμήν, 5, 7, 89, 120, 143, 188, 218, 219, 250.
 πολιτευόμενος, 1, 4, 10, 13, 18, 37, 104, 113, 141,
 156, App. II, 27.
 πρεσβύτερος, 3, 28, 42, 54, 79, 94, 102, 178, 198,
 204, 221, 223, 243, 261, 263, 272.
 πρωτοκωμήτης, 74, 139, 151, App. I, 5.
 σιγγουλάριος, 15, 108.
 σῆτος, App. II, col. I.
 σκρινιάριος, 30, 189, 205, 221.
 σπόριμος, *pass.*
 σχολαστικός, 35, 78, 82, 91, 97, 196, 210, 217,
 225, 279, 284, App. I, 2.
 τέκτων, 11.
 τοποθεσία, 277.
 φισκοσυνήγορος, 210.
 φοῖνιξ, App. II, 6.
 φόρος, App. II, 6.
 χρωσικός, App. I, 15, 17.

QUADRIVIUM ET CURSUS D'ÉTUDES AU VII^e SIÈCLE EN ARMÉNIE ET DANS LE MONDE BYZANTIN

d'après le « K'nnikon » d'Anania Širakac'i

par Jean-Pierre MAHÉ

Consulté sur le calendrier par le Catholicos Anastas (661-667), le savant arménien Anania Širakac'i¹, qui nous transmet l'enseignement de son maître

1. Voir les différentes formes de ce nom (Širakuanc'i, Širakayni, Širakuni, Anec'i) ainsi qu'un bref aperçu biographique dans H. ANASYAN 1959, t. I, col. 731-733. Lui-même, Anania, nomme son père Yovhannēs Širakayni (ANANIA ŠIRAKAC'I 1944, p. 299), mais nous nous plions à l'usage moderne en l'appelant Širakac'i.

Sur l'autobiographie de cet auteur, voir P. LEMERLE 1964. 1971, mentionnés ci-dessous n. 2 et 3. Nous remercions très vivement Monsieur P. Lemerle d'avoir bien voulu nous conseiller et nous encourager dès le début de la rédaction du présent article. À l'autobiographie d'Anania on peut joindre un minuscule colophon, malheureusement d'une interprétation difficile et controversée, conservé avec l'arithmétique de cet auteur. Cf. ANANIA ŠIRAKAC'I 1944, p. 38 s. et 236 : « C'est pourquoi, après avoir recherché cet (art) au prix d'un grand effort et en usant d'un soin scrupuleux, je te l'ai rapporté en ce pays d'Arménie, lot de saint Grigor où l'on aime le Christ, quand s'accomplit la 668^e année du Verbe Dieu (né) du sein de la Vierge, la 11^e année de mon voyage et la 19^e année de [Cons]tant (II), moi, Anania Širakac'i, du village d'Anēnk'. Et vous, disciples, voyez et admirez ! ». S. HAYRAPETYAN 1941, p. 6, se sert de cette date de 668 pour fixer le cadre chronologique de la carrière d'Anania. Mais il faut observer avec R. VARDANYAN 1937, p. 196, que 668 est donné d'après le comput byzantin et correspond en fait à l'an 660 de l'ère chrétienne, qui est bien la 19^e année de Constant II (641-668). Si l'on retenait cette dernière date comme authentique, Anania serait parti en 648 et aurait étudié chez Tychikos en 651, soit trente ans plus tard que la date évaluée par P. LEMERLE (1964, p. 202), non pas d'après un seul indice isolé, mais d'après l'ensemble des données incluses dans l'autobiographie sur la carrière militaire et civile de Tychikos. Selon P. LEMERLE 1964, p. 201-202, ce dernier personnage serait né vers 560. Sa carrière militaire aurait commencé sous Tibère vers 580. Il aurait été blessé près d'Antioche en 606-607, serait arrivé à Constantinople en 610 et serait entré dans sa ville natale de Trébizonde vers 615 ou un peu plus tard. Anania Širakac'i y aurait suivi son enseignement à partir de 620 environ et au plus tard vers 630, si bien que sa naissance se situerait « à la fin du VI^e s. ou, au plus tard, au début du VII^e siècle ». Selon J. Markwart (HIPPOLYTUS 1929, p. 447), discutant les mêmes données de l'autobiographie, dont il donne une traduction allemande (p. 436-441), Anania serait né vers 620, aurait étudié chez Tychikos entre 635 et 643 environ et, d'après une indication de l'historien Samuēl Anec'i, aurait vécu au moins jusqu'à 712 (*ibidem*, p. 433). La différence de quelque dix ans qui sépare la chronologie de P. Lemerle de celle de J. Markwart pour les années d'études du savant arménien a finalement peu d'importance